

nexus

0% PUB
100% LIBRE

MAGAZINE D'INFORMATION INDÉPENDANT

LINKY • MONNAIE • CAUSE ANIMALE

LES CITOYENS CONTRE-ATTAQUENT

ANTICANCER

La piste des polyamines

VACCINS

Une planification mondiale

CHICHE MACRON !

Va-t-on récupérer
les 418 milliards ?

LYME

De la guerre froide
à la tique

CONSCIENCE

Malades... ou possédés ?

ÉDITION FRANÇAISE

M 03806 - 114 - F : 7,90 € - RD



France : 7,90 € • Dom : 8,40 € • Polynésie : 1100 XPF • Belgique/
Luxembourg/Espagne : 8,50 € • Suisse : 13 CHF • Canada : 14 CAD
• MAR : 80 MAD • TUN : 11,00 DT

n° 114 / janvier-février 2018

POURQUOI NEXUS?

Au-delà de toute idéologie politique et religieuse, *NEXUS* – qui signifie en latin : lien, entrelacs des causes et des effets; aussi employé dans la langue de Shakespeare pour désigner un réseau informel de personnes – considère les crises majeures qui défient nos sociétés comme autant d'opportunités de changement. Nous avons le choix soit d'entretenir le semblant de consensus qui nous conduit dans le mur, soit de sortir du cadre, de bousculer les dogmes, de dénoncer les grandes mystifications, de revisiter les concepts établis. C'est cette dernière option que *NEXUS* retient pour participer, à son échelle, à une compréhension plus vaste de notre époque et de ses enjeux.

C'est pour tous ceux qui partagent cette envie d'une information libre – quitte à être inquiétante – que *NEXUS* s'efforce de documenter au mieux ces révélations, ces découvertes, ces innovations et ces initiatives qui dérangent.

NEXUS ne soutient en aucun cas l'expérimentation animale, même si certaines études citées dans ses pages y font référence. Quant aux informations relatives à la santé, elles sont délivrées à titre indicatif et ne sauraient tenir lieu de consultation médicale.

POURQUOI SANS PUB ?

Véritable exception dans la presse, *NEXUS* est, et restera, sans publicité, garantie de son indépendance. *NEXUS* est libre de tout pouvoir politique et financier, ce qui lui permet de traiter de tous les sujets sans restriction ni compromission. *NEXUS* est un magazine qui ne vit que pour et par ses lecteurs. C'est sa fierté, son gage de qualité. Grâce à vous, la liberté d'information peut continuer d'exister. Merci et bonne lecture !

Vous voulez enquêter
pour *NEXUS*?
Contactez la rédaction :
redactionenchef@nexus.fr



L'ÉQUIPE



Sylvie Gojard-Gérard
Rédactrice en chef



Marc Daoud
Directeur de la publication



Kim-Anh Lim
Rédactrice en chef adjointe



Isabelle Capitant de Villebonne
Secrétaire de rédaction, webmanager



Mohamed Kotbi
Directeur de la communication



David Wipf
Directeur artistique, graphiste



Géraldine Ballester
Secrétaire



Denis Cachon
Réviseur-correcteur



Sophie Boille
Correctrice

ONT PARTICIPÉ À CE NUMÉRO



Maxence Layet



Elenan Sarraseca



Sabrina Debusquat



Marielsa Salsilli



Edouard Ballot



Anne-Claire Poirier



Dominique Duchêne



Gérard Muguet



Sarah Ulrici

Édito

Désobéir en s'opposant au compteur communicant Linky, en refusant que la création monétaire soit aux mains des banques privées, en agissant pour que les animaux soient traités comme des êtres sensibles et non comme des usines de production, des produits de consommation ou des sujets d'expérimentation, en réclamant que les hypermarchés respectent les lois, en questionnant la toute-puissance des protocoles thérapeutiques, et les protocoles thérapeutiques eux-mêmes, mais aussi en s'interrogeant sur ce que veut dire « désobéir » ? Et en sommes-nous vraiment capables ?

Vous l'avez deviné, ce numéro fait la part belle aux rebelles d'aujourd'hui, ceux qui œuvrent selon leurs moyens et leurs compétences pour trouver des voies nouvelles afin que nous n'allions pas droit dans ce mur bien solidement dressé devant nous !

Pour cela, nous pouvons aussi regarder hier et ailleurs. Serge Mongeau – né en 1937 et père du concept de la simplicité volontaire au Québec – nous y invite dans la préface qu'il a écrite pour Paul Ariès (*Désobéir et Grandir*, cf. notre rubrique p. 109) : « ... même dans nos sociétés modernes, il n'y a pas si longtemps encore nous n'accordions pas autant d'importance à l'enrichissement personnel : la solidarité, l'entraide, la frugalité étaient à la base de nos communautés. Nous pourrions regarder ailleurs aussi, dans ce tiers-monde que nous sommes à détruire en lui imposant notre modèle de pseudo-développement mais qui, laissé libre d'agir pour lui-même, a souvent trouvé des moyens de vivre en harmonie avec la nature et de former des communautés tissées serrées. »

Bref, les pistes ne manquent pas. En voici donc quelques-unes dans ce numéro, qui est aussi l'occasion pour toute l'équipe de NEXUS de vous souhaiter une nouvelle année 2018 pleine de santé, de vitalité et de la réalisation de vos rêves les plus épanouissants, même si ce sont les plus fous !

Bonne lecture !

Marc Daoud

Édité par :

Éditions MGMP

22, rue Pasteur

92380 Garches

Tél : 01 47 41 35 61

www.nexus.fr

DIRECTEUR DE PUBLICATION

Marc Daoud

marcdaoud@nexus.fr

RÉDACTRICE EN CHEF

Sylvie Gojard-Gérard

redactionenchef@nexus.fr

RÉDACTRICE EN CHEF ADJOINTE

Kim-Anh Lim

redaction@nexus.fr

**SECRÉTAIRE DE RÉDACTION
WEBMANAGER**

Isabelle Capitant de Villebonne

icapitant@nexus.fr

**DIRECTEUR ARTISTIQUE
GRAPHISTE**

David Wipf

dav.wipf@gmail.com

CORRECTEURS

Denis Cachon

Sophie Boille

**DIRECTEUR
DE LA COMMUNICATION**

Mohamed Kotbi

mkotbi@nexus.fr

**SECRÉTARIAT
ABONNEMENTS**

Géraldine Ballester

secretariat@nexus.fr

PHOTO DE COUVERTURE (MODIFIÉE)

© PixelEmbargo

Dépôt légal avril 1999

ISSN : 1296-633x

N° CPPAP : 0722 K 78880

Distribution France

Presstalis

City Presse Diffusion

LA REPRODUCTION DES ARTICLES
DE NEXUS EST SOUMISE À
AUTORISATION DE LA RÉDACTION.

Aubin
IMPRIMEUR
Chemin des Deux Croix
BP 19 - 86240 LIGUGE



18 >À la une

SAIT-ON ENCORE DÉSObÉIR ?



20>SIGNES DE RÉBELLION

Cadences infernales, précarité, corruption, pollution, manipulation, compétition, surconsommation... Nous sommes chaque jour plus nombreux à affirmer ne plus supporter notre modèle de société, à le trouver vide de sens, aliénant. Mais pourquoi tant d'insatisfaits et si peu de révoltés ou de changements concrets ? Certaines tendances actuelles montreraient-elles au contraire un élan de désobéissance ?

22 > Fabrice Nicolino : journaliste désobéissant

24 > Frédéric Gros : sommes-nous fondamentalement obéissants ?

26 > Tom Hodgkinson : changer les choses en commençant par soi

p. 4 _____ *Courrier des lecteurs*

p. 8 _____ *En bref...*

L'actualité vue par NEXUS

p. 108 _____ *NEXUS a lu pour vous*

p. 110 _____ *Index thématique*

p. 111 _____ *Bon de commande*



30>Linky Non merci !

Face à l'installation de plus en plus controversée des compteurs Linky, la résistance citoyenne s'intensifie.

42>MONNAIE



Un putsch populaire au pays des banques ?

Reprendre le pouvoir de création monétaire, passé insidieusement des États aux banques commerciales, est-ce encore possible ? La Suisse montre la voie.

56>ANIMAUX



Animalistes pas terroristes !

La cause animale se heurte à une répression diffuse, entre discrédit et coercition, qui cherche à assimiler l'activisme à de l'écoterrorisme.



12 > DIFFAMATION

WIKIPÉDIA VEUT ME TUER

Impossible de faire entendre à l'encyclopédie en ligne que nous ne sommes pas celui qu'elle décrit. La justice saura-t-elle rétablir la vérité ?



70 > DÉCRYPTAGE

L'histoire cachée de la maladie de Lyme

La maladie revêt une forme différente en Europe et aux États-Unis du fait d'une réalité historique bien sombre, sur fond d'expériences nazies et de guerre froide.



16 > LANCEUR D'ALERTE

Chiche Macron ?

On applique la loi pour protéger les petits commerçants ?

418 milliards d'euros ! C'est ce que doit la grande distribution à l'État, rien que pour la région Paca ! Martine Donnette a fait de ce scandale le combat de toute une vie.

84 > SANTÉ



La piste du régime sans polyamines

Des professeurs de CHU reconnaissent l'intérêt de ce régime dans le traitement du cancer et de la douleur. Pourtant, en avez-vous entendu parler ?



66 > ENVIRONNEMENT Éolien en mer

Un fiasco à la française ?

L'éolien en mer a le vent en poupe et pourtant la France ne dispose d'aucun parc au large de ses 3 500 kilomètres de côtes. Cherchez l'erreur.



92 > CONSCIENCE

Quand prendre soin des morts **guérit les vivants**

Entre spiritisme, exorcisme et chamanisme, la thérapie par libération d'âmes propose un autre regard sur les troubles psychiques et les addictions.

L'astrologie, c'est prouvé ! Vraiment ?

Chers amis de *NEXUS*,

Comme d'autres, j'ose vous qualifier ainsi, bien que vous ne me connaissiez pas. Cela fait quelques années maintenant que je prends votre revue au numéro au tabac-presse de ma bourgade.

Vos articles sont toujours bien détaillés, complets, intéressants. Bravo, continuez. Toutefois dans le dernier numéro, le 113, celui de nov./déc. 2017, votre sujet sur l'astrologie signé Kim-Anh Lim me fait réagir en tant qu'astronome amateur. Dire que l'astrologie, c'est prouvé, c'est à mon avis s'aventurer beaucoup. Sans remettre en cause les statistiques fournies, il me semble nécessaire de rappeler un certain nombre de faits fondamentaux.

1/ Les signes astrologiques. Les 12 constellations (13 en réalité) situées dans la bande zodiacale sont censées avoir une influence sur les gens, disent les astrologues (et pourquoi pas les 76 autres, de la Petite Ourse à la Croix du Sud ?!). Dans leur schéma circulaire du zodiaque, chacune occupe sagement un segment de 30°. 12 mois, 12 signes issus de 12 constellations égales, belle simplicité... sauf que tout ça n'existe pas ! Les constellations ont été inventées par les hommes pour les besoins de la cartographie céleste. Dans le réel, les étoiles censées les composer n'ont aucun lien spécifique entre elles et souvent, elles appartiennent à des courants différents brassant les astres au sein de la Galaxie. Leurs positions respectives se décalent donc au fil du temps. Dans l'état actuel des choses, certains signes couvrent beaucoup plus de 30° du zodiaque (Vierge, Poissons...) et d'autres beaucoup moins (Bélier, Cancer...)*. Ces inégalités, il suffit de lever les yeux vers le ciel pour les voir. Dans son parcours apparent, le Soleil ne reste donc pas systématiquement un mois devant chaque signe (voir le tableau que j'ai dressé ci-dessous). Le zodiaque des astrologues est construit sur des notions de base symétriques, mais fausses.

2/ Les planètes. Il semble qu'on attribue une influence principalement aux astres mobiles visibles à l'œil nu (c'est le ciel des Babyloniens, tout était simple alors). Quid des autres, et notamment des planètes non découvertes pouvant exister au-delà de Neptune ? Et si les planétoïdes ont aussi une influence (Pluton, Vesta, Cérès, Pallas, Junon...), pourquoi pas alors les satellites de certaines planètes (dont la taille pour quelques-uns égale ou dépasse celle de la Lune et de Mercure) : Io, Ganymède et Callisto (Jupiter) ; Titan (Saturne) et jusqu'à quel niveau peut-on descendre avant que cesse cette fameuse « influence », sachant que des milliers d'objets circulent dans le système solaire ? Tout ça semble bien arbitraire.

Comme je le disais, je ne conteste pas les statistiques. Peut-être des facteurs échappant à nos analyses actuelles interviennent-ils. Mais nous savons depuis longtemps que nous ne sommes pas le centre de l'Univers. Les astres sont-ils là pour régler nos destins ? C'est être bien orgueilleux que de le croire.

Très cordialement,
Jacques Blusseau

* Les vraies dates des signes du zodiaque : Poissons : du 11 mars au 18 avril, Bélier : du 19 avril au 12 mai, Taureau : du 13 mai au 20 juin, Gémeaux : du 21 juin au 20 juillet, Cancer : du 21 juillet au 9 août, Lion : du 10 août au 15 septembre, Vierge : du 16 septembre au 30 octobre, Balance : du 31 octobre au 21 novembre, Scorpion : du 22 au 28 novembre, Serpenteaire : du 29 novembre au 16 décembre, Sagittaire : du 17 décembre au 19 janvier, Capricorne : du 20 janvier au 14 février, Verseau : du 15 février au 10 mars.

J'ai calculé ces dates en fonction de la position réelle des étoiles à notre époque et, comme on le voit, rien n'est symétrique. Nous sommes loin du zodiaque théorique et figé des astrologues.

La réponse de *NEXUS*

Cher lecteur,

Vous soulevez de nombreuses questions essentielles.

Comme je l'ai souligné dans mon article, les astrologues et les astronomes ne faisaient qu'un dans les temps anciens, ne serait-ce que parce qu'il fallait avoir les connaissances d'un astronome pour calculer un ciel de naissance astrologique. Ainsi, ce décalage entre constellations d'étoiles et signes du zodiaque – la fameuse précession des équinoxes – était bien connu, et est toujours bien connu, des astrologues, car même à l'heure des ordinateurs et des calculs faciles, tout bon astrologue connaît bien, et souvent très bien, l'astronomie. De même, les astrologues sont bien conscients du côté arbitraire des traits qui relient telle étoile à telles autres pour former une constellation, tout comme le fait de n'en retenir que douze (toutefois, certains astrologues tiennent compte d'un 13^e signe, le Serpenteaire, situé entre le Scorpion et le Sagittaire), etc.

Oui, les astres visibles à l'œil nu sont ceux qui ont été les plus significatifs dans les statistiques de Michel Gauquelin et de ses suiveurs, mais Françoise Gauquelin, pour ne citer qu'elle, en s'attachant à l'aspect psychologique – que je n'ai volontairement pas abordé dans mon article –, a trouvé des résultats positifs avec Uranus, Neptune et Pluton (http://www.andrebarbault.com/Speculum_Astrologiae.htm).

Bien que les courants astrologiques soient nombreux – certains astrologues tiennent compte, par exemple, des astéroïdes les plus gros (Cérès, Vesta, Pallas, etc.), d'autres de quelques étoiles (Algol, Aldébaran, etc.) –, je n'en connais pas qui tiennent compte des satellites des planètes ou des satellites... envoyés par l'homme, parce que la majorité d'entre eux ne retiennent pas l'existence d'une « influence » à proprement parler.

Comme vous le soulignez, tout cela semble arbitraire, mais est-ce vraiment le cas ? En considérant la petite cellule que forme notre minuscule système solaire dans l'immensité sidérale, les choix de l'astrologie traditionnelle sont rationnels. Permettez-moi une image : en faisant une ponction du liquide amniotique, un biologiste peut déterminer le sexe de l'embryon, la forme et le nombre de ses chromosomes, s'il est atteint ou non d'une maladie génétique, etc. Eh bien, on peut considérer que l'astrologue, en dressant une carte du ciel de naissance d'un individu, fait une ponction au sein de la matrice, le système solaire, dans lequel il baigne et en tire des informations, car il peut ne pas y avoir d'influence, mais il y a des informations.

L'astrologie prétend parler de ce que l'homme vit, là où il est. En ce sens, il est le centre de l'Univers. Il ne vit pas sur le Soleil ni sur Jupiter, d'où il verrait évoluer Io ou Europe, et encore moins sur Aldébaran. C'est pourquoi le cercle du zodiaque représente avant tout le cycle des saisons, ponctué par les deux équinoxes et les deux solstices, dont les signes revêtent en partie la symbolique. Certes, le Soleil ne reste pas un même laps de temps dans les signes du zodiaque sidéral, mais l'astrologie classique ne se fonde pas sur lui mais sur le zodiaque tropical, l'année tropique étant l'intervalle entre deux retours consécutifs du Soleil à l'équinoxe de printemps (je donne ces précisions pour nos lecteurs peu familiers avec ces termes).

Quant au fait que les astres seraient là pour régler nos destins, peu d'astrologues le pensent, mais que, par un mystère des plus étranges, ils font état de notre parcours, oui. Pour ma part, je pense que l'on peut s'y fier à 90 %, à condition que l'astrologue soit bon et pratique une bonne astrologie. À ce stade, on peut se poser la question des origines de ce savoir. Pourquoi et comment les signes du zodiaque « fonctionnent-ils » ? Pourquoi les angles du ciel donnent-ils des résultats statistiques positifs ? Pourquoi certaines planètes et certains métiers correspondent-ils symboliquement ? Après tout, on aurait pu retrouver Mars chez les artistes et Jupiter chez les savants introvertis, et à un endroit traditionnellement peu significatif de la carte du ciel, mais rien de tout cela. Non seulement aucune planète mise en évidence ne s'est éloignée de son sens symbolique traditionnel, mais en plus elles occupaient une place de choix dans la carte du ciel. Quand on connaît la complexité de ce savoir, on sait qu'il ne peut être empirique. Il en va de même, à mes yeux, pour d'autres domaines de connaissance tels que l'acupuncture, le yoga ou la science des plantes des Anciens. Dans ce numéro, la question des origines, comme celle de la pertinence de l'histoire officielle, se pose de nouveau pour l'« agate du combat de Pylos », dont nous parlons quelques pages plus loin.

En tout cas, même si nous n'avons toujours pas de réponse à bon nombre de questions, je vous remercie pour votre courrier, qui nous offre l'occasion de contempler, loin de la fureur du monde, des horizons merveilleux et vertigineux.

Kim-Anh Lim

Enfants hyperactifs

La génération sacrifiée

NEXUS n° 113

Bonjour,

Fidèle lecteur depuis un peu plus de deux ans, je tiens à vous dire qu'au début, en lisant vos articles, je me suis demandé dans quoi je devais classer NEXUS. Mes recherches sur Internet n'ont pas arrangé mes doutes et j'ai néanmoins tenté l'expérience.

En effet, au-delà du côté « inhabituel » des sujets des articles, j'ai été déstabilisé par le traitement sérieux des sujets, la citation des sources et l'aspect enquêtes de certains articles.

C'est donc avant tout pour contribuer à la qualité et au sérieux de votre revue que je me permets de vous écrire.

1/ Tout d'abord, j'ai noté la question des chiffres concernant ces enfants placés sous comprimés aux États-Unis. Ils étaient 10 % en 1995, ils sont 6 millions aujourd'hui. L'article nous dit que les chiffres ont explosé entre 1995 et maintenant. Si on s'en tient aux chiffres actuels, les enfants américains sont environ 61 millions. 6 millions sous médicaments sur 61 millions, nous ne sommes pas loin des 10 %...

2/ Ensuite, l'article p. 75 à 77 s'inspire très fortement de <https://www.exquidia.com/diete-hafer-sans-phosphate-docteur-frederique-caudal.htm>. En effet, le site indique que les propos sont ceux du Dr Caudal, l'article de NEXUS cite ses sources... En partie, parce que j'ai eu la nette impression que l'article était une copie très légèrement modifiée des articles du site Internet. Ça m'a donné la même impression que quand des étudiants croient duper le correcteur en modifiant quelques tournures de phrases d'un article trouvé sur le Net. Comme écrit au début, j'estime votre magazine et j'aurais pensé que l'auteure aurait pris la peine d'un réel travail d'approfondissement de ses sources, c'est là tout ce qu'il reste, ou presque, pour la presse écrite : prendre le temps de fournir des informations qu'on ne trouve qu'en fouinant.

Travaillant dans les domaines de l'animation et du social, je suis au contact des enfants, jeunes, parents qui sont eux-mêmes touchés par les enfants turbulents, incontrôlables ou hyperactifs.

En effet, en écoutant les collègues, on entend souvent dire que le public a changé et qu'il respecte moins les consignes, le calme, le cadre de l'animation.

Je parle de public, car il n'y a pas que les enfants.

Nous sommes dans un mouvement de classement de plus en plus fin des maladies, que ce soit dans le domaine des troubles mentaux (le maniaco-dépressif est devenu bipolaire avec derrière un certain nombre de nuances, la démence sénile est diagnostiquée en maladie d'Alzheimer, dépression et suicide passif...), ou des apprentissages (troubles dys, précocité, hyperactivité...), etc. Et qui dit boîtes pour ranger les gens dit gens pour ranger dans les boîtes (seraient-ils maniaques du rangement ?).

3/ Et donc, dans cet hyper-tri, nous avons les hyperactifs. Ou plutôt les enfants atteints de troubles du déficit de l'attention, avec ou sans hyperactivité.

Il y a un flou dans l'article quant à savoir desquels il est question.

L'attitude de l'enfant n'est pas la même du tout et celui qui est hyperactif est plutôt celui qui dérange.

Celui qui, selon l'auteur de l'article, pose problème car les adultes ne supportent plus que les enfants soient des enfants, s'appuyant sur des extraits choisis du DSM (5 ?).

Or, le DSM donne une liste de symptômes/comportements qui doivent être présents depuis au moins 6 mois chez le patient, et il faut que le sujet ait au moins 6 de ces symptômes.

De plus, il est précisé que ces attitudes doivent être anachroniques par rapport au développement classique du sujet.

Donc, un enfant agité constamment et non attentif plus de 15 minutes à 5 ans, pourquoi pas.

À 9 ans...

4/ Si nous ne devons pas diagnostiquer la conduite normale des enfants comme conduite anormale, alors je ne vois pas trop pourquoi chercher les causes des TDA(H).

Chercher des causes exogènes alors que la cause est soit l'immatrité, soit le comportement de la société (je rejoins l'auteure sur le fait que ces enfants sont des marqueurs des troubles de la société dans laquelle ils vivent) revient à nier qu'ils ont simplement un comportement adapté à leur âge ou à la situation familiale (qui peut ne pas être « adaptée », elle).

5/ De plus, pour analyser les causes, il faudrait se baser sur l'échantillon d'enfants réellement touchés par ce trouble, sauf que l'auteure le soutient dans tout l'article, il y a tromperie.

Donc, on ne peut pas savoir quels enfants diagnostiqués et traités sont réellement TDA(H).

Difficile dans ce cas d'analyser les causes de la maladie.

6/ J'aurais aimé les témoignages de personnes qui ont testé ces régimes sans Exxx, des chiffres et courbes d'évolution de cette pandémie (sources médicales, demandes auprès de MDPH, de PAI dans les établissements scolaires...). J'ai essayé d'être factuel, le débat de société sur les enfants de maintenant qui sont pires que ceux d'hier date de Socrate, Platon, si ce n'est plus...

Cordialement,

Maximilien Minart





La réponse de *NEXUS*

Cher M. Minart,

Votre courrier du 16 novembre dernier, en réaction à notre article sur l'hyperactivité infantile, a retenu toute notre attention et a suscité notre intérêt. Vos remarques, témoignages et analyses sont tout à fait pertinents.

Pour des raisons de place, nous répondrons en priorité aux points polémiques.

1/ Les chiffres des enfants répertoriés TDAH aux États-Unis sont effectivement mal datés (1995) : il y aurait 11 % des 63 M d'enfants américains diagnostiqués ADHD, dont 87 % sous traitement – selon les chiffres officiels de 2011 du CDC. Ce qui représente environ 6 M d'enfants sous médication pour ce trouble. Un taux qui aurait tendance à augmenter de 6 % annuellement, toujours selon le CDC.

2/ Le lien que vous citez, qui serait selon vous notre source d'inspiration principale pour la partie de notre enquête sur la diète phosphatée, n'est qu'un des divers sites alternatifs ou marchands à relayer cette information. Les contenus y sont tous similaires, car ces informations prennent leur origine à une source unique : les publications de la pharmacienne Hertha Hafer, elles-mêmes inspirées du pédiatre B. Feingold. Pour les besoins de l'enquête, nous sommes allés directement puiser dans les documents d'origine (livre de H. Hafer et publication d'études scientifiques de B. Feingold).

3/ L'enquête porte bien sur l'hyperactivité infantile. Mais le premier article l'aborde sous sa classification médicale élargie, le TDAH, qui associe en effet, au sein d'un même trouble, les enfants souffrant d'un déficit de l'attention et les hyperactifs. Nous sommes bien d'accord avec vous, ces deux attitudes sont distinctes. Cet amalgame a d'ailleurs été dénoncé par le psychologue clinicien Russel Barkley, dont nous relayons la position p. 71. Les trois autres articles de l'enquête s'intéressent spécifiquement à l'hyperactivité, même si le terme TDAH ou ADHD est utilisé à plusieurs reprises, pour rester dans la sémantique officielle.

4/ Certains enfants ont une « hyperactivité » ou « un manque d'attention » qui est classifié et pathologisé de façon illégitime et abusive : leur comportement étant actif mais normal, en lien avec leur âge – comme vous le faites justement remarquer. D'autres présentent une hyperactivité excessive, pouvant aller jusqu'à la mise en danger de soi ou des autres, à un âge où l'enfant devient potentiellement apte à différer, anticiper, gérer des frustrations... C'est bien entendu pour ces derniers que la question des causes du TDAH est posée.

5/ Il est bien évident que la tendance actuelle au dépistage et à la médicalisation généralisés aboutit à regrouper des enfants souffrant d'un réel trouble du comportement avec des enfants ayant un comportement adapté, mais dont l'entourage ne tolère pas le niveau d'énergie ou le manque de docilité. En cas de recherches sérieuses et indépendantes sur les causes du TDAH, cela créerait bien sûr un biais dans les résultats.

6/ En ce qui concerne les chiffres officiels d'enfants TDAH pour la France, ils sont disponibles auprès de la Haute Autorité de santé (HAS) : 3 à 6 % des enfants scolarisés en 2015, dont 53 % d'hyperactifs ; et de l'Agence nationale de sécurité du médicament (ANSM) : près de 50 000 utilisateurs du méthylphénidate en 2014 (un nombre qui a augmenté de 20 %, entre 2012 et 2014). Quant aux témoignages, nous nous sommes adressés à Luce Péclard (la traductrice du livre de Hertha Hafer) et au Dr Caudal, faute d'autres experts spécialisés sur le sujet. Ces dernières sont prêtes à mettre toute personne en lien avec des parents acceptant de témoigner sur les résultats obtenus avec la diète Hafer.

Quant à votre conclusion sur « *les enfants de maintenant qui sont pires que ceux d'hier* », nous sommes bien d'accord : l'intolérance à l'enfance et à la jeunesse ne date pas d'aujourd'hui. Simplement, dans une société malade, l'intolérance des enfants aux agressions que nous leur faisons subir peut prendre des formes exacerbées ; de même que l'intolérance des adultes à ces réactions. Avec, pour résultat, la souffrance des protagonistes et la mise à mal de la relation. Notre enquête n'a d'autre ambition que de proposer des pistes de solutions peu explorées, afin d'améliorer la vie quotidienne de ceux pour lesquels elles s'avèreraient pertinentes. À chacun de faire son expérience...

Marielsa Salsilli, enquêtrice pour *NEXUS*

Erratum

Dans l'article « Enfants hyperactifs : la génération sacrifiée » (*NEXUS* n° 113), une erreur s'est glissée dans l'adresse mail de Luce Péclard (traductrice du livre de Hertha Hafer), que vous pouvez contacter ici : dieter-o-buhler@bluewin.ch
Pas de liste connue de pédiatres français formés à la diète Hafer.

● VACCINATION

Quand le supranationalisme est à l'œuvre

En juin 2017, le gouvernement français annonçait l'extension de l'obligation vaccinale. Quelques mois plus tôt, en avril, l'Italie avait fait de même. En mai, la Suède étudiait ce projet et le rejetait. Fin juillet, des manifestants en Roumanie s'y opposaient. Comment se fait-il que, dans un temps si court, tout d'un coup, des États veuillent légiférer sur ce sujet sans qu'aucune situation sanitaire ne le justifie ?

Philanthropique, on vous dit !

Pour le comprendre, il faut remonter aux années 2000, à la création, notamment, de deux fondations, la « Bill-et-Melinda-Gates » et « Gavi, l'Alliance du Vaccin ». Cette dernière, comme l'explique l'OMS¹, est une coalition mondiale de partenaires composée de gouvernements nationaux, d'organisations internationales (l'Unicef, l'OMS, la Banque mondiale, la Fondation Bill-et-Melinda-Gates pour les vaccins de l'enfant, la Fondation Rockefeller) et d'entreprises privées (Fédération internationale de l'industrie du médicament, etc.). Gavi s'est donné pour mission de fournir aux pays les plus pauvres la possibilité d'acheter des vaccins. Comment ? En émettant par exemple des obligations garanties par la

promesse de ces États d'acheter des vaccins. Une belle démonstration de « philanthrocapitalisme ».

En effet, les fondations sont des structures qui bénéficient de facilités fiscales et qui peuvent brasser des milliards sans être soumises aux mêmes réglementations que des sociétés commerciales privées. Depuis les années 2000-2010, des ultra-riches et des multinationales développent ce type d'activités parallèlement à leurs affaires officielles.

Dès lors, on peut légitimement se demander si tout cela ne relève pas d'une gigantesque opération financière, au détriment du budget des États, une opération de siphonnage des financements de la santé publique.



Le même petit monde

Pour s'y employer, le Global Health Security Agenda (GHSA) – dénommé en français Programme d'action pour la sécurité sanitaire mondiale – a été lancé à l'initiative des États-Unis en février 2014, validé par le G7 en juin 2014, mais dévoilé par la Maison Blanche seulement en septembre 2014².

Le GHSA, que le Congrès américain finance à hauteur de 1,9 milliard de dollars, est une vaste coalition de plus d'une soixantaine de pays (Chine, France, Italie, Jordanie, Malaisie, Turquie, Japon, etc.). Ce partenariat public-privé associe aussi les départements d'État américains de la Santé, de l'Agriculture et de la Défense, et des organisations internationales telles que l'OMS, l'OIE (Organisation mondiale de la santé animale), la FAO (Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture), mais aussi Interpol, le CEDEAO (Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest), l'Union européenne, l'Agence des États-Unis pour le développement international (USAID) et la Banque mondiale.

L'objectif de ce programme d'action, établi sur cinq ans, de 2014 à 2019, est de mieux protéger la population contre les maladies infectieuses – autrement dit, il faut vacciner à tour de bras ! – et d'accélérer la mise en place du règlement sanitaire international de l'OMS, dont les quatre premiers financeurs sont les États-Unis, suivis de la Fondation Gates, la Grande-Bretagne et Gavi, elle-même financée à environ 25 % par la Fondation Gates.

Notons aussi au passage qu'en 2012, l'assemblée générale de l'OMS a voté le Global Vaccine Action Plan (GVAP), un plan d'action sur dix ans, de 2011 à 2020, qui recoupe à 80 % les projets nationaux d'obligation vaccinale.

Un plan d'action mondial

Le GVAP, annoncé par Bill Gates lui-même lors de son discours sur la Décennie de la vaccination à la tribune de l'OMS en mai 2011, et adopté un an après par les 194 pays membres de l'OMS, est un autre élément clé des accords et partenariats supranationaux visant à dérouler une vaccination pour tous, pour toutes les maladies, dans toutes les régions du monde, pour tous les âges de la vie... Il est notable de voir que le secrétariat du groupe de travail de la Décennie de la vaccination, qui réalise le rapport annuel du GVAP, associe la Fondation Gates, l'alliance Gavi, l'Unicef, l'OMS et le US National Institute of Allergy and Infectious Diseases. Cette kyrielle d'acteurs et de partenariats public-privé est un élément clé de l'engrenage vaccinal actuel, insistant par exemple sur la rougeole pour sensibiliser la population aux bénéfices de la vaccination et réduire la méfiance vaccinale.

Jamais trop de vaccins

Le GHSA, pour sa part, a élaboré onze plans d'action, avec des objectifs à cinq ans, chacun relayé aux échelles nationales. L'un de ces plans, le quatrième, porte sur la vaccination. Son objectif ? Qu'au moins 90 % des enfants de moins de 15 mois aient reçu au moins une dose d'un vaccin contenant une souche anti-rougeole. La rougeole, choisie par le GHSA en tant qu'indicateur, est, comme par hasard, la maladie infantile mise en avant par notre gouvernement pour justifier une obligation vaccinale étendue à 11 vaccins, soit bien au-delà de la seule rougeole. Le GHSA a bâti un plan global, avec des dates butoirs et des objectifs que ses membres sont invités à respecter. Lors de sa

quatrième réunion ministérielle de haut niveau sur la sécurité sanitaire internationale en octobre dernier, à Kampala (Ouganda), les participants ont discuté du souhait des États-Unis de prolonger le mandat du GHSA jusqu'en 2024...

Big Pharma à la tête du ministère de la Santé américain et du GHSA !

Enfin, pour couronner le tout, le 13 novembre dernier, Donald Trump a nommé son nouveau ministre de la Santé : Alex Azar, un pur représentant de Big Pharma. Président de 2012 à janvier 2017 de Lilly USA, la plus grosse filiale du groupe pharmaceutique américain Eli Lilly, fabricant du célèbre Prozac, Alex Azar a déjà travaillé au département de la Santé et des Services sociaux (abrégé HHS en anglais, pour Health and Human Services) des États-Unis entre 2001 et 2005, dont deux années en tant que numéro deux du HHS. Le HHS, par sa direction des affaires globales (Office of Global Affairs) et sa sous-direction des pandémies et menaces émergentes (PET), assure également le leadership et la coordination globale des plans d'action du GHSA !

En conclusion, ce que notre gouvernement ne nous dit pas, c'est que cette soudaine extension de l'obligation vaccinale répond avant tout à des engagements et des partenariats internationaux. De toute évidence, dès le départ et depuis longtemps, il n'a jamais été prévu d'organiser une véritable consultation citoyenne sur la vaccination et encore moins d'en tenir compte.

Maxence Layet

1. <http://www.who.int/mediacentre/factsheets/fs169/fr/>
2. <https://www.ghsagenda.org/>

● À VOTRE BON CŒUR...

Financez-vous l'expérimentation animale ?

Auriez-vous, à votre insu, aidé à financer la création de chiens transgéniques censés modéliser une maladie musculaire humaine¹ ? Ou l'injection de nanoparticules à des souris pour tenter de mettre au point un vaccin² ? Si vous avez fait des dons à certaines grandes associations à caractère médical, c'est possible. Or, l'utilité pour la médecine humaine des expériences faites sur des animaux est contestée par un nombre croissant de scientifiques.

Antidote Europe, une association créée par des chercheurs, vient de publier un

mini-guide³ nommant les associations à caractère médical qui soutiennent la recherche animale (« liste rouge »), celles qui ne la soutiennent pas (« liste verte ») et celles dont la position n'a pas pu être déterminée en fonction des informations publiées sur leur site Internet (« liste orange »). La démarche est novatrice en France alors que de telles indications existent au Royaume-Uni, par exemple sur les sites des associations Animal Aid⁴ ou PETA⁵.

Des dons éclairés

Chez nous, parmi les dizaines d'associations qui consacrent une partie des dons collectés à la recherche scientifique, il n'était

pas toujours facile de déterminer lesquelles acceptent les « modèles animaux ». Sauf quand elles le revendiquent, comme l'AFM Téléthon ou le Sidaction, pour ne citer que deux des plus connues parmi les neuf qui écrivaient le 20 septembre 2017 au ministère de la Recherche, affirmant être « *de plus en plus fréquemment questionnées*⁶ ».

Aujourd'hui, les donateurs potentiels veulent savoir. À l'instar des listes de marques de cosmétiques non testés sur des animaux, très appréciées des consommateurs sensibles au bien-être animal, le mini-guide *À quoi servent vos dons ?* permettra aux bienfaiteurs d'orienter la recherche en fonction des méthodes qu'ils approuvent. Si le « questionnement » demeure sans effet, le chéquier pourra désormais prendre le relais.

1. <https://www.afm-telethon.fr/actualites/myopathie-duchenne-resultats-aav-u7-chez-chien-grmd-2905>
2. <https://www.sidaction.org/actualites/recherche-pour-induire-des-reponses-vaccinales-efficaces-489>
3. <http://antidote-europe.org/public/LivretAssocTiers.pdf>
4. <https://www.animalaid.org.uk/the-issues/our-campaigns/animal-experiments/health-charities-animal-testing/>
5. <https://www.peta.org.uk/living/health-charities-are-they-spending-your-money-on-animal-testing/>
6. https://www.afm-telethon.fr/sites/default/files/courrier_a_madame_la_ministre_frederique_vidal_-_20_septembre_2017.pdf



SARAH ULRICI

● CERVEAU

Même éteint, votre smartphone diminue vos capacités cognitives

Le professeur Adrian Ward et ses coauteurs ont mené des expériences sur près de 800 utilisateurs de smartphones afin de mesurer leur aptitude à accomplir des tâches demandant de la concentration, avec leur smartphone à proximité. Pour la première expérience, les participants ont reçu, au hasard, l'ordre de poser leur smartphone, en mode silencieux, écran contre leur bureau, dans leur poche ou dans leur sac, ou encore dans une autre pièce.

Les chercheurs ont constaté que les participants ayant leur téléphone dans une autre pièce surpassaient significativement ceux qui l'avaient sur leur bureau et surpassaient légèrement ceux qui l'avaient dans leur poche ou leur sac.

Tout est question de présence

Lors d'une autre expérience, les volontaires estimaient d'abord leur degré de dépendance au smartphone avant d'effectuer la même série de tests et de placer au hasard leur smartphone sur leur bureau (cette fois écran visible), dans leur poche ou leur sac, ou dans une autre pièce. Certains participants devaient aussi éteindre leur téléphone.

Il est ressorti de l'étude que les participants les plus dépendants ont une performance inférieure à celle de leurs pairs moins dépendants, mais seulement lorsqu'ils gardent leur smartphone sur leur bureau, ou dans leur poche ou leur sac.

Globalement, les chercheurs ont constaté que peu importe que le smartphone soit allumé ou éteint, ou que l'écran soit visible ou pas, avoir un smartphone en vue ou à portée de la main réduit la capacité de se concentrer et d'effectuer une tâche parce que, d'après ces chercheurs, une partie du cerveau travaille activement à ne pas décrocher ou utiliser le téléphone. Quelle que soit la raison avancée, la simple présence du smartphone est suffisante pour réduire la capacité cognitive !

Source : The University of Chicago Press Journals, « Brain Drain: The Mere Presence of One's Own Smartphone Reduces Available Cognitive Capacity », avril 2017, www.journals.uchicago.edu/doi/full/10.1086/691462.

● ÉNIGME

L'« agate du combat de Pylos » débrousse les archéologues

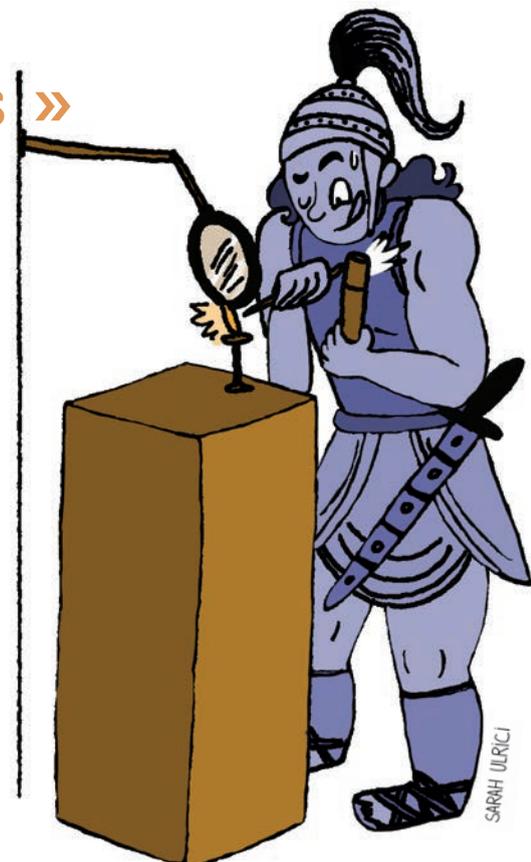


Regardez bien cette pierre, elle date d'environ 1450 avant notre ère. Elle ne mesure que 3,6 cm de long, et a été trouvée dans la tombe d'un guerrier minoen découverte en 2015 près du palais de Nestor, à Pylos, en Grèce. Certains de ses détails sont si fins qu'ils ne sont visibles que par photomicrographie. Ses découvreurs, une équipe inter-

nationale d'archéologues de l'université de Cincinnati (États-Unis), ne s'expliquent pas comment ce travail miniaturisé a pu être réalisé. Le style de l'œuvre surprend aussi, puisqu'il n'apparaît qu'un millier d'années plus tard.

Un artefact qui, parmi tant d'autres comme le mécanisme d'Anticythère qui, bien que beaucoup plus récent (100 à 150 av. J.-C.), est si complexe qu'on ne sait toujours pas comment il fonctionne, s'oppose à l'histoire telle qu'on nous la présente.

Source : Richardson Rachel, « Unearthing a masterpiece », *UC Magazine*, université de Cincinnati, novembre 2017.



● FINANCE

Les fonds vautours prospèrent à l'abri des paradis fiscaux

Ces fonds spéculatifs saisissent sans gêne les tribunaux occidentaux à leur profit indécent, et financent par ailleurs partis et campagnes politiques. La dernière vague de fuites des « Paradise Papers » rappelle le scandale de cette anomalie.

Parmi les 7 millions de fichiers sortis du cabinet Appleby, certains noms ressortent : ceux de gros donateurs du Parti républicain des États-Unis, qui prospèrent derrière l'opacité de ces trous noirs fiscaux tout en affichant leur soutien politique. Celui de Paul Singer est consubstantiel de l'essor des fonds vautours dans le monde depuis la fin des années 1970. L'un de ces fichiers relate son opération sur la dette du Congo-Brazzaville et ses exigences procéduraires exorbitantes contre ce pays en demandant près de trente fois le prix de la dette rachetée à la casse. De fait, cette information confirme un élément congénital : la finance toxique, et extrêmement rentable pour certains, ne pourrait perdurer sans l'existence des paradis fiscaux.

États piégés par le droit des affaires

Singer a démarré en 1977, juste après que la législation étasunienne protégeant les États débiteurs eut changé en leur défaveur (Foreign Sovereign Immunities Act de 1976). Très actif dans les dettes des pays d'Amérique latine et d'Afrique en difficulté, il est soupçonné d'être à l'origine (via du lobbying corruptif) de la suppression en 2004 de la doctrine Champerty qui interdisait d'acquiescer une dette avec l'intention préalable d'attaquer le débiteur en justice. Sachant que 85 % des litiges sur dettes portés par les fonds vautours le sont devant des juridictions américaines et, plus globalement, que les droits new-yorkais et britannique régissent respectivement 53 % et 45 % de l'ensemble des dettes

souveraines dans le monde (chiffres d'octobre 2016), on comprend que les gouvernements, quels qu'ils soient, auraient intérêt à faire voter des lois anti-fonds vautours.

L'incognito du paradis fiscal

Les « Paradise Papers » n'ont pas révélé, à ce jour, les noms des actionnaires et des clients des sociétés dirigées par Paul Singer. Or, précisément, les paradis fiscaux permettent à des sociétés et à des gens bien comme il faut (ou non) d'engranger discrètement des rendements très élevés. Mais la proximité entre les fonds vautours et les grandes banques a été mise à nu lorsque les premiers ont tenté d'empêcher la loi belge anti-vautours de 2015 avec l'appui du lobby des banques belges

(Febelfin) et même de la Banque nationale de Belgique. Les parlementaires ont résisté, la loi a été votée, bien qu'actuellement contestée devant la Cour constitutionnelle par le même Singer*. Cette loi, une première internationale, aurait vocation à se répandre dans le monde. C'est sans compter, cependant, sur les liens d'intérêts entre « vautours » et finance internationale publique et privée : à titre de petit exemple révélateur, le fonds souverain de la Corée du Sud (le KIC) s'est trouvé contraint, du fait d'une affaire entre Samsung et une société de Singer, de révéler avoir misé 50 millions de dollars dans la société de l'odieux milliardaire.

* Lire à ce sujet le dernier numéro (4^e trim. 2017) de la revue *AVP* du Comité pour l'abolition des dettes illégitimes (CADTM). Lire aussi « La longue curée parasitaire des fonds "vautours" » (*NEXUS* n° 108, janvier-février 2017).



● ÉCONOMIE

Effervescence planétaire autour du **revenu universel**

Les expérimentations et les projets se multiplient, de l'Europe aux Amériques en passant par l'Afrique et l'Asie. C'est à qui donnera le départ, au risque de se brûler les ailes, comme l'ex-candidat à la présidentielle Benoît Hamon. Le dernier congrès du réseau mondial pour le revenu de base atteste la vivacité de ce sujet de société parmi les plus controversés et les plus porteurs d'espoir pour amortir les ravages du libéralisme mondial, et tenter d'envisager une manière plus mesurée de vivre l'économie.

Trente-cinq pays représentés et près de 400 personnes ont partagé les expériences, projets et idées lors du dernier congrès du BIEN*, fin septembre à Lisbonne. Les uns le prônent pour éradiquer l'extrême pauvreté ou la pauvreté, les autres argumentent pour accompagner et compenser les effets sur l'emploi de l'automatisation des productions et services de type industriel. Sur ce dernier aspect, les inconditionnels du développement économique l'envisagent comme un moyen de soutenir la consommation, alors que ceux dont l'analyse est à la nécessaire décroissance de libéralisme y voient un levier pour réorienter plus justement les ressources vers le nécessaire. Toutes les analyses convergent cependant sur un point : le surcroît de liberté, envisagé comme une nouvelle frontière sociale, est un droit de l'homme.

Tests in vivo tous azimuts

Avant d'envisager une quelconque généralisation, gouvernements et ONG expérimentent. Après la Finlande, le gouvernement de l'Ontario (Canada) lance une expérience auprès de 4 000 personnes tirées au sort mais sélectionnées en fonction de leurs ressources. Le projet est orienté contre la pauvreté et la diminution des frais de santé (qui sont liés à la pauvreté). L'expérience

finlandaise, elle, se focalise sur la stimulation de l'activité (l'échantillon bénéficiaire du revenu de base est en âge de travailler et au chômage). L'ONG californienne Y Combinator, issue de la Silicon Valley, met en place aux États-Unis un projet de revenu de base de 1 000 \$ par mois pour 1 000 personnes durant cinq ans pour évaluer de très près ses effets sur le bonheur, le bien-être, la santé financière et les manières dont les gens utilisent leur temps. Une autre association américaine, GiveDirectly, a lancé au Kenya la plus longue expérience de revenu de base : durant 12 années, les 220 habitants d'un village recevront 22 dollars par mois. Le projet porte dans son ensemble sur 300 villages et 6 000 personnes.

L'Europe plus politisée

Après le référendum national suisse en juin 2016, où 23 % des gens ont voté en faveur d'un revenu de base (un score encourageant selon Enno Schmidt, artiste allemand reconverti dans l'innovation sociale et réalisateur d'un des premiers documentaires sur le sujet), l'Allemagne a lancé en octobre 2016 son parti politique dédié au revenu de base (Bündnis Grundeinkommen). La Suède a suivi avec son Basinkomstpartiet,

qui entend présenter un candidat aux élections générales de 2018. Selon sa présidente, Lena Stark, il s'agit de s'appuyer sur la convention des droits de l'homme des Nations unies qui recommande le droit à un niveau de vie « standard ». Plus largement, il est question de réduire le stress dans la population et de promouvoir une écologie soutenable. Parmi les projets spécialisés, le Mouvement français pour un revenu de base a présenté l'intérêt d'un revenu de base agricole pour favoriser l'émergence d'un système d'alimentation de qualité.

Édouard Ballot

*Basic Income Earth Network



WIKIPÉDIA

VEUT ME



TUER

Quand vous tapez mon nom dans Wikipédia, voici ce que vous pouvez lire :

« Mélange de sujets scientifiques détournés, pseudo-scientifiques et conspirationnistes ; Propagande anti-gouvernementale et paramilitariste ; Création d'un sentiment de rejet face aux programmes d'aide gouvernementaux ; Négationnisme et antisémitisme ; Promotion de la pseudo-science »

Parmi les pépites remarquables de cette page, on peut relever :

« En 1997, le Stephen Roth Institute (en) a classé le site web international de NEXUS comme l'un des « *principaux sites qui hébergent ou promeuvent activement l'antisémitisme* ».

« Selon l'Association française pour l'information scientifique (AFIS), NEXUS est un "magazine de désinformation et d'apologie sectaire" et "cette revue est en effet spécialisée dans tout ce qui est guerre contre la science, de la physique à la biologie en passant par les pratiques médicales. Elle souscrit à toutes les thèses les plus folles pourvu qu'elles soient contestataires et sectaires, voit des complots partout, mais se targue d'esprit libre". »

Moi, NEXUS édition française, je ne suis pas australien mais français. J'ai ma propre identité et mon propre contenu, ce que me refuse Wikipédia avec un art consommé de l'amalgame.

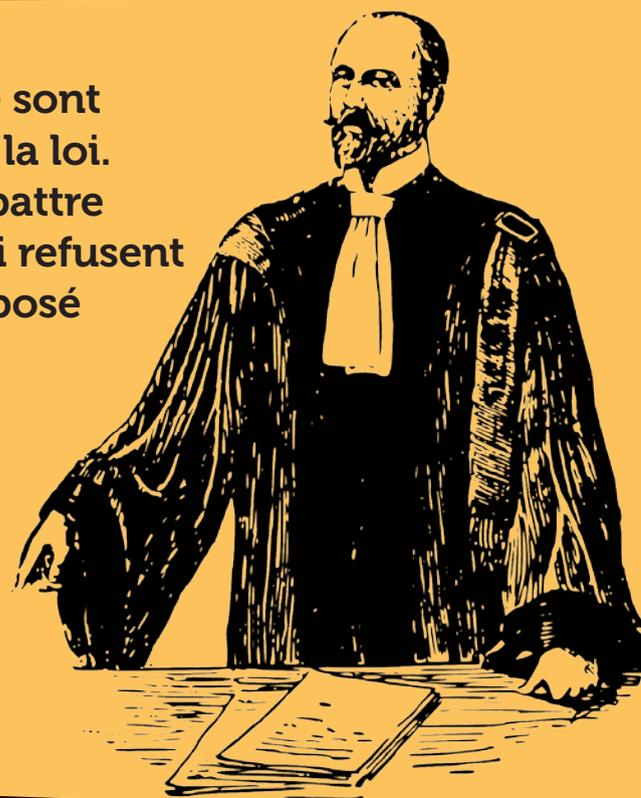
J'ai vu le jour en 1999 et me suis progressivement affranchi de l'édition australienne en constituant ma propre équipe rédactionnelle. J'ai toute liberté quant aux choix de mes sujets depuis 2009. Il est arrivé que par manque de discernement, et non par idéologie, le NEXUS australien ait publié dans les années 80, des auteurs critiquables. Il n'est pas honnête de m'en attribuer la paternité.

Depuis juillet 2017, Marc Daoud a succédé à David Dennery en tant que directeur de la publication. Il poursuit avec la même équipe la ligne éditoriale qui fait mon succès depuis dix-huit ans.

Ces graves allégations de nature diffamatoire sont préjudiciables et la diffamation est punie par la loi. C'est pourquoi, ayant vainement tenté de débattre avec les collaborateurs et administrateurs qui refusent systématiquement de rétablir les faits, j'ai déposé le 10 février 2017 une plainte contre X et la Wikimedia Foundation avec constitution de partie civile.

Affaire à suivre...

Envie de réagir ? Écrivez-nous sur Facebook ou à contact@nexus.fr



Chiche Macron !

EPICERIE - JOURNAUX

On applique la loi pour protéger les petits commerçants ?

Avec la complicité des élus et de l'administration, la grande distribution accapare des millions de mètres carrés sans autorisation depuis 1973, paupérisant les petits commerces et les centres-villes français. En vingt ans, Martine Donnette, présidente de l'association En Toute Franchise, dénonce jusqu'à 418 milliards d'euros d'infractions non perçus par l'État pour la seule région PACA !

Par Marc Daoud



Nous avons lancé le hashtag #chichemacron avec Martine Donnette pour interpeller le président de la République sur les dérives de la grande distribution. Vidéo à retrouver sur notre page Facebook.

Article 102 du TFUE*

« Est incompatible avec le marché intérieur et interdit [...] le fait pour une ou plusieurs entreprises d'exploiter de façon abusive une position dominante sur le marché intérieur ou dans une partie substantielle de celui-ci. »

* Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne.

Depuis notre article de mars 2017 (NEXUS n° 109), Martine Donnette a

poursuivi ses efforts inlassables. Commerçante ruinée dans les années 1980, elle fait tout ce qu'elle peut avec son mari Claude pour protéger les petits commerçants et faire appliquer la loi. À croire que sans elle, les hypers auraient toute la France comme vaste terrain de jeu... et de profit ! Car c'est bien la seule à s'opposer aux mastodontes que sont Carrefour, Ikea, Lidl, Auchan, Leclerc, etc. Pas un ne faisant exception aux extensions illicites de leurs surfaces de vente. Et pourtant, l'État, l'administration et les élus semblent tous dépassés, voire complices dans ce gigantesque scandale.

Un permis de construire, pour quoi faire ?

L'affaire est complexe, mais se résume assez facilement. Lorsqu'un hypermarché veut construire une extension, il doit demander une autorisation. En réalité, il peut faire ce qu'il veut sans autorisation et avec la quasi-garantie de n'encourir aucune pénalité. L'exemple du Carrefour de Châteauneuf-les-Martigues est un modèle du genre : depuis son ouverture en 1973, le centre commercial exploite sa galerie marchande de 1 670 m² illégalement, et le préfet a décidé de ne rien contrôler. Une chose possible en France car, d'après l'article L752-23¹ du Code du commerce, le contrôle n'est pas obligatoire, bien qu'il le soit d'après la directive européenne Service 2006-123/CE² !

Accaparer des terres et boucler le budget municipal

Pour construire de nouveaux centres commerciaux, il faut des terres. Qu'il s'agisse de municipalités ou d'intercommunalités, voici les étapes clés qui jalonnent leur appropriation :



1) **Le ciblage** : les élus ciblent une zone et la déclarent « zone d'activité » en modifiant les PLU (plans locaux d'urbanisme).

2) **L'expropriation** : ils font ensuite une DUP (déclaration d'utilité publique) pour exproprier les agriculteurs et les riverains situés dans le périmètre visé, et accaparent les terrains au prix du mètre carré agricole, soit parfois 1 à 5 €/m².

3) **La culbute** : ils sélectionnent des promoteurs à qui ils vendent les terrains plusieurs fois plus cher.

4) **Le bouclage du budget** : Afin de compenser les restrictions budgétaires et la baisse de dotation globale de fonctionnement de l'État, les terres deviennent une ressource financière de premier plan pour les communes qui s'empressent d'inscrire les promesses de vente dans leur budget.

Une directive européenne toujours pas transposée dans le droit français

Martine Donnette interpelle sans relâche les politiques depuis neuf ans pour faire transposer intégralement la directive européenne Service 2006-123/CE dans les textes de loi français. Cette directive définit comme « *raisons impérieuses d'intérêt général* » « *la lutte contre la fraude, la protection de l'environnement et de l'environnement urbain* ». L'article 102 sur le Traitée de fonctionnement de l'Union européenne interdit quant à lui l'abus de position dominante, autant de

points pour lesquels Martine se bat. Contactée à plusieurs reprises, la présidente de la commission des Affaires européennes, Sabine Thilleye, n'a toujours pas répondu aux sollicitations de Martine, ni aux nôtres. Bruno Le Maire, ministre de l'Économie et des Finances, a également été contacté, en vain.

+ 930 000 m² et pas de moratoire !

C'est l'annonce fracassante du représentant de Benjamin Griveaux (voir encadré), Pascal Faure, lors du colloque du 19 octobre, qui a stoppé toute idée de moratoire. Cette initiative était demandée par les élus de l'association « Centre-Ville en Mouvement » représentée par le député LREM Patrick Vignal, qui réclame au gouvernement d'agir contre l'extension des commerces en périphérie des agglomérations. Pire, 930 000 m² de surfaces de vente supplémentaires devraient voir le jour en 2018.

Marc Daoud

Notes

1. « *Le préfet peut mettre en demeure l'exploitant concerné soit de fermer au public les surfaces de vente exploitées illégalement en cas de création, soit de ramener sa surface commerciale à l'autorisation d'exploitation commerciale accordée par la commission d'aménagement commercial compétente, dans un délai d'un mois.* »

2. « *L'État membre d'établissement vérifie dans les plus brefs délais si le prestataire exerce légalement ses activités ainsi que les faits à l'origine de la demande.* »

Pour aller plus loin

- Association En Toute Franchise : www.en-toutefranchise.com
- À lire : Martine Donnette, *Seule face aux géants*, Éd. Max Milo, 2015.

L'info inaperçue : Benjamin Griveaux, d'Unibail-Rodamco à En Marche

Juste avant l'aventure Macron, de 2014 à 2016, Benjamin Griveaux était directeur de la communication et des relations institutionnelles au sein du groupe Unibail-Rodamco. Ce groupe est le numéro 1 de l'immobilier commercial en Europe. Unibail-Rodamco possédait 71 centres commerciaux en juin 2017 et ne semble pas près d'arrêter sa boulimie en si bon chemin, car il vient tout juste de s'offrir un autre géant des centres commerciaux, Westfield Corporation.

Le recours qui coûte cher ?

En 2016, Martine Donnette a déposé un recours contre l'implantation d'Ikea à Nice. Mais il se trouve que la Ville avait déjà ajouté les 21 millions € de la promesse de vente dans le budget 2017... En guise de contre-attaque, la Ville et le promoteur réclament à Martine 2,8 millions € pour procédure abusive !



Sait-on encore désobéir ?



©Gettyimages/NeilWebb

Cadences infernales, précarité, corruption, pollution, manipulation, compétition, surconsommation... Nous sommes chaque jour plus nombreux à affirmer ne plus supporter notre modèle de société, à le trouver vide de sens, aliénant. Mais pourquoi tant d'insatisfaits et si peu de révoltés ou de changements concrets ? Certaines tendances actuelles montreraient-elles au contraire un élan de désobéissance ?

Par Sabrina Debusquat

À PROPOS DE L'AUTEURE

Journaliste indépendante spécialiste des sujets santé, écologie et droits des femmes, Sabrina Debusquat est également animatrice à Radio France et créatrice du site ca-se-saurait.fr. Sa force ? Repérer en avance les sujets qui deviennent ensuite de réels courants de société. Elle a publié *J'arrête la pilule* aux éditions Les Liens qui Libèrent, en septembre 2017.

Signes de rébellion

S'abstenir aux élections plutôt que de « voter pour le moins pire », opter pour une consommation durable, locale ou qui n'inclut pas de souffrances animales, faire le choix de médias indépendants, repenser son rapport au travail, au corps, à la médecine, au temps... Ce sont des choix de vie que font de plus en plus de citoyens. En s'éloignant volontairement de l'ultra-consommation, de la quête perpétuelle de la croissance ou encore de la chimie de synthèse, ils questionnent ce qui est érigé depuis des décennies en idéal de vie occidental. « Relents du mouvement hippie », « lubies de bobos privilégiés ! » affirment les uns. « Minorité avant-gardiste », rétorquent les autres. Alors, vivons-nous une époque particulièrement soumise ou sait-on encore désobéir quand plus rien ne nous convient ?

La désobéissance civile est-elle en train de frémir ?

Depuis 2015, Cédric Herrou, producteur d'olives près de Nice, a aidé plus de 250 migrants à passer la frontière franco-italienne. Malgré plusieurs arrestations et poursuites judiciaires, il continue son combat. Dans une tribune publiée dans *Libération*¹, son comité de soutien écrit : « Il est temps de dire non, de se désolidariser d'un État qui trahit sans vergogne les idéaux dont il parfume ses discours, temps de désobéir à la loi écrite quand elle criminalise la fraternité et proroge l'inhumain [...]. Il y eut des heures dans notre histoire où désobéir c'était garder l'honneur et sauver son âme. [...] C'est le rôle d'un citoyen, en démocratie, d'agir lorsqu'il y a défaillance de l'État. Nous réaffirmons la primauté absolue de la conscience morale sur l'ordre politique. »

Juillet 2017 : sous l'impulsion de l'association 269Life qui prône la désobéissance civile, 52 activistes antisécistes s'enchaînent sur la chaîne d'abattage de l'abattoir Palmid'Or en Saône-et-Loire pour dénoncer les « actes de cruauté et mauvais traitements [infligés] aux millions de canards, lapins et che-

vreaux qui y sont mis à mort chaque année ». Écopant régulièrement de poursuites judiciaires, les dirigeants de l'association affirment qu'ils ne relâcheront pas leur mouvement contestataire tant que « les incohérences de la loi sur le statut des animaux » ne seront pas mises en lumière (lire page 64).

Octobre 2017 : la Catalogne déclare unilatéralement son indépendance et appelle à la désobéissance civile face à « l'ingérence de Madrid ».

Novembre 2017 : sous l'impulsion de Lucie Michel, rappeuse et mère d'un enfant dont la santé s'est dégradée à la suite d'une vaccination, un clip appelle à « la désobéissance civile » face aux onze vaccins obligatoires imposés dès janvier 2018 par le gouvernement. Même les scientifiques s'y mettent en invitant à « une pression de la société civile » sur les gouvernements dans une tribune signée par quinze mille d'entre eux² pour dénoncer la catastrophe écologique mondiale.

Novembre 2017 encore : Yvan Gradis, cofondateur de RAP (Résistance à l'Aggression Publicitaire) est dispensé par la Cour européenne des

Droits de l'Homme de fournir son ADN à la justice. Entré en désobéissance civile pour barbouillages de panneaux publicitaires depuis 2001, il refusait de se rendre aux convocations des autorités qui souhaitaient l'inscrire au fichier automatisé des empreintes génétiques aux côtés de criminels sexuels ou terroristes. Sa persévérance a fini par payer, son action non violente étant jugée suffisamment « particulière » pour lui épargner un tel fichage.

Vent de révolution ?

« Désobéissance » : un mot fort derrière lequel affleure un mécontentement croissant face aux décisions prises par nos gouvernements. De la bouche d'anonymes à celle de grands intellectuels, l'expression est de plus en plus régulièrement prononcée et surtout mise en application.

L'idée n'est pas nouvelle, c'était notamment celle des hippies des années soixante. Mais un demi-siècle plus tard, les crises écologiques, économiques et sociales rendent les enjeux bien plus pressants, palpables. Justice, médias, écologie,



politique, vie en entreprise, médecine... la société entière semble à bout de souffle, sommée d'assurer toujours plus et toujours plus vite avec toujours moins. Tout cela pourrait-il prochainement aboutir à une révolution plus globale ? Quelques signaux forts sont en tout cas perceptibles.

Médias : le désamour

Jamais la désaffection des Français vis-à-vis des médias n'a été aussi forte. Montée des médias alternatifs et indépendants mais aussi conspirationnisme... Une part croissante de citoyens cherche visiblement à se réapproprier l'information. Un sursaut que l'on pourrait trouver sain et salutaire, mais qui est paradoxalement souvent combattu comme un fléau à endiguer. Pourtant, si cette réappropriation de la pensée, certes parfois maladroite, fait si peur, n'est-ce pas précisément parce qu'elle menace l'ordre établi et tous ceux qui en profitent ? Le philosophe et économiste français Frédéric Lordon développe à ce propos une théorie fort intéressante : « *Le conspirationnisme n'est pas la psychopathologie de quelques égarés, il est le symptôme nécessaire de la dépossession politique et de la confiscation du débat public. Aussi est-il de la dernière ineptie de reprocher au peuple ses errements*

*de pensée quand on a si méthodiquement organisé sa privation de tout instrument de pensée et sa relégation hors de toute activité de pensée*³. » Le conspirationnisme et le désamour pour les médias traditionnels seraient donc simplement la fin d'une certaine naïveté du peuple vis-à-vis du formidable outil de propagande que les médias constituent pour la classe dominante qui les détient et y exerce ? Une thèse que partage également le journaliste espagnol Ignacio Ramonet, fondateur d'Attac et inventeur du terme de « pensée unique ».

Sabrina Debusquat

« Le débat politique est gelé par une tromperie concernant la science qui définit le savoir individuel comme inférieur au savoir scientifique. Les individus cessent de se fier à leur propre jugement et demandent qu'on leur dise la vérité [...] Or une telle délégation [...] substitue l'obéissance à un mythe et finalement légitime les expériences conduites sur les hommes. »

Ivan Illich dans
La Convivialité, Points, 1973.

Notes

1. « Cédric Herrou : non au délit de solidarité », 9 octobre 2017, Liberation.fr.
2. « World Scientists' Warning to Humanity: A Second Notice », William J. Ripple & 15 364 autres scientifiques de 184 pays. *BioScience*, 13 novembre 2017.
3. « Conspirationnisme : la paille et la poutre », Frédéric Lordon, 24 août 2012. Blog.mondediplo.net

« La pensée unique » selon Ignacio Ramonet

« Dans les démocraties actuelles, de plus en plus de citoyens libres se sentent englués, poissés par une sorte de visqueuse doctrine qui, insensiblement, enveloppe tout raisonnement rebelle, l'inhibe, le trouble, le paralyse et finit par l'étouffer. Cette doctrine, c'est la pensée unique, la seule autorisée par une invisible et omniprésente police de l'opinion. [On] peut, sans exagérer, qualifier cette fureur idéologique de moderne dogmatisme. [...] Qu'est-ce que la pensée unique ? La traduction en termes idéologiques à prétention universelle des intérêts d'un ensemble de forces économiques, celles, en particulier, du capital international. Ses sources principales sont les grandes institutions économiques et monétaires qui, par leur financement, enrôlent au service de leurs idées, à travers toute la planète, de nombreux centres de recherches, des universités, des fondations, lesquels, à leur tour, affinent et répandent la bonne parole. [...] Un peu partout, des facultés de sciences économiques, des journalistes, des essayistes, des hommes politiques, enfin, reprennent les principaux commandements de ces nouvelles tables de la loi et, par le relais des grands médias de masse, les répètent à satiété. »

*<https://www.monde-diplomatique.fr/1995/01/RAMONET/6069>

Fabrice Nicolino : journaliste désobéissant

Pensée unique, médias de masse aux ordres de quelques grands patrons... Des dérives médiatiques que connaît bien Fabrice Nicolino et auxquelles il a toujours résisté avec vigueur. Journaliste spécialiste des questions écologiques, il est l'auteur de livres d'enquêtes majeurs comme *Pesticides, révélations sur un scandale français* (Fayard, 2007) ou *Bidoche, l'industrie de la viande menace le monde* (Les Liens qui Libèrent, 2009). Ex du *Canard enchaîné* et rescapé des attentats du 7 janvier 2015 à *Charlie Hebdo*, rien n'a su faire taire sa plume corrosive et indocile qui s'exprime en ce moment dans sa *Lettre à une petiotte sur l'abominable histoire de la bouffe industrielle* (Les Échappés, octobre 2017).



©Agence Anne et Arnaud

nexus Quelle place tiennent l'indocilité, la désobéissance et la transgression dans la pratique de votre métier ?

Fabrice Nicolino : À la vérité, elle est faible dans les trois cas, mais je n'entends pas me plaindre pour autant. Il me semble que la désobéissance, qui naît du refus, ne peut être que minoritaire, et partant marginale. [...] La presse est pour l'essentiel soumise aux pouvoirs et institutions en place, et même quand elle prétend jouer les rebelles, comme dans le cas du journalisme dit d'investigation, elle s'appuie essentiellement sur des informations distillées par des policiers, des avocats, des juges. Je constate avec une certaine horreur que la presse aura été incapable, en quarante années, de parler avec clarté, pédagogie et vérité de la crise climatique, danger véritablement sans précédent. Et pourtant, moi qui ai vécu tout cela, je peux vous assurer que l'information était toujours là. Très souvent, même dans cette presse qu'on dit sérieuse, on

a préféré monter en épingle des épisodes de désinformation autour de quelques tristes figures de climatosceptiques. Une honte.

En janvier 2017, sur votre blog Planète sans visa, vous écrivez : « Sans révolution morale et intellectuelle, l'avenir est noir charbon », et dénoncez ces « intellectuels de gauche » qui ne consacrent aucune pensée à la crise écologique planétaire*. Les nouvelles générations caractérisées par de fortes valeurs écologiques portent-elles selon vous cette « révolution morale » ?

Je n'ai pas de réponse à votre question. Ce qui me paraît certain, c'est que le temps perdu ne se rattrapera pas. L'écologie scientifique nous apprend que l'équilibre des écosystèmes, qui soutiennent toutes les formes de vie, y compris, in fine, les émissions de télévision de Cyril Hanouna, n'a rien de linéaire. Il peut sembler solide malgré la puissance des attaques et brusquement s'effondrer. La stabilité relative du climat depuis une dizaine de milliers

d'années a permis l'installation de l'agriculture et des villes. Où nous mènera donc le dérèglement en cours ? Je crois, par l'analyse et la raison, que nous vivons des temps sans précédent depuis l'apparition d'*Homo habilis*, il y a deux millions d'années. Et il va falloir faire face avec des hommes qui n'ont pas tant changé au cours des millénaires. Je ne doute pas qu'il surgira, comme au temps noir de la Seconde Guerre mondiale, des ressources morales fabuleuses, notamment dans la jeunesse. Mais ma question clé est celle-ci : est-ce que cela peut suffire ? Et quand allons-nous commencer à rompre pour de vrai avec ce monde et ses folies ?

À propos de la situation actuelle en France, vous écrivez : « [Nous] sommes des millions à en avoir assez, tous sentant avec une force chaque jour plus évidente que rien ne va plus. [...] La politique, fondamentalement, c'est l'action. Or, aucune mobilisation ne débouche plus sur le moindre changement, aussi déri-

soire qu'il puisse être. Ce n'est pas une panne, c'est la fin ultime d'un cycle probablement né chez nous en 1789. » Quelle forme pensez-vous que va prendre « la fin de ce cycle » ? Le plus probable est que les sociétés humaines vont connaître des phénomènes de dislocation auxquels elles ne sont pas préparées. Trop de questions, qui n'ont pas été réglées quand c'était encore à portée, se conjuguent désormais, qui forment un tableau parfois décourageant. Il est manifeste que quelque chose de neuf émerge des esprits, qui permet d'espérer, mais à un rythme qui n'a rien à voir avec l'extrême rapidité de la destruction des espaces et des espèces. Le cycle ouvert par 1789 – cette croyance si naïve que l'alliance de la raison, de

la science et de la machine signifiait un progrès perpétuel – est clairement achevé, mais beaucoup trop d'humains, jusqu'au sommet des États, ont intérêt encore à croire le contraire. Nous redécouvrons avec stupeur cette évidence que l'histoire humaine est tragique. Nous entrons dans un nouveau cycle où les signes de régression dominent l'horizon au point de l'obscurcir. La première des priorités serait de s'entendre sur un constat, ce que peu veulent vraiment, puis de réunir des groupes épars, qui continuent à s'éviter, afin de proposer un plan de sortie de l'enfer où nous nous sommes mis.

Propos recueillis par Sabrina Debusquat

« Cette gauche qui s'est toujours couchée devant les despotes », 11 janvier 2017. Fabrice-nicolino.com

Fabrice Nicolino

Lettre à une petiote sur l'abominable histoire de la bouffe industrielle



Les Échappés

« Il existe aujourd'hui un grand nombre de personnes qui éprouvent une profonde insatisfaction à l'égard du style de vie imposé par notre société de consommation. Il importe de faire prendre conscience de cette insatisfaction, souvent inconsciente. »

Érich Fromm dans *De la désobéissance*, Robert Laffont. 1983.



Frédéric Gros : sommes-nous fondamentalement obéissants ?

De nombreux comportements désobéissants fleurissent ; pourtant, ils restent encore largement minoritaires. La plupart d'entre nous regardent tout cela de loin, oscillant entre envie et scepticisme, généralement résignés à accepter des conditions de vie qui ont le mérite de rassurer à défaut d'épanouir. Se pose alors la question fatidique : mais pourquoi sommes-nous si nombreux à être insatisfaits de la société dans laquelle nous vivons et si peu à se révolter ou à désobéir pour la changer ? Sommes-nous fondamentalement obéissants ? Frédéric Gros, professeur de pensée politique à Sciences Po Paris, s'interroge lui aussi dans un ouvrage passionnant paru en septembre chez Albin Michel : *Désobéir*. Il nous apporte quelques pistes de réflexion...



©Frédéric Stucin

nexus La question de la désobéissance touche à la métaphysique. Comme vous le dites dans *Désobéir*, « avoir sur la conscience la charge de ses décisions [...] ne devoir s'en prendre qu'à soi-même en cas d'échec ou de déroute, c'est écrasant ». Ce serait donc principalement par confort mental que l'humanité favoriserait son confort matériel au détriment de sa liberté ? Finalement, nous serions fondamentalement obéissants car lâches ?

Frédéric Gros : On va trop vite en effet à soutenir que nous voulons fondamentalement être libres, que notre dignité y trouve sa ressource. En fait, la liberté fait peur, je veux dire la liberté pleine et entière, celle qui suppose comme son accompagnement nécessaire la responsabilité. C'est toujours plus facile de réciter la pensée des autres plutôt que de se dire : « Mais au fond, qu'est-ce que moi j'en pense vraiment ? » [...] Quand on obéit, pas de questions à se poser, pas de débat de conscience, il suffit de se laisser porter. Je ne dis pas qu'on obéit toujours par confort. Évidemment que beaucoup d'états d'obéissance sont contraints, mais cela ne doit pas faire écran à cette part d'obéissance qui nous soulage et nous arrange.

D'ailleurs, vous dites : « *Le capitalisme de masse produit des comportements standards et [chacun s'octroie] à l'intérieur du conformisme généralisé l'infime variation préétablie où il croit décider de son unicité.* » En offrant un confort matériel minimal élevé et en nous faisant croire à une liberté factice, notre société moderne favoriserait-elle donc plus l'obéissance que d'autres époques ?

J'essaie seulement ici de m'interroger sur ce qui m'apparaît comme un paradoxe de notre époque. On ne nous a jamais autant demandé d'être nous-même, d'affirmer notre singularité, de proclamer notre unicité. « *Soyez vous-même, osez devenir vous-même* » : on entend ça partout, c'est presque une injonction sociale. Et nous n'avons jamais été au même moment aussi peu anticonformistes, nous voulons être « populaires », nous voulons être dotés du même appendice technologique que les autres. En fait, je ne crois pas que notre société moderne produit plus d'obéissance, je dis qu'elle la produit sous d'autres formes, plus subtiles, plus perverses, qui la rendent compatible avec l'illusion de notre émancipation.

L'on entend souvent dire que la désobéissance individuelle serait inutile, car trop isolée et donc sans poids réel. A contrario, vous pensez qu'elle est cruciale. Pour vous, « *l'autorité politique ne tient que par [...] notre excès d'obéissance [qui entraîne] inertie [et] suivisme* ». Vous expliquez qu'obéir au minimum, voire « à la limite du sabotage », serait une manière subtile de commencer à faire évoluer les choses quand les possibilités de désobéissance sont réduites. Cela intéressera certainement les salariés précaires qui se demandent comment dénoncer un système qu'ils ne cautionnent pas, mais qui évince ses membres les moins zélés. Pouvez-vous nous en dire plus ?

Je pense que tout en restant dans la soumission, il y a une manière de désobéir qui est de ne pas « surobéir ». Par cette expression, je veux parler d'une obéissance au minimum qui demeure dans le cadre de ce qui est prescrit mais sans en rajouter, sans y mettre ce supplément de ferveur qui est déjà de l'adhésion et de la collaboration. Il y a beaucoup de systèmes de pouvoir qui ne tiennent que par cette surobéissance. Encore une fois, j'essaie de montrer les limites de l'hypothèse de soumission. On dit :

ce système est pourri, mais on n'a pas le choix, donc on obéit. Mais si on ne faisait qu'obéir justement, le système ne tiendrait pas longtemps : il tient par notre suroboissance.

Autre chose que l'on entend souvent dire : désobéir serait égoïste, car cela menacerait l'équilibre du groupe. Il faudrait « prendre sur soi » et accepter ses devoirs pour profiter des droits que nous offre la société. D'après vous, au contraire, la désobéissance civile est un moment de « réactivation du contrat social », un acte démocratique, et c'est plutôt rester dans l'inertie par peur qui est égoïste. Désobéir serait donc une vertu que nous aurions oublié de mettre en valeur dans nos sociétés ?

Votre question est complexe. Je pense effectivement que certaines formes d'incivilité, beaucoup d'intolérances à la frustration, des remises en cause de l'autorité qu'on voit très souvent se produire proviennent d'un fond d'individualisme forcené, de mépris insupportable des règles communes. Mais on doit prendre aussi en compte les désobéissances politiques, quand il s'agit par exemple de manifester son désaccord par rapport à des décisions qu'on trouve infondées, injustes. Ces désobéissances sont parfois stigmatisées de la manière suivante : regardez ces irresponsables, mais enfin, si chacun se mettait à remettre en cause des décisions prises dans le respect des règles ! Après tout, nous vivons en démocratie, nous avons voté, il faut respecter les règles du jeu. Tout

ce discours repose sur un modèle théorique, celui du pacte républicain qui consiste à dire : nous sommes en société, ce qui signifie que nous avons tous consenti à obéir aux lois. Mais je

réponds : nous avons consenti, oui, mais pas à obéir en général, par avance et inconditionnellement. Nous avons consenti à faire société ; or, un mouvement de désobéissance civile, c'est un mouvement collectif qui repose la question du « *comment voulons-nous être gouvernés ?* » Le simple fait d'avoir voté ne doit pas signifier : maintenant circulez, et rendez-vous à la prochaine élection. La démocratie, ce ne sont pas seulement des règles, des formes, des procédures. C'est aussi une vigilance qui doit traverser chacun, une capacité à interroger la légitimité de ce qui nous est imposé, que chacun doit reconduire. Mais quand vous dites « *il est important de s'écouter* », on peut penser à un retour sur soi un peu égotiste. Je pense effectivement qu'il faut revenir à soi, mais pour écouter sa conscience, être attentif à sa propre capacité critique, ce qui n'est donc pas se replier sur sa propre petite histoire. Les valeurs de justice, d'égalité n'ont pas d'autre lieu que dans le sujet, mais le sujet, ce n'est pas l'individu.

Décroissants, zadistes, écolos bio, nouvelle vague féministe, adeptes de l'école à la maison, zéro déchet, locavores... Ces divers mouvements semblent constituer une lame de fond sociétale. Sont-ils selon vous les porteurs d'une désobéissance nouvelle ?

Je pense que tous ces mouvements traduisent effectivement une volonté citoyenne de reposer la question du « *comment vivre ensemble* », un désir de faire des choix de vie qui soient en rupture avec un mode de vie frénétique, épuisant, une course contre la montre et contre soi-même, une saturation d'informations, d'images. L'expérience d'Asch* montre que, pour près de la moitié d'entre nous, il est très difficile d'aller contre l'opinion majoritaire, même quand elle se trompe de manière manifeste. Or, dans nos sociétés modernes, les médias sont très présents et ont tendance à surreprésenter des idées plutôt « politiquement correctes » et majoritairement admises. Est-ce

une sorte d'atteinte à nos capacités de désobéissance ?

Je pense effectivement qu'il ne faut pas se laisser trop fasciner, quand on pense à la désobéissance, par un imaginaire de révolte, de contestation ouverte ou même violente. La désobéissance commence par la récupération de son propre jugement, qui est mis à mal par un prêt-à-penser, par des opinions de masse qui brisent tout exercice de sa propre pensée. L'idée d'ailleurs, c'est d'opposer à ces « pensées toutes faites » l'universel : l'exigence de justice, la demande de dignité pour tous, l'égalité. Personne ne sait ce qu'est la justice, personne ne peut prétendre avoir la définition correcte de l'égalité, personne ne peut donner le fondement de la dignité, et la désobéissance fait entendre ce cri, cette protestation.

La reproduction des expériences de Milgram et Asch à différentes époques montre systématiquement que 40 à 60 % des gens se plient à l'autorité ou à l'avis majoritaire. Pensez-vous qu'il y aura toujours une masse irréductible qui obéira, voire surobéira quoi qu'il advienne, et peu importe notre modèle de société ?

Ce que suppose votre question, c'est effectivement que la désobéissance comme capacité critique est difficile, rare. Mais cela ne veut pas pour autant dire qu'elle est élitiste, l'apanage d'une minorité. Il s'agit simplement d'élucider les racines de notre peur de désobéir : solitude, responsabilité, etc., ou même les racines de notre désir d'obéir : demande d'amour, exigence de reconnaissance, etc. À force d'obéir, on devient, comme l'écrit La Boétie, les « *traîtres de soi-même* », c'est-à-dire qu'on finit par s'oublier soi-même. La désobéissance, c'est aussi retrouver des capacités de rupture par rapport à des inerties, des monotonies, c'est aussi pouvoir redevenir pour soi-même une aventure, et réinventer l'avenir.

Propos recueillis par Sabrina Debusquat

*Expérience de psychologie sociale menée en 1951 et ayant démontré le pouvoir du conformisme sur les décisions d'un individu au sein d'un groupe.

FRÉDÉRIC GROS
Désobéir

Tom Hodgkinson : changer les choses en commençant par soi

Alors que nous vivons dans une société de l'abondance et de l'insouciance écologique, certains optent pour des modes de vie qui compliquent leur quotidien, mais qui représentent un engagement quasi militant, un acte politique.

C'est le cas du journaliste et fondateur de la revue *The Idler* (« Le Paresseux »), Tom Hodgkinson : « *Anxiété, culpabilité, endettement, supermarchés, factures, mélancolie, dépression, gaspillage...* » Pour lui, « nous avons délibérément donné à ces ennemis tout pouvoir sur nous ». Son ouvrage *L'Art d'être libre dans un monde absurde* est un véritable manifeste de résistance au monde contemporain qui dénigre les joies factices de la consommation ou la recherche incessante du profit pour appeler à redevenir autonomes et libres. Best-seller traduit en dix-sept langues, le succès de *L'Art d'être libre...* illustre un intérêt grandissant pour les modes de vie alternatifs. Faut-il y voir les prémices d'un vent de désobéissance ? Et ces modes de vie sont-ils réellement accessibles à tous ?





nexus Chaque jour, de plus en plus de gens adoptent des modes de vie plutôt décroissants, éthiques et écologiques. Pensez-vous que dans plusieurs dizaines d'années ces modes de vie seront devenus la norme ?

Tom Hodgkinson : Malheureusement non. Chaque jour, les grandes entreprises technologiques, comme Amazon, encouragent la consommation et accélèrent les délais de livraison. Tout cela est extrêmement polluant et énergivore. Emballage, essence, machinerie, salaires, coût de fabrication du fourgon, etc. une quantité absurde d'énergie est dépensée par Amazon pour livrer des petits objets de camelote à votre porte. Nous sommes esclaves d'Apple, de Google, de Facebook et ces entreprises utilisent énormément d'énergie. Si nous voulions vraiment être écologiques, il faudrait jeter non seulement nos voitures mais aussi nos ordinateurs portables et nos téléphones. Or, je crois que cela n'est pas près d'arriver.

Comme vous l'écrivez, nos sociétés modernes sont très paradoxales : « Nous nous ennuyons à gagner de l'argent qui sera plus tard dépensé à essayer de nous désennuyer. » Comble de l'ironie, il semblerait que vivre simplement soit aujourd'hui devenu quelque chose de difficile ! Avons-nous tout compliqué y compris la simplicité ?

Vivre simplement a toujours été difficile comme tend à le prouver l'expérience des anciens philosophes grecs cyniques. Difficile, mais pas impossible ! Chacun doit prendre ses propres décisions et se questionner : pourquoi ne pas se déplacer à vélo ? Est-ce que je peux faire mon propre pain ? Est-ce que je peux éviter les supermarchés ? Et ainsi de suite. Bien sûr, éviter le supermarché ou boycotter Amazon demande beaucoup d'efforts ! Personnellement, je pensais avoir boycotté Amazon mais quand je regarde mes relevés bancaires, Amazon apparaît partout ! Non, vraiment, vivre simplement n'est pas facile. Cependant, c'est

gratifiant et stimulant parce que cela procure, comme l'autarcie ou l'autosuffisance, un sentiment de contrôle et d'autonomie.

Vous écrivez que la société idéale est une société où « les individus passent des accords entre eux et non avec l'État » et qui « présume que les gens sont bons et qu'on devrait leur ficher la paix ». Certains vous répondraient que l'histoire montre la présence de comportements violents même quand la vie se rapprochait de votre société idéale. Que leur répondez-vous ?

La plupart des violences sont causées par les États à travers la guerre. Les gouvernements empruntent de l'argent aux banques pour faire la guerre. Quand nous vivions dans un système plus « anarchique » au Moyen Âge, les gens se battaient en effet, mais à une échelle bien moindre et restreinte. Je crois toutefois en la nécessité d'un système juridique, sinon c'est la loi du plus fort.

Cette « société idéale » dont vous parlez consiste en une petite communauté rurale indépendante composée de cinq/six maisonnées. Par exemple, l'un élève des chèvres, l'autre des poules, le troisième du bois et chacun échange ses services. Le tout permet l'autonomie du groupe mais aussi de dégager du temps pour soi et profiter de ses proches. Vous avez presque vécu cette utopie il y a quelques années. Avec le recul, quels en étaient les avantages et inconvénients, notamment vis-à-vis d'un mode de vie plus classique ?

Si vous vivez dans une ferme ou une petite exploitation, vous avez généralement besoin d'une source de revenu décente, car élever quelques poulets et cultiver des légumes ne vous procurera pas suffisamment de nourriture, surtout lorsque les limaces mangent les légumes ou que les renards mangent vos poulets. Pendant treize ans, j'ai vraiment apprécié la vie à la ferme, mais j'étais effectivement dépendant des reve-

nus issus de la vente de mes livres et de mon travail de journaliste. Je n'aurais pu faire sans. Donc, l'avantage c'est que vous avez une nourriture bien meilleure et bien moins chère, mais l'inconvénient c'est que pour cela, il vous faut beaucoup travailler. Un autre avantage est que vous êtes maître de votre temps. Nous devrions tous acheter dans des magasins indépendants et locaux. Mais encore une fois, ce n'est pas facile. Par exemple, regardez, Amazon vient d'acheter Wholefoods Market [grande enseigne américaine de magasins bio dont Amazon est devenu l'actionnaire principal, NDLR] ! Ces situations de monopoles leur permettent d'étendre toujours plus leur influence.

Un monde plus local, proche de la terre et qui favorise les liens sociaux... Finalement, ce mode de vie n'est-il pas tout simplement celui que nous avions avant la mondialisation ?

En effet, nous avons quelque chose d'approchant avant la mondialisation. En revanche, si j'admire la beauté des cités médiévales et leurs systèmes de gouvernance démocratique, je ne voudrais pas pour autant revenir aux horreurs du XVII^e siècle ! Les gens de cette époque me semblaient au moins aussi déprimés qu'aujourd'hui. Concernant notre époque moderne, nous avons, certes, inventé des choses incroyables comme l'avion ou la voiture, mais les gens sont malheureux parce qu'ils manquent de temps libre. Et quand ils en ont, ils le passent à regarder la télévision ou envoyer des commentaires stupides sur Twitter. Je crois donc que la cause de ce « dérapage » dont vous parlez serait plutôt notre avidité, cette façon d'en vouloir toujours plus et pas simplement nos modes de vie. Cependant, je reste convaincu qu'il est possible de se créer une vie épanouie pour soi-même. Pour cela, chacun doit trouver une niche, un rôle à jouer dans le monde, qui

rendent heureux. Si chacun trouvait ainsi sa place, nous serions peut-être moins envieux les uns des autres, moins avides et le monde ne s'en porterait que mieux.

Nombreux sont ceux à vouloir se lancer dans des modes de vie plus autonomes, mais les contraintes matérielles de toute sorte découragent vite. Pour la plupart d'entre nous, « consommer différemment » est possible mais changer radicalement de mode de vie peut s'avérer un vrai casse-tête. Choisir ces modes de vie est-il réellement à la portée de chacun ou est-ce un luxe ?

Quand je vivais à la campagne, j'étais entouré de gens à très faible revenu qui parvenaient très bien à vivre en dehors de la ville. Ce n'est donc pas accessible qu'aux riches. D'ailleurs, au Royaume-Uni, la vie à Londres est si chère que de plus en plus de jeunes familles déménagent dans de petites villes ou villages alentour où elles peuvent trouver une communauté. Une alternative que j'évoque dans le livre, c'est d'essayer de se trouver une sorte de datcha – un endroit où se retirer, voire tout simplement de faire du camping le week-end. C'est ce que je fais maintenant que j'habite à nouveau en ville.

Pour être libre comme vous le décrivez dans votre livre, trouvez-vous qu'il est essentiel d'être désobéissant, rebelle ? Est-ce que vous vous considérez comme « désobéissant » et si oui, quel en a été le prix ?

En tant qu'individu, je suis très respectueux de la loi, notamment parce que je n'ai aucune envie d'avoir des amendes en permanence ! Je ne désobéis pas aux petites choses comme payer mes impôts. En revanche, oui, j'ai une sensibilité antisystème et je suis désobéissant vis-à-vis de Twitter, Facebook, Google, du consumérisme, de Youtube, Uber, Amazon et tous ces autres tyrans de l'ère moderne.

Paresser, se réapproprier le temps, être hédoniste sont des idées centrales dans votre livre. Est-ce déjà de la désobéissance ?

Oui, parce que c'est quand nous sommes paresseux que nous devenons libres. Nous vendons notre temps aux autres, donc passer la journée au lit est un acte de rébellion éminemment positif et autonome. Quant à l'hédonisme, il me semble que c'est Baudelaire qui disait « *vous devez toujours être saoul !* » Eh bien, comme pour la paresse, boire nous aide à échapper à nos vies de véritables abeilles ouvrières.

Si, pour vous, la paresse est la marque de notre humanité, un bien à cultiver, d'autres, à travers le transhumanisme sont plutôt occupés à nous perfectionner pour nous rendre plus actifs et productifs. La paresse serait-elle devenue le summum de la transgression ?

C'est vrai, nous vivons dans un monde dominé par les folles valeurs de la Silicon Valley (« *bouger vite et casser les codes* ») et nous devons de toute urgence défendre la paresse. C'est l'ultime acte de rébellion contre cette mentalité de croissance à tout prix.

Quelle place accordez-vous à l'action ? Par exemple, quel regard portez-vous sur les actions de désobéissance civile pacifistes comme celles menées par les défenseurs des droits des animaux dans les abattoirs ?

Personnellement, je trouve tout cela assez ennuyeux. Je pense que les gens devraient passer plus de temps à être bons eux-mêmes et moins à essayer de persuader les autres de l'être. C'est le chemin proposé par les stoïciens. Cependant, il faut parfois agir et ce type de démonstrations peut, je suppose, être un moyen agréable de faire passer votre message. Ce qui m'inquiète dans cette façon de voir les choses, c'est qu'au final, on ne fait rien de plus que participer à une manifestation

L'Art d'être libre : morceaux choisis

pour ensuite revenir à sa vie insatisfaisante. Finalement, cela relève de la grande lamentation collective sans changer grand-chose concrètement. Alors, s'il vous plaît, gémissiez moins ! Faites des choses utiles. Plantez un pommier par exemple !

Ce qui ressort le plus de votre livre c'est finalement « l'urgence » de la joie. C'est donc à la largeur de leur sourire que vous reconnaissez vos frères humains les plus désobéissants à ce monde absurde ?

Oui, et à cette petite lueur qui pétille dans leurs yeux !

Propos recueillis par Sabrina Debusquat



Ignorez le gouvernement

« Nous sommes, en réalité, tous libres. La question est juste de savoir si nous comptons exercer cette liberté. C'est à nous de choisir. Je suis simplement là pour vous rappeler que vous pouvez être libre si vous le désirez, vérité simple qui est plus ou moins occultée. On nous dit que nous sommes des esclaves et nous l'acceptons parce que nous ne voulons pas faire d'efforts pour être libres. À la place nous plongeons dans l'esclavage du travail et du shopping. La liberté dépend d'un claquement de doigt. Vraiment, nos chaînes sont forgées par notre esprit. »

Trouvez votre talent

« *"Vous avez un don, disait-il [l'artiste Joe Rush, NDLR], et s'il se trouve quelqu'un pour en être jaloux, c'est qu'il n'a pas encore trouvé le sien."* Et comment trouver votre vocation, votre don ? La réponse est de ne rien faire, le plus longtemps possible. Tout comme les jardiniers avisés conseillent de ne rien faire dans un nouveau jardin pendant une année afin de voir ce qui pousse spontanément. Et alors seulement vous pourrez mettre en place votre unique et magnifique jardin. Prenez quelques mois, voire une année [...] Mais surtout, cessez de vous échinier. La carrière est basée sur l'effort. Les esprits libres, eux, ont cessé de faire des efforts et ont laissé les choses venir. »

Aimez les gens

« En tant qu'anarchiste oisif, j'aime les gens, quelle que soit leur classe, qui luttent pour être libres. J'aime les aristocrates, la classe défavorisée et les « bourgeois bohèmes » dont je fais partie. J'aime les criminels, et les drogués. Si vous voulez rejoindre les élus, les colorés, les créatifs, c'est très facile : créez votre propre vie. Ne vous sentez pas obligé de faire quoi que ce soit. Vous jouissez d'une volonté libre. Exercez-la. »

Halte à la compétition

« Le système d'esclavage salarié à temps plein est à l'opposé des idées d'aide mutuelle, ne serait-ce que par le temps qu'il exige. Lorsque nous rentrons du travail, la dernière chose que nous voulons faire est d'aller à une réunion de la salle des fêtes ou de nourrir le chien du voisin. [...] La compétition est le credo de l'esclave. [...] Être compétitif est un signe de soumission, car cela signifie que nous accomplissons les désirs du maître. Revenons à la coopération, au bon voisinage, aux fêtes qui durent deux semaines, et au don. »

Brisez les chaînes de la peur

« Arrachez le tableau de contrôle et jetez-le par la fenêtre. Il nous faut sortir, là-dehors, donner de la voix, sourire joyeusement, en faisant des signes aux gens. Dites au revoir aux frissons de peur, à la sensation de la nuit du dimanche au lundi, au trac avant une réunion, à la boule au ventre à la vue d'une lettre du service des impôts. N'en ayez pas peur ! Elles sont envoyées par des petits lapins apeurés, des Billy Bibbit assis dans des bureaux qui sentent le renfermé, regardant fixement par la fenêtre, perdus dans leurs rêveries sexuelles, craignant de perdre leur emploi. Ils n'existent pas ! »

Jouez du ukulélé

« Au lieu d'une guitare, je vous exhorte à vous procurer un ukulélé. Cette merveille à quatre cordes est très peu chère, facile à manier et à jouer. Le ukulélé est encore plus punk que la guitare. [...] Procurez-vous un ukulélé et vous ne vous ennuierez plus jamais. »

Comptage ou surveillance ?

Linky

**NON
merci**



Sept millions. Ce serait le nombre de compteurs d'électricité déjà remplacés par le très controversé dispositif communicant Linky. Mais, face à une résistance citoyenne mal anticipée, la filiale d'EDF est en train d'intensifier la cadence, pour déployer coûte que coûte cette technologie dans tous les foyers français, première étape de son ambition internationale.

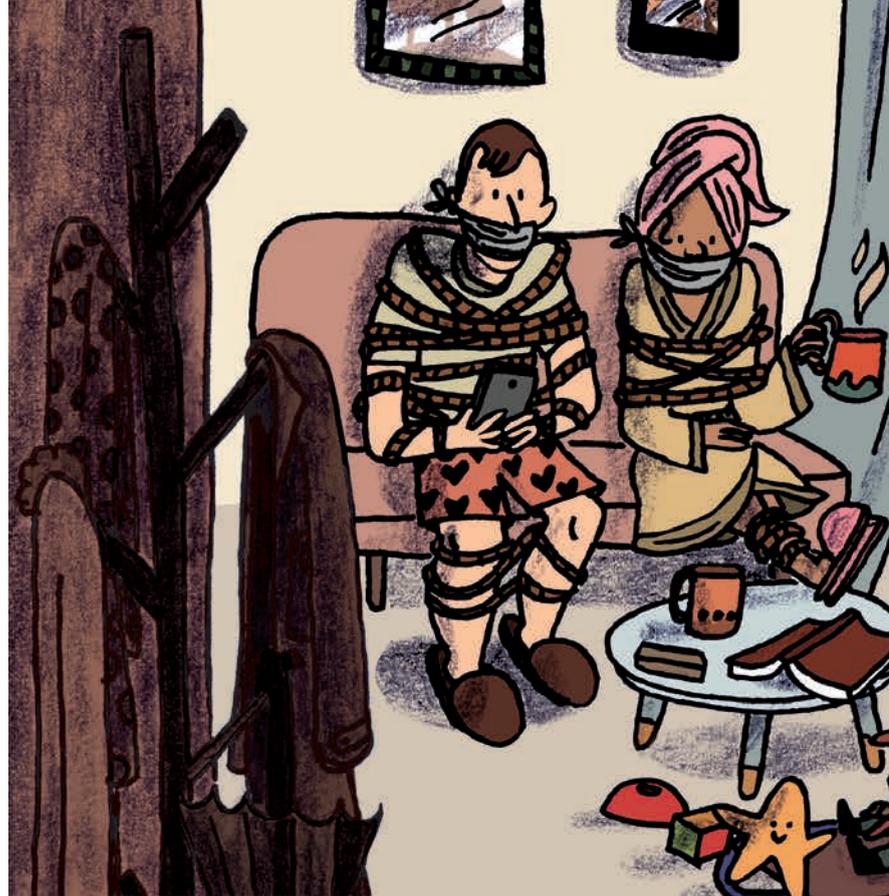
Par Marielsa Salsilli



À PROPOS DE L'AUTEURE

Ingénieure de formation, Marielsa Salsilli enquête sur les alternatives qui permettront de construire un nouveau paradigme social et environnemental.

Une révolution ? Pas encore. Un mouvement de résistance citoyenne, sans aucun doute ! 2018 s'annonce comme une année d'affrontement. Le déploiement à marche forcée des nouveaux compteurs communicants d'Enedis, ex-ERDF, la filiale d'EDF en charge de la distribution d'électricité en France, suscite de plus en plus de mécontentement et d'opposition au sein de la population. L'annonce de cette nouvelle technologie nous avait permis de (re)découvrir les nuisances et les méfaits de l'électricité domestique (cf. notre enquête sur le sujet, dans le n° 109). Son déploiement lève le voile sur l'illusion démocratique qui caractérise nos républiques, la collusion entre monde politique et industrie, et un projet de société qui avance masqué et ne sert plus, depuis longtemps, l'intérêt général. « *L'opération Linky permet aux citoyens de prendre concrètement la mesure du déni de démocratie, d'appréhender à s'organiser et agir ensemble* », observe Danielle Dubus, porte-parole du collectif Stop Linky de Saint-Dizier.



Tous concernés

Pourquoi un tel front populaire contre le remplacement des 35 millions de compteurs d'électricité de France – d'ici à 2021 – par des compteurs dits « intelligents » ? Cette mesure n'est, après tout, qu'une parmi tant d'autres prises à l'encontre du bien commun, ces dernières années. Est-ce la mesure de trop ? Plus probablement, la nouveauté est que, pour une fois, tous les Français sont également concernés, de façon concrète et visuelle, qui plus est « chez soi », dans la sphère privée. Le pouvoir institutionnel rencontre donc des difficultés à s'appuyer sur ses outils de domination habituels : l'ignorance, l'indifférence et la division. Il faut dire aussi que le produit ne présente aucun avantage, tant pour l'usager que pour la collectivité. Le discours commercial du distributeur n'en cherche que davantage à en faire un objet attractif : relève à distance, économies d'énergie, meilleure gestion du réseau... le tout gratuit ! Plusieurs associations et experts ont pris la peine de démanteler point par point cette publicité pour le moins abusive. Beaucoup d'usagers ont compris que Linky ne leur apporterait rien.

Inutiles et dangereux

Quant à la prétendue nécessité de ce palier technologique, écoutons plutôt un ancien ingénieur RTE (EDF), Patrice Goyaud : « *Les compteurs blancs [génération de compteurs électroniques avant Linky], couplés à un réseau ADSL, Internet bas débit, ou fibre optique, ont déjà les mêmes fonctionnalités que celles revendiquées officiellement par Linky. Qui plus est en filaire, c'est-à-dire sans les inconvénients sanitaires du courant porteur en ligne [CPL]. Dans ces conditions, comment justifier Linky ? Il faut bien que ce dernier offre des possibilités technologiques supplémentaires officielles. Lesquelles ?* » Par ailleurs, de plus en plus de Français s'interrogent : pourquoi déclasser des millions de compteurs en état de marche et disposant d'une durée de vie importante ? « *Et qu'advient-il de ces compteurs après dépose ? Pourquoi ne sont-ils pas restitués à la commune, qui en est propriétaire ?* » questionne Claire Sermier, du collectif No Linky presque ille Quiberon. Des questions d'autant plus pertinentes que les inconvénients et les risques liés à cette nouvelle technologie sont multiples

(cf. notre enquête sur le sujet, dans le n° 99). Tus, puis niés dans un premier temps par la firme, ils sont minimisés et discrédités depuis que le public en est informé¹.

Nier et minimiser

La dissimulation des émissions radiatives du CPL² utilisé par Linky, à l'intérieur de l'habitation, en est un exemple emblématique. « *Après avoir nié l'émission de fréquences CPL dans les logements³, ERDF-Enedis a admis des émissions ponctuelles, puis fréquentes, puis permanentes mais inférieures aux seuils réglementaires. Notamment suite à la publication des mesures du CSTB⁴* », indique Maud Bigand, porte-parole du collectif Touche pas à mon compteur-09. David Bruno, ingénieur reconnu en ondes électromagnétiques, confirme : « *Les mesures que j'ai effectuées au laboratoire Linky de Nanterre sur un Linky CPL-G3 n'ont rien à voir avec ce que j'ai mesuré sur le terrain. Mes tests mettent en évidence un rayonnement quasi permanent du Linky dans l'habitat.* » Mais les problèmes imputés à Linky ne se limitent pas à la pollution électromagnétique et aux risques sanitaires induits⁵.



SARAH ULRICI

Pourquoi accepter les yeux fermés une technologie qui présente un rapport bénéfices/risques aussi défavorable ?

Notes

1. Pour prendre la mesure des omissions, contradictions et incohérences, comparer la progression des déclarations institutionnelles : *Linky, qu'est-ce que c'est ? Comment ça marche ?*, ERDF, nov. 2015 ; ITW du directeur du programme Linky, B. Lassus par J.-J. Bourdin le 1/12/2015 ; puis celle du 1/4/2016.
2. Le principe du CPL consiste à superposer au courant électrique 50 Hz un signal de plus haute fréquence pour transporter de l'information. Les câbles électriques n'ont pas été prévus initialement pour cet usage et génèrent de ce fait une pollution électromagnétique supplémentaire, particulièrement nocive.
3. « ERDF veut convaincre les usagers inquiets mais ne déroge pas », *Var Matin*, 5/2/2016 : « Le patron d'ERDF dans le Var assure encore que "le CPL ne rentre pas dans la maison". »
4. *Rapport d'évaluation de l'exposition de la population aux champs électromagnétiques émis dans les logements par les compteurs connectés d'électricité Linky*, CSTB, 20/12/2016.
5. *Dossier santé*, annexé à la lettre ouverte du Groupe santé de Colmar, 8/6/2016.
6. Linky mesure la puissance apparente consommée (en kVA), au lieu de la puissance active (en kW), alors que la puissance réactive était déjà modélisée et facturée. Sans oublier que Linky oblige de nombreux usagers à demander une augmentation de leur puissance contractuelle (avec un abonnement plus cher), pour éviter les disjonctions intempestives de l'installation, car Linky ne tolère pas les dépassements temporaires de puissance souscrite.
7. Témoignage Linky France : <https://docs.google.com/document/d/1uum9od-sraVqaKxnEZwn98rtbX5pCzMuAOSTICud5jg/edit#>
8. « Le compteur Linky prend la tête à cette Albigeoise », *La Dépêche*, 26/10/17 ; « Un SOS pour retirer leur compteur Linky », *Sud Ouest*, 13/6/2017.
9. « Le compteur Linky d'une Saint-Genoise de 90 ans disjoncte 22 fois en trois jours », *Le Progrès*, 20/11/2017.
10. Rapport Anses, 12/2016. L'effet *nocebo*, par opposition à l'effet *placebo*, désigne les symptômes négatifs qui apparaissent suite à la prise d'une substance neutre ou inactive.
11. *Compteurs Linky : quelle conformité*, P. Goyaud, docteur ingénieur en physique appliquée, 2017, doc. non publié.

Dysfonctionnement ou mise hors service d'appareils domestiques, sur-facturation de l'énergie consommée⁶, facilité de piratage, dérèglements domotiques, risques d'incendie...

Les Français témoignent

Et il ne s'agit plus de risques potentiels, dénoncés par les premiers lanceurs d'alerte, mais de risques avérés, illustrés par de nombreux témoignages sur le Net⁷ et dans la presse locale. Le sujet Linky a ainsi glissé de la rubrique science à celle des faits divers... Ici, des personnes ordinaires – pas des opposants ou des électrohypersensibles – obligées de quitter leur domicile suite à des malaises⁸. Là, des compteurs Linky qui prennent feu, mettant en danger les habitants d'un immeuble. Ailleurs, une vieille dame dont le compteur disjoncte 22 fois en trois jours⁹, invalidant par là même la suspicion d'effet *nocebo* évoquée par l'Anses¹⁰. Lors de notre appel à témoins, pour les besoins de

l'enquête, nous avons été submergés de récits individuels, certains tragiques comme celui de ce père, Philippe Venot, à Villeneuve-Loubet. Déjà électrohypersensible (EHS), il nous écrit « *qu'il se sent mourir et ne sait pas où aller* » depuis le déploiement de Linky dans son immeuble. Plusieurs organisations collectent ainsi des centaines de témoignages, certaines pour des actions en justice ultérieures (lire à la fin de cet article « Et vous ? »).

Pourquoi accepter les yeux fermés une technologie qui présente un rapport bénéfices/risques aussi défavorable ? Pour P. Goyaud, « *le plus grave est d'imposer unilatéralement un objet connecté et radiatif, 24 h/24, dans le sanctuaire de la sphère privée, sans possibilité de l'arrêter ou de le retirer* ». Sans compter que ces compteurs ne présentent pas toutes les garanties légales de conformité. « *Après analyse détaillée, ils ne répondent à aucun critère d'homologation*¹¹ », s'étonne l'ingénieur EDF.

Aller plus loin

Take back your power, documentaire de Josh del Sol, 2014.

Pour une information indépendante sur les compteurs communicants et sur les actions en cours

Stéphane Lhomme : refus.linky.gazpar.free.fr
 Robin des toits : <http://www.robindestoits.org>
 Annie Lobé : <http://www.santepublique-editions.fr>
 NextUp organisation : <http://nextup.com>
 Stop Linky France : <https://stoplinkynonmerci.org>
 Les FB et sites des collectifs locaux : près d'un millier recensés lors de l'enquête.

Et vous ?

Vous pouvez envoyer votre témoignage pour signaler un incident ou des difficultés suite à la pose d'un Linky :
 - à votre collectif local « Stop Linky » ou à une des associations nationales
 - sur le site <http://incidents.stoplinkynonmerci.org>
 - sur la page *Témoignage Linky France* : temoignage.linkyfrance@laposte.net

Imposer Linky à tout prix !

Si Enedis a cru pouvoir imposer Linky aisément, la réalité s'avère pleine de rebondissements. Changer les compteurs de tous les foyers français s'annonce plus difficile que prévu. Face à cette fronde populaire, qui outrepassse les 10 % de réfractaires initialement estimés, la firme choisit désormais de passer en force.

À l'ère de *La Guerre secrète contre les peuples*¹, suivre une actualité sociétale en France frôle le reportage de guerre. Face à la montée en puissance du refus des compteurs communicants, Enedis organise sa contre-offensive. Le déploiement « en taches de léopard », tactique qui permet de déjouer la constitution d'un front géographique organisé, s'intensifie. « *L'avancée d'Enedis et de ses sous-traitants ne se ferait même plus par quartiers, mais par rues, de façon aléatoire. Le calendrier prévisionnel, initialement affiché, n'est plus respecté, pour prendre de court les populations qui tentent de s'organiser* », rapporte Claire Sermier, en lien avec de nombreux collectifs Stop Linky locaux. Pour les compteurs inaccessibles de la voie publique, les relances téléphoniques et par courrier se multiplient. Une situation vécue par beaucoup

comme un harcèlement, visant à obtenir une capitulation par l'intimidation. Les arguments invoqués pour faire céder le client sont abusifs, car il semble encore légal de refuser tant Linky que l'accès au compteur.

Déni de propriété

Quant au remplacement des compteurs accessibles, la pose forcée se généralise. « *Les notifications de refus du Linky ne sont plus prises en compte par les poseurs, même quand ces dernières sont affichées sur les compteurs ou dûment justifiées pour raisons de santé. Les consignes officielles de pose bafouent les fondements du droit commun*² [Cf. fuite interne publiée page suivante] et attestent du mépris d'Enedis pour le droit au choix des usagers », observe Maud Bigand, du collectif ariégeois. Ainsi, on découvre qu'en cas de

portail non fermé à clé, « *l'accès à la propriété est réputé se faire librement. Remplacer les compteurs* », en cas d'affiche refusant Linky, « *remplacer les compteurs* » ; en cas de porte ou portail fermé à clé, « *remplacer les compteurs si le technicien dispose d'une clé Vigik, d'un double de clé ou du digicode* » ; en cas de cadenas sur le coffret, « *casser le cadenas, remplacer les compteurs* »...

Même si ces commandements sont édulcorés en présence du client (l'entreprise cherche tout de même à préserver son image et à éviter une surmédiatisation), il arrive que les poseurs fassent du zèle : destruction de matériel en présence de l'habitant, bousculade, propos agressifs, insultes³. Des parlementaires dénoncent ce déploiement « à marche forcée » auprès du ministre Nicolas Hulot⁴. En vain, ce dernier se dit complètement « rassuré » par le Linky⁵.

Armée de mercenaires

Comment en est-on arrivé là ? Les poseurs fonctionnent comme une armée de mercenaires : « *Je n'avais pas de travail depuis trois ans. Je touche un salaire de près de 1 000 euros. Et si j'atteins mes objectifs de pose, je fais la culbute : je peux gagner jusqu'à 2 000 euros* », nous confie Jacques, un poseur recruté en intérim par un sous-traitant d'Enedis. Ils ont donc beaucoup à gagner et beaucoup à perdre, en cas de refus des habitants.

Mais pour dépasser ces affrontements croissants, certains habitants dialoguent avec ces poseurs d'un jour, affichent un mot à leur intention, ou vont jusqu'à tracter les sites EDF, pour leur offrir un autre éclairage sur cette technologie déployée à l'aveugle. Pour éviter tout dérapage, des clients font intervenir des témoins, voire un huissier ou les forces de l'ordre. Depuis, Enedis s'est emparée à son tour de ce recours, pour passer en force.

Procédés policiers

« *Je suis à l'origine du refus par voie d'huissier, en vigueur depuis 2015. Mon compteur était accessible, mais protégé par des moyens mécaniques. Le changement de compteur a été fait à 8 h 30 du matin à mon domicile, par deux poseurs accompagnés de trois policiers armés, soit cinq personnes. J'ai enregistré la scène : dégradation du dispositif à la masse et à la scie circulaire et propos déplacés. Une fausse déclaration d'agression physique a été déposée contre moi par un des poseurs. J'ai déposé plainte auprès du procureur avec constitution de partie civile au TGI de Toulon. J'ai aussi demandé le retrait de ce compteur à Enedis et, faute de réponse, je vais saisir la justice pour le faire retirer en vertu du Code civil* », témoigne Éric Merelle. Une autre plainte abusive a été déposée à l'encontre d'un pompier à la retraite, qui s'était opposé pacifiquement au dépôt de son compteur (ce dernier a d'ailleurs obtenu gain de cause⁶). Récemment, les mesures

d'intimidation sont montées d'un cran avec des plaintes déposées contre les meneurs de l'opposition citoyenne (plaintes classées, en ce qui concerne les poursuites pénales⁷).

Museler les maires

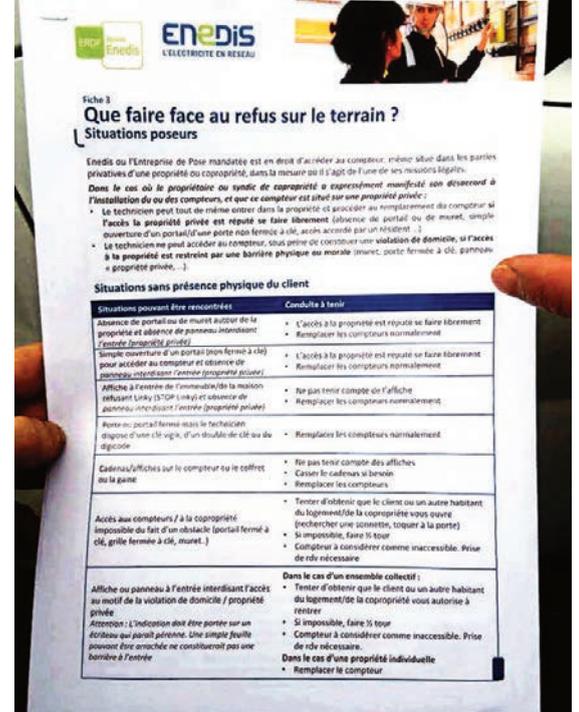
Les communes qui s'opposent au changement des compteurs électriques sur leur territoire subissent elles aussi des pressions. Qu'il s'agisse des consignes de l'Association des maires de France (sur la base d'une note juridique litigieuse⁸), de recours gracieux pour que le maire retire son arrêté (ou délibéré), ou de pressions officieuses (sur le financement de projets). « *Les collectivités territoriales ne peuvent faire obstacle au déploiement des compteurs Linky* », assène le ministre Nicolas Hulot⁹. Pour finir, les communes récalcitrantes sont assignées (par Enedis ou le préfet) devant le tribunal administratif...

« *Si beaucoup de délibérations municipales se trouvent ainsi suspendues, de fait, par ces assignations, deux communes seulement ont été condamnées à des frais de justice et presque aucune délibération n'a pour l'instant été annulée* », indique Stéphane Lhomme, conseiller municipal à Saint-Macaire.

C'est ainsi qu'Enedis continue à déployer la technologie Linky, même dans les communes où la population et les élus ont affiché leur refus. À Villeneuve-sur-Lot, l'avancée des poseurs malgré le moratoire municipal est vécue comme un affront à la volonté populaire, un mépris du rôle de l' élu et une transgression du droit et des principes démocratiques. « *La réunion de conciliation en préfecture était plutôt une réunion d'intimidation, pour que cesse l'opposition populaire au Linky* », déplore Brigitte Balavoine, du collectif Stop Linky 47.

Dérive autocratique

Enedis semble vouloir prendre de vitesse la contestation citoyenne croissante en accélérant le déploiement des compteurs, quitte à ne pas activer les fonctionnalités com-



municantes immédiatement. « *La stratégie du doute permet de soutenir la progression des poseurs, afin d'obtenir un effet de masse qui interdise tout retour en arrière. L'échec n'est pas permis. Enedis veut exporter sa technologie mondialement* », estime Maud Bigand, qui anime conférences publiques et interventions à la radio sur le sujet¹⁰. 2018 s'annonce l'année charnière, dans ce bras de fer qui oppose peuple et grand business. Jusqu'où EDF, à travers Enedis, est-elle prête à aller pour imposer coûte que coûte sa technologie ? Quels en sont les enjeux réels ? La récupération et la commercialisation de données personnelles sur les habitudes de vie de tous les Français semblent le véritable enjeu d'un programme qui témoigne de la dérive autocratique actuelle.

Notes

1. Claire Séverac (décédée en 2016...), *La Guerre secrète contre les peuples*, Éd. Kontre Kulture, 2015. Cf. aussi le document *Silent weapons for quiet wars*.
2. *Que faire face au refus sur le terrain ?* fiche 3, situations poseurs, Enedis, 2017.
3. S. Lhomme, « Des actes inadmissibles commis contre la population par les installateurs de compteurs Linky », 2017, refus.linky.gazpar.free.fr : présentation de 10 exactions relayées par la presse locale. Pétition « Refus des compteurs Linky et des exactions d'Enedis partout en France », 7/4/2017, *Mes Opinions*.
4. Cf. Questions écrites des députés au ministre de la Transition écologique et lettre de Valérie Rabault, députée du Tarn-et-Garonne, 29/5/2017.
5. Déclarations du ministre sur France Inter, 1/12/2017.
6. Jugement du TGI de La Rochelle du 20/6/2017 : la réponse de Jean-Claude Guilbon a été reconnue comme « proportionnée » à l'agression avérée sur les biens privés de l'utilisateur, c'est-à-dire sur les protections apposées sur son compteur.
7. Avis de classement à victime, 4/10/2017, plainte au pénal d'Enedis contre un membre du collectif ariégeois.
8. Note juridique relative au déploiement des compteurs communicants, cabinet Ravetto, 3/3/2016. À noter que Paul Ravetto est vice-président de l'AFDEN, une association juridique financée par EDF, Enedis, Engie, RTE...
9. Lettre du 14/11/2017, ministère de la Transition écologique et solidaire à M. Bordallo, maire de Loubaut.
10. Cf. vidéo « Conférence de Maud Bigand à Castet-d'Aleu », par exemple, et interventions sur www.radio-transparence.org.

La fronde anti-Linky

De la désobéissance civile au combat légaliste, en passant par l'escarmouche de rue, de plus en plus de citoyens et d'élus refusent le nouveau compteur d'électricité, imposé dans des conditions unilatérales. Récit d'une résistance citoyenne, qui s'organise et gagne en intensité.

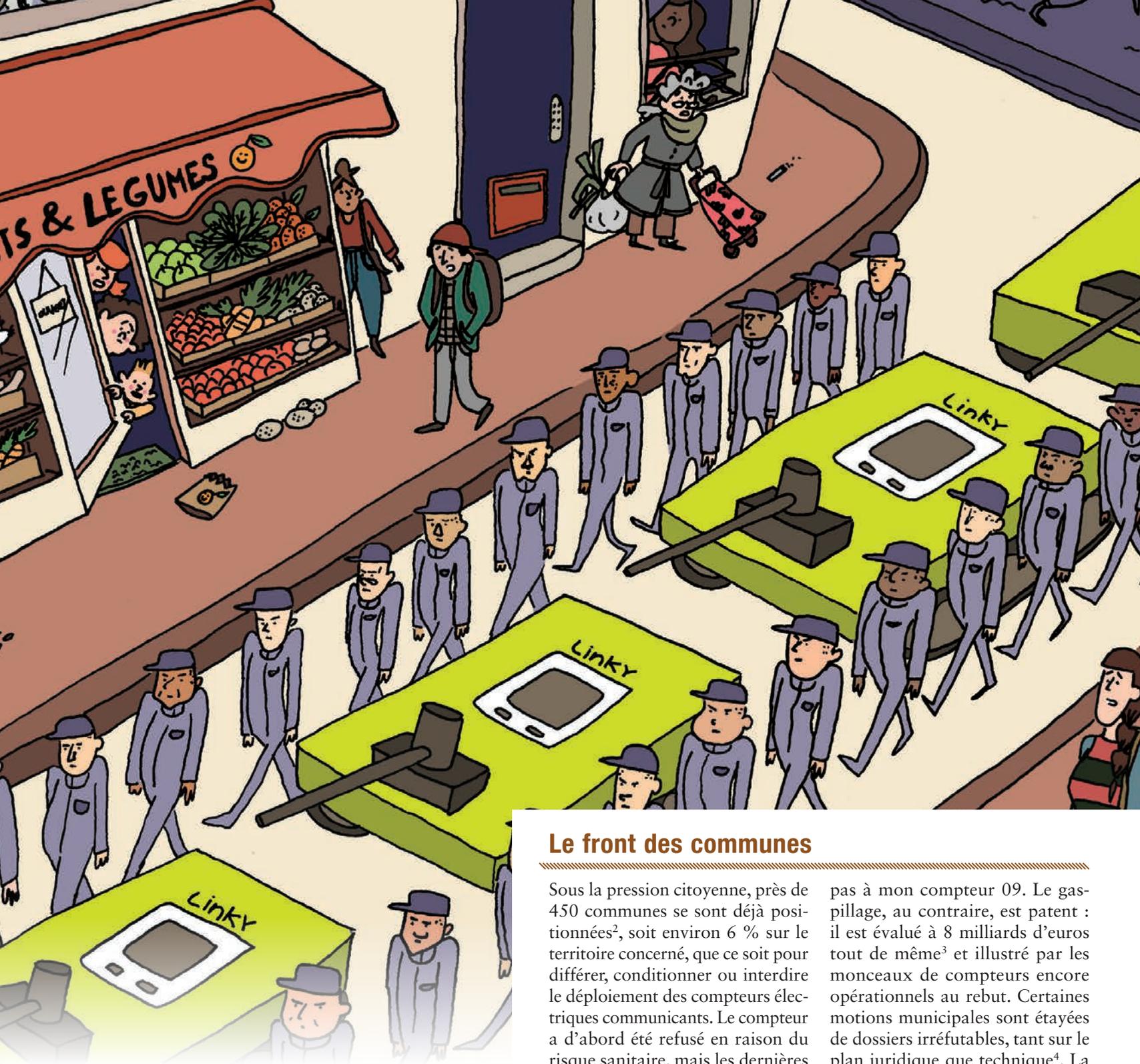
La résistance d'une partie des Français à la pose forcée et généralisée des Linky, majoritairement pacifiste et légaliste, est comparable au mouvement Nuit Debout : créative, spontanée et multiforme. Ni initiée ni récupérée par une organisation. Dans les deux cas, elle questionne et conteste la figure d'autorité : ici le patron, là le technicien, l'ingénieur. Mieux informé, plus conscient de la réalité politique et des enjeux économiques sous-jacents, le citoyen 2.0 serait-il moins manipulable et moins impressionnable qu'avant ? Il ose contester la toute-puissance d'EDF, une entreprise qui tient sa légitimité de sa mission historique de service public, de sa position hégémonique et de ses appuis institutionnels. « *Ce refus de Linky prend des allures de fronde populaire aux accents presque libertaires* », observe Patrice Goyaud, de l'association Robin des toits.

Sortir du doute

Malgré la complexité apparente du sujet (CPL, concentrateurs, kVA...), l'homme et la femme de la rue ne se sont pas, pour une fois, laissés arrêter par un sentiment d'incompétence, voire d'infériorité, face à un discours technologique volontairement opaque. Ils sont nombreux à avoir fait l'effort de s'informer, de comprendre et de faire savoir, au lieu de déléguer, comme à l'accoutumée, leur confiance et leur pouvoir de décision à l'expert (celui qui sait mieux que nous ce qui est bon pour nous...). Si l'indifférence des jeunes générations, allaitées aux nouvelles technologies, était à prévoir, le manque de docilité des plus de 40 ans a certainement été sous-estimé dans les scénarios d'acceptabilité sociale de la firme. De nombreux collectifs locaux se sont constitués, pour alerter, informer et passer à l'action, en connexion

entre eux de façon aléatoire et organique. Certains, très bien outillés (lettres types, procédures, affiches...), servent de référence à d'autres – comme les collectifs du Pays basque, d'Occitanie ou de Bretagne¹. Des centaines de réunions publiques ont déjà été organisées. Certaines sont des morceaux d'anthologie, avec des figures de la fronde anti-Linky, comme Stéphane Lhomme (refus.linky.gazpar.free.fr), Étienne Cendrier (Robin des toits), ou Maud Bigand. Une documentation abondante, souvent rigoureuse et sourcée, est désormais disponible. Chacun peut se faire son idée sur les omissions, incohérences, arguments factices du discours officiel et sur les transgressions juridiques du déploiement. Le refus ne se cristallise pas sur des opinions, mais sur des faits.





Le front des communes

Sous la pression citoyenne, près de 450 communes se sont déjà positionnées², soit environ 6 % sur le territoire concerné, que ce soit pour différer, conditionner ou interdire le déploiement des compteurs électriques communicants. Le compteur a d'abord été refusé en raison du risque sanitaire, mais les dernières délibérations mettent plutôt l'accent sur l'absence de garantie quant à l'utilisation des données personnelles et le déclassement injustifié des compteurs opérationnels. « *Le droit de la santé est très difficile à défendre, en France, en raison de normes d'exposition de la population très élevées, clairement faites pour protéger les industriels, et de la stratégie du doute entretenue par des études scientifiques orientées* », regrette Maud Bigand, porte-parole du collectif Touche

pas à mon compteur 09. Le gaspillage, au contraire, est patent : il est évalué à 8 milliards d'euros tout de même³ et illustré par les monceaux de compteurs encore opérationnels au rebut. Certaines motions municipales sont étayées de dossiers irréfutables, tant sur le plan juridique que technique⁴. La question de la propriété des compteurs a fait l'objet de nombreuses allégations mensongères. Pourtant, ces derniers sont indubitablement la propriété des communes⁵, « *même quand la compétence de gestion des réseaux électriques a été confiée à un syndicat (AODE) – comme c'est majoritairement le cas* », précise Stéphane Lhomme. Malgré les assignations devant le tribunal administratif, certains élus ne cèdent pas et exercent leur pouvoir de police⁶.

« Le pouvoir ne concède rien, si cela n'a pas été exigé. Il ne l'a jamais fait et ne le fera jamais. Trouvez de quelle manière les individus attendent tranquillement de subir, et vous aurez la mesure exacte de l'injustice et du mal qui leur seront faits. »
Frederick Douglass,
Mémoires d'un esclave

Dérappages

Mais pour les petites communes, ou quand l'engagement du maire est insuffisant, Enedis passe outre la décision des élus. La pose se fait alors au mépris des principes de démocratie locale. Aussi les habitants s'organisent-ils pour éviter la pose forcée. L'arsenal est juridique, mais aussi pragmatique. Il conjugue dialogue avec le poseur, désobéissance civile et procédés legalistes. « *Le refus par écrit ne suffit plus, depuis les nouvelles consignes de pose. Mais il reste impératif pour se prémunir dans le cas de poursuites judiciaires ultérieures* », indique M. Bigand. Plusieurs milliers de clients ont opté, en sus, pour une « *sommation de ne pas faire* », signifiée à Enedis par huissier. Mais le plus sûr, en cas de compteur accessible, c'est la mise en place d'une protection mécanique. Au-delà de talents de bricoleur, la présence physique, collective de préférence, reste souhaitable lors du passage des poseurs pour éviter la destruction sans préavis du matériel. « *La pression subie par les poseurs est palpable. Ce qui laisse supposer des taux de refus plus importants que ceux prévus et la tenue de cellules de crise chez le distributeur... Cela augmente les tensions et les dérapages sur le terrain* », analyse Stéphane Lhomme. Patrice Goyaud confirme : « *À Castres et à Albi, ça vire parfois à la guerre de rue.* »

Arnaque contractuelle ?

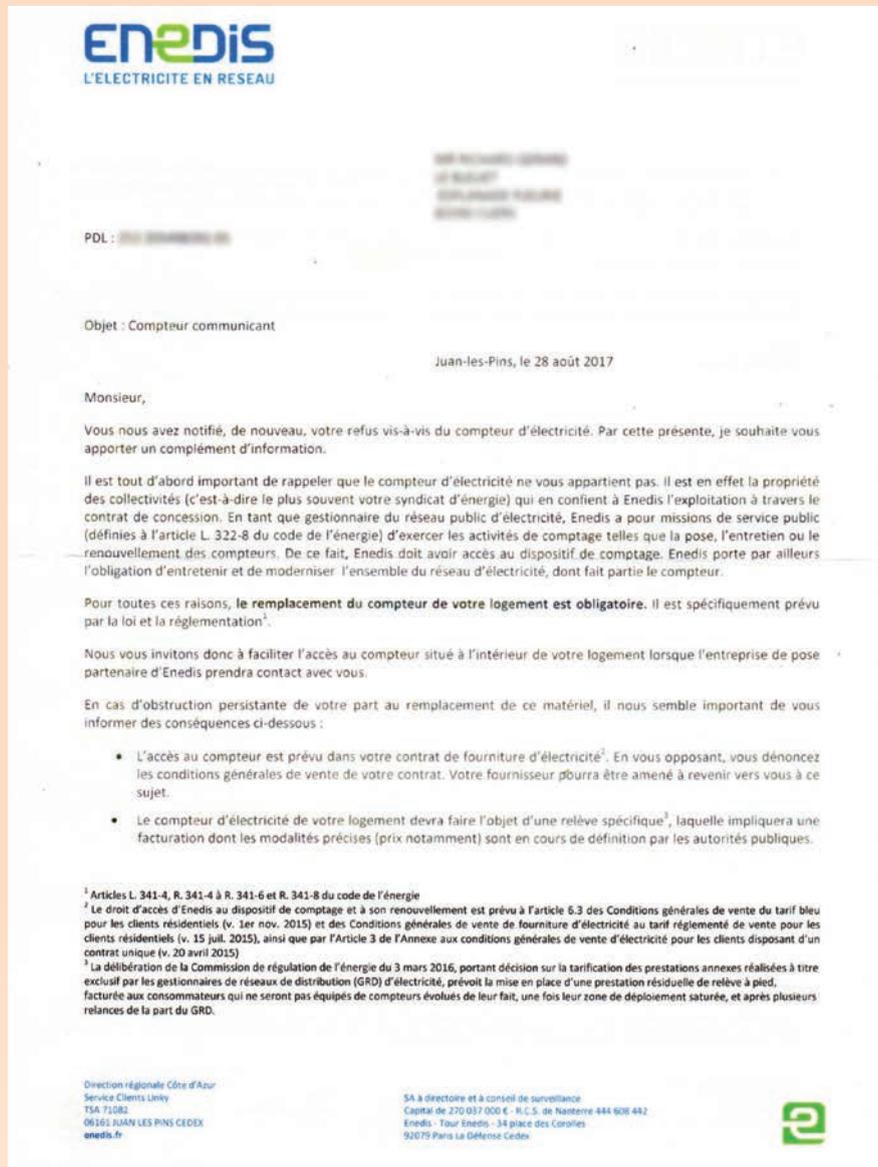
Des dérapages qui conduisent certains citoyens – et même des élus⁷, qui accordaient jusque-là leur confiance à Enedis, à sortir de leur neutralité et à dénoncer « *ces pratiques de mercenaires* ». Pratiques désavouées également par la justice, qui a confirmé le droit à la « *légitime défense proportionnée* » et « *l'inviolabilité de la propriété privée* », coffrets électriques inclus⁸. De plus, avec une bonne moitié de compteurs inaccessibles, la popu-

lation est plus en position de force qu'Enedis veut bien l'admettre. C'est pourquoi la firme recourt à des pratiques incitatives très contestables pour que les Français ouvrent leur porte⁹. Certains finissent par céder. Par peur ou par lassitude. Mais aussi par légalisme, car le distributeur affirme que l'accès au compteur est réglementaire et qu'il est impossible de refuser Linky¹⁰ (cf. courrier publié ci-dessus). Ce qui est une interprétation abusive du droit, en particulier pour les clients ayant souscrit leur contrat avant 2015. Depuis, les conditions générales de vente (CGV) ont été subrepticement et unilatéralement modifiées, afin de contourner toute obstruction légale au déploiement de Linky. EDF, via sa filiale, chercherait à généraliser abusivement ces nouvelles CGV à l'ensemble de la population, par l'envoi unilatéral d'un avenant au contrat initial. Vigilance donc pour refuser cet avenant¹¹ et ne rien cliquer sur

son compte client. Beaucoup d'utilisateurs témoignent avoir pu conserver leur ancien compteur, jusqu'à présent, sous réserve de ne pas se laisser intimider.

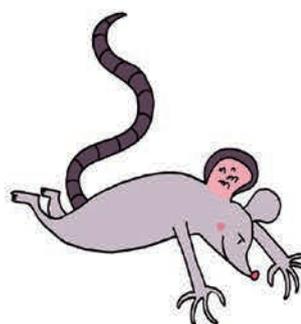
Notes

1. *Linkyrik ez* le groupement basque qui refuse un réseau électrique communicant, ou le site du Collectif Chartres de Bretagne.
2. Liste des communes et contenu des délibérés et arrêtés sur <http://refus.linky.gazpar.free.fr>. Cf. carte <http://emovmouvement.eklablog.com>
3. Patrice Cahart, inspecteur général des finances honoraire, « Linky : un gaspillage de 8 milliards ? », *Le Monde*, 6/10/2017.
4. Par exemple, dossier déposé par le collectif À nos ondes de Salon-de-Provence.
5. Loi du 15/6/1906 sur les distributions d'énergie ; art. L.322-4 du Code de l'énergie ; art. L.2224-31 du Code des collectivités territoriales ; arrêt n° 13NCO1303 du 12/5/2014 de la cour administrative d'appel de Nancy.
6. Exercice du pouvoir de police (en vertu de l'art. L.2212-2 du Code général des collectivités territoriales) ou adoption d'un deuxième arrêté de refus. « Yerres : Dupont-Aignan prend la défense des anti-Linky », *Le Parisien*, 2/10/2017 ; « Biarritz : le nouveau compteur Linky posé de force retiré », *Sud Ouest*, 20/7/2016. « Compteurs Linky : un maire de Seine-Maritime prend un arrêté contre leur déploiement », lefigaro.fr, 25/9/2017.
7. Par exemple, maires de Bayonne ou de Marmande.
8. Jugement du TGI de La Rochelle du 20/6/2017, en faveur de Jean-Claude Guilbon.
9. D'après les témoignages recueillis : menaces illégales de recourir à la police, de couper le courant, de surcoût ultérieur, d'amendes...
10. Cf. courrier de relance d'Enedis suite à refus.
11. Cf. courrier de refus des nouvelles CGV sur le site de Robin des toits à envoyer en RAR.



Se défendre ou attaquer ?

Dans ce jeu du chat et de la souris, la meilleure défense n'est-elle pas l'attaque ?



Il semble qu'un défaut d'assurance de la part d'Enedis suffirait, à lui seul, pour que le maire puisse interdire à l'entreprise toute activité sur son territoire. « *La société EDF Assurances, au capital de 39 000 euros, est une société de courtage et de réassurance, et non une compagnie d'assurances [...]. De plus, la SA Enedis fait poser ses compteurs par du personnel non électricien et non couvert par une assurance biennale et décennale obligatoire¹* », déclare la journaliste Annie Lobé, lanceur d'alerte de la première heure sur Linky. La responsabilité civile professionnelle (RCP) d'Enedis est-elle en mesure de couvrir les dommages matériels et immatériels occasionnés par l'installation ou le fonctionnement de Linky ? Trop gros pour être vrai !? Néanmoins, de nombreuses personnes ayant déclaré un sinistre à la suite de la pose du nouveau compteur témoignent devoir en assumer le préjudice matériel, faute d'obtenir une indemnisation de la part d'Enedis² jusqu'à présent. À défaut du maire, ce sont des particuliers qui finissent par engager des poursuites.



Premières plaintes

Plusieurs recours en justice ont d'ores et déjà été déposés par des personnes victimes d'une pose sans leur consentement. Certains ont saisi le défenseur des droits, pour des exactions commises par les poseurs³. Deux jugements récents, rendus par le tribunal de grande instance de Grenoble, interdisent la pose du Linky pour des personnes électrohypersensibles (EHS)⁴. Un début de jurisprudence.

Certains usagers, devenus EHS à la mise en service du CPL, ont obtenu le retrait du nouveau compteur, grâce à la médiatisation de l'affaire et au soutien de leurs élus⁵. Les premières plaintes de citoyens non EHS pour pose forcée sont en cours⁶. Une action collective a même été lancée par un EHS, Me Durand, via une plate-forme Internet de centralisation des plaintes⁷. « *La class action, qui n'est pas encore dans les habitudes judiciaires hexagonales, permet une mutualisation des risques et des coûts de justice. Le choix de procéder à une "action conjointe" permet de contourner les restrictions actuellement appliquées aux "actions de groupe"*⁸. En cas de victoire, une telle procédure aurait un impact médiatique et influencerait la jurisprudence », expose Maud Bigand. L'action collective Refus de Linky réunit d'ores et déjà près de 700 plaintes. Elle sera activée à partir de 1 000 plaignants.

Anticonstitutionnel ?

Linky, ce n'est pas qu'une polémique entre la grande industrie et une poignée de réfractaires au progrès technologique. C'est avant tout une étape clé dans un proces-

sus global de *mass control* et de marchandisation du monde. Aussi, plus que d'argumenter sur les atouts ou les méfaits de cette technologie, est-il crucial d'identifier le processus antidémocratique par lequel elle est imposée. Processus qui bafoue le droit au choix du consommateur, la préservation de la vie privée, le droit à la santé et plus largement les libertés individuelles.

Bien que subtiles à identifier, les infractions au droit imputables à EDF-Enedis seraient nombreuses, selon les opposants qui les ont recensées⁹. Pour dénoncer cette impunité, SantéPublique Éditions a constitué un cahier de doléances signé par 1 600 personnes et signifié par huissier à 14 destinataires institutionnels. Restée sans réponse, l'association a déposé trois recours devant la plus haute juridiction nationale, le Conseil d'État, pour demander l'arrêt du programme¹⁰.

Drames à venir

Ces infractions, si elles sont confirmées, dissiperont-elles les derniers doutes quant aux intentions de la firme, incitant décideurs et justice à se positionner plus fermement ? Plus probablement, ce seront des drames, matériels et humains, qui temporiseront peut-être le lobby de l'énergie. De nombreux dysfonctionnements, pannes et mise HS de matériel électrique sont signalés par des particuliers suite à la pose de Linky¹¹. Mais l'omerta porte surtout sur les incendies de compteurs¹². En cause ? Le manque de professionnalisme de l'armée de poseurs intérimaires, dénoncé par le personnel d'Enedis lui-même¹³. « *Des cosses mal serrées créent un début d'échauffement et un risque*

de court-circuit pouvant être à l'origine d'un incendie. L'échauffement de la partie électronique, trop proche de la partie électrique, est une autre cause probable », alerte Patrice Goyaud, ex-ingénieur EDF. Des inversions entre phase et neutre sont également signalées. « *Une erreur impensable en matière de règles de l'art ! Le disjoncteur général et surtout le disjoncteur différentiel ne peuvent plus jouer leur rôle. Il y a risque d'électrocution, au moindre défaut sur l'installation »*, explique David Bruno, expert indépendant en ondes électromagnétiques. Il a lui-même constaté cette anomalie sur deux installations testées après la mise en place de Linky. Les dérapages techniques des poses *low cost* sont peu relayés dans les médias locaux, en raison du devoir de réserve imposé aux intervenants (pompiers...).

Préserver sa santé

Quand Linky arrive dans un quartier, est-on sorti d'affaire parce qu'on a pu refuser Linky chez soi ? « *Les signaux CPL des installations voisines sont mesurables même dans un logement non équipé de compteur communicant »*, alerte David Bruno, qui confirme le constat du CSTB sur la base de nombreuses mesures réalisées sur le terrain. Ce dernier préconise de couper l'électricité la nuit et de brancher au minimum un ou plusieurs filtres sur les prises de l'habitation¹⁴. « *Idéalement, il est souhaitable de mettre en place des gaines blindées et/ou un dispositif de mise à la terre du circuit électrique coupé pour supprimer la dirty electricity engendrée par les dispositifs communicants »*, recommande Jean-Philippe Carrère

Il est probable que ces programmes abusifs aboutiront à une procédure de retrait massif des Linky & Cie, quand le scandale sanitaire sera allé trop loin, comme c'est le cas actuellement au Canada.



de l'association Les Pieds à la terre. Quant aux filtres, ils auraient dû être incorporés au nouveau compteur, comme l'avait préconisé la Commission de régulation de l'énergie, après expérimentation de 300 000 Linky. Proposition abandonnée... car le filtre « ne peut pas tenir dans le volume imposé pour le compteur¹⁵ » ! Ces filtres auraient peut-être limité la récupération de données pour le Big Data... ? Attention, cependant, au choix des solutions de protection de l'habitat : cette négligence publique pourrait devenir une occasion de business¹⁶.

Perspectives

Le focus sur Linky ne doit pas détourner la vigilance citoyenne de l'arrivée des autres compteurs communicants (eau, gaz...). Il est probable que ces programmes abusifs aboutiront à une procédure de retrait massif des Linky & Cie, quand le scandale sanitaire sera allé trop loin, comme c'est le cas actuellement au Canada¹⁷. Si le combat semble inégal, rien n'est joué pour autant. « Dans tous les cas, il ne faut pas baisser les bras ! Tout reste possible et c'est une très bonne expérience de démocratie active », déclare Danielle Dubus, du collectif de Saint-Dizier. N'est-ce pas la détermination d'Henri Pézerat

et d'Annie Thébaud-Mony qui a permis l'interdiction définitive de l'amiante, après des décennies de faux-fuyants industriels¹⁸ ? Dans l'affaire Linky, les citoyens ne doivent compter que sur eux-mêmes : s'associer pour refuser, agir pour se préserver. Chacun selon ses possibilités. « La résistance citoyenne contre Linky, même si elle est loin d'être majoritaire, est significative. Elle crée du lien social. C'est un laboratoire d'acceptabilité, un test du niveau de fatalisme/soumission vs résistance/clairvoyance dans la population », conclut Roland Essayan, du collectif de Fontaine-lès-Dijon. La fronde Linky crée une occasion improbable d'entraînement à la démocratie réelle et à l'action directe. Des talents qui pourraient s'avérer utiles, dans une société moins prompte à consentir et à se soumettre aux intérêts des multinationales.

Marielsa Salsilli

Aller plus loin

Sur les ondes électromagnétiques artificielles :
 - NEXUS n° 109, « Électricité, le poison caché ».
 - David Bruno, guide pratique *Comment se protéger des ondes électromagnétiques ?*, 4^e édition, 2017.
 - Olivier Cachard, *Le Droit face aux ondes électromagnétiques*, Éd. LexisNexis, 2016.

Notes

1. Lettre ouverte à M. Alain Bazot, président de l'UFC-Que choisir, A. Lobé, J. Boucher et J. Cornet, 16/16/2017.
2. Les victimes dénoncent le déni de réponse et la non-représentation de l'entreprise lors de l'expertise contradictoire. « Linky : la panne électrique qui fâche... », *La Dépêche Toulouse*, 29/7/2017. « De gros problèmes après la pose du LINKY », YouTube (cas de Mme Latu à Montauban : 11 000 € de dégâts), 7/12/2017.
3. Le défenseur des droits a été saisi le 22/7/2016, pour trois affaires à l'île de Ré, Biarritz et Brive.
4. Jugements en référé des 17/11/2016 et 20/9/2017, TGI Grenoble, avocat Me Joseph.
5. *Ibid.* note 9 premier article.
6. Audience du 30/11/17 au TGI de Nanterre du « groupe des 18 » issu de SCALP-IDF.
7. My smart cab, activateur de justice.
8. Suite à la loi n° 2014-344 du 17 mars 2014 relative à la consommation, une « action de groupe » ne peut être présentée que par une association de consommateurs de plus de cinq ans d'ancienneté.
9. Lettre ouverte à M. Alain Bazot, président de l'UFC-Que choisir, A. Lobé, J. Boucher et J. Cornet, 16/16/2017. « Voici pour résumer, la situation délictuelle qui caractérise [...] la pratique d'Enedis : ... »
10. Requête déposée le 25/1/2017 pour l'arrêt du déploiement et le retrait de l'intégralité des compteurs communicants déjà posés ; le 13/2/2017 pour demander l'annulation des avis et rapports de l'Anses ; le 7/7/2017 contre le décret du 10/5/2017 qui annule l'obligation de l'accord express du client sur ses données.
11. « Mal posé, le compteur Linky fait tout sauter », *La Dépêche Albi*, 23/8/2017.
12. « Bièvres : leur maison brûle, ils accusent leur nouveau compteur Linky », *Le Parisien*, 4/12/2017 ; « Deux compteurs Linky prennent feu dans une résidence à Toulouse », *Midi Libre*, 27/11/2017 ; « Louveciennes : le compteur électrique part en fumée », *Le Parisien*, 28/11/2017... Une de nos sources a recensé 26 incendies avérés signalés de compteurs Linky, depuis le début du déploiement. Cf. aussi témoignage du Dr Moulinier sur son blog : dr.moulinier.fr et articles dans la presse locale.
13. « Des syndicalistes d'Enedis coupent des compteurs Linky autour de Nancy », *France Bleu*, 16/2/2017.
14. Cf. détail de ces consignes dans le Guide pratique de David Bruno, 2017.
15. Dossier de l'évaluation de l'expérimentation de Linky, CRE, juin 2011, p. 28.
16. Nous émettons des réserves sur les filtres non validés par des experts indépendants et sur des plates-formes multiservices (comme POAL & Cie) qui fournissent informations et solutions techniques.
17. Julien Arsenaux, « Compteurs intelligents : des frais moindres pour le droit de retrait », *La Presse canadienne*, 24/9/2014.
18. *Les Sentinelles – Combien de temps encore va-t-on se laisser empoisonner ?*, documentaire de Pierre Pézerat, nov. 2017.



Un putsch populaire au pays des banques ?

Reprendre le pouvoir de création monétaire, passé insidieusement des États aux banques commerciales, est-ce encore possible ?

En Suisse, le projet d'un référendum sur la question a été soumis au Conseil des États, qui a rejeté l'idée. Néanmoins, après avis du Conseil national, le référendum devra être organisé en 2018. Une opportunité historique de remettre l'argent à sa place.

Par Marielsa Salsilli

À PROPOS DE L'AUTEURE

Ingénieure de formation, Marielsa Salsilli enquête sur les alternatives qui permettront de construire un nouveau paradigme social et environnemental.

Séisme bancaire

Une première en Europe et dans le monde ! La proposition prévoit que la Confédération helvétique reprenne son pouvoir de création monétaire. Une telle mesure permettrait à la seule banque centrale de créer des francs suisses. L'activité bancaire commerciale serait de fait restreinte à sa finalité originelle (et dont elle n'aurait jamais dû s'écarter) : la gestion de comptes, c'est-à-dire les transactions et les paiements, la gestion de patrimoine et l'octroi de prêts. Mais comment ? N'est-ce pas là le métier de banquier ? En théorie, oui. Mais les banques sont trop occupées à créer de l'argent... et à jouer avec. Si la question de la monnaie n'avait pas été rendue artificiellement aussi complexe et opaque, tous les citoyens le sauraient.



Bunker de la finance

L'histoire commence quand un instituteur à la retraite, Hansruedi Weber, soutenu par une poignée de citoyens, mais aussi des journalistes et des universitaires de renommée internationale¹ lancent en 2014 l'initiative populaire Monnaie pleine. Son slogan : « *Pour une émission monétaire uniquement par la banque nationale et une monnaie à l'abri des crises !* » Les 100 000 signatures nécessaires pour réclamer la votation sont largement recueillies, malgré la technicité du sujet, un contrôle administratif draconien et le silence médiatique. Un comble pour la Suisse, qui a bâti sa prospérité et sa sécurité nationale sur l'activité bancaire et qui héberge les sièges sociaux des banques systémiques et les instances de pilotage de la finance internationale², en particulier, la toute-puissante Banque des règlements internationaux (BRI). « *La BRI contrôle les banques centrales et les organisations financières*

internationales. Elle ne dépend d'aucun gouvernement et ses avoirs sont insaisissables », rappelle Gérard Foucher, un dénonciateur des plus populaires de l'hégémonie monétaire (lire interview p. 50). La BRI édicte depuis Bâle les règles applicables à toutes les banques commerciales de la planète³. Consulter le peuple sur le « *monopole privé de la création monétaire* », dans le centre névralgique de la finance mondialisée, a quelque chose de surréaliste... et d'impertinent.



Hansruedi Weber

Changer la Constitution

Mais neutralité n'est pas synonyme de laisser-faire. Déjà en 1891, le gouvernement helvète s'était réapproprié le contrôle de la monnaie, en interdisant aux banques commerciales de faire tourner la planche à billets. Cependant, avec le développement de la monnaie scripturale⁴, la souveraineté monétaire avait encore, insidieusement, échappé à la Confédération. C'est ainsi qu'en Suisse et ailleurs, 90 % à 100 % de la masse monétaire provient désormais de l'argent-dette (cf. article page 48). Par quel miracle le peuple suisse envisage-t-il de mettre fin à l'impunité des *banksters* ? En modifiant la Constitution fédérale, pour que seule la Banque nationale suisse (BNS) soit autorisée à créer l'argent. Pièces et billets, mais aussi et surtout l'intégralité de l'argent électronique. Toute la monnaie en circulation deviendrait alors de la « monnaie centrale » garantie par l'État et pleinement légale⁵. D'où son appellation de « monnaie pleine ».



© Blankenstijn Andriea

100% money

De la monnaie électronique d'origine centrale dans le circuit économique ! Dans ces conditions, la masse monétaire pourrait enfin être ajustée à la production économique réelle et orientée vers des projets au service de la collectivité. Les banques ne pourraient prêter que de l'argent disponible (épargne, emprunts ou monnaie centrale), au lieu de créer comme aujourd'hui de l'argent-dette. Ce qui conduirait à la disparition du principe de réserve fractionnaire⁶. La proposition suisse est proche, en cela, du mouvement 100% money⁷. Cette revendication citoyenne internationale consiste à exiger que le montant maximum des crédits accordés par une banque commerciale n'excède pas ses réserves en monnaie centrale, soit un taux de réserve fractionnaire de 100 %. Dans les deux cas, le résultat serait le même : les banques commerciales ne seraient plus autorisées à créer l'argent *ex nihilo*. Avec pour bénéfice immédiat la sécurisation des transactions et des comptes⁸. Une révolution !

Notes

1. Peter Ulrich, Christoph Binswanger, Sergio Rossi ou Philippe Mastronardi...
2. Le CSF, l'ADI, l'AICA, le CBCB...
3. Accords de Bâle III, BRI, 2010.
4. La monnaie scripturale provient de simples jeux d'écriture comptable, par opposition à la monnaie fiduciaire, émise sous forme de pièces et de billets et initialement indexée sur la richesse réelle des États à partir de leur réserve d'or métal.
5. Les moyens de paiement légaux sont définis par la loi : pièces, billets et argent électronique de la banque centrale (exclusivement réservé aux règlements interbancaires). C'est la monnaie centrale. La monnaie scripturale est utilisée comme de la monnaie légale, sans en être. Aussi devrait-elle être couverte par de la monnaie centrale (principe du taux de réserve fractionnaire).
6. Le taux de réserve fractionnaire correspond en théorie au ratio maximum de monnaie scripturale que peut créer une banque commerciale, à partir de la monnaie centrale qu'elle possède réellement. En réalité, cette réserve est constituée a posteriori par la banque centrale, à partir du montant des crédits accordés par les banques commerciales. Ce taux, estimé à 10 %, est en réalité plus proche de 1 % (ce qui signifie que 100 euros de monnaie scripturale peuvent être créés pour 1 euro d'argent légal en compte) : 0 % en Angleterre à 2,5 % en Suisse. Source : Quaterly bulletin, 2014, Bank of England (qb14q102.pdf).
7. I. Fisher, *100% money*, 1935. Voir aussi *The Chicago Plan*, qui proposait une séparation stricte entre les mécanismes de création monétaire et ceux d'octroi de crédits.
8. Dans le dispositif *100% money*, les banques sont solvables puisqu'elles détiennent une réserve de monnaie centrale égale aux crédits octroyés. Dans la proposition Monnaie pleine, les comptes clients sont déjà en monnaie centrale et, sécurité supplémentaire, ne figurant pas dans le bilan de la banque commerciale, ils ne peuvent être inclus dans la masse en cas de faillite bancaire.

Agenda

Conférence du *think tank* GDI le 5 février 2018 à Zurich.

Votation populaire et « démocratie réelle »

La Suisse est l'un des seuls pays occidentaux à bénéficier d'un recours démocratique direct : l'initiative populaire¹. Ainsi, tout citoyen de la Confédération peut soumettre à l'ensemble de la population une proposition de modification de la Constitution, ou le refus d'une loi. Seule condition : recueillir plus de 100 000 signatures « valides », dans les dix-huit mois suivant la publication officielle de l'initiative. Le gouvernement puis le Parlement² donnent leur avis et des consignes de vote. La votation doit être organisée dans les dix mois qui suivent. La loi est ensuite modifiée en fonction du résultat final de la votation.

1. Cf. NEXUS n° 102 « Référendum d'initiative citoyenne : une révolution démocratique à portée de main ? ».
2. Le Parlement helvète est constitué de deux chambres : le Conseil des États (représentants des cantons) et le Conseil national (représentants du peuple).

Jean-Marc Heim

Porte-parole et coordonnateur pour la Suisse romande de l'initiative Monnaie pleine



« Notre modèle ose remettre en cause la création monétaire privée »

nexus Pourquoi ce terme Monnaie pleine ? Quelle différence avec le 100% money ?

Jean-Marc Heim : La monnaie d'usage n'est pas une monnaie pleinement légale, ni garantie. Dans notre proposition, toute la monnaie serait d'origine centrale. Dans la proposition 100% money, la monnaie scripturale privée est maintenue, mais elle doit être garantie à 100 % par des réserves en monnaie centrale, ce qui revient au même. Notre modèle est plus transparent et ose remettre en question la création monétaire privée.

En quoi une monnaie cent pour cent centrale offre-t-elle plus de garanties pour les populations ?

La monnaie actuellement en circulation [essentiellement scripturale] ne présente pas les mêmes garanties que la monnaie centrale. Le gouvernement suisse l'a d'ailleurs confirmé : « Seule la monnaie centrale a cours légal [...] l'argent au sens du droit constitutionnel ne comprend pas la monnaie scripturale des banques commerciales qui connaît un risque d'insolvabilité¹. » Des fonds de garantie existent, mais ils ne sont pas suffisamment provisionnés. Le fonds suisse est doté

de 6 milliards de CHF, soit 1,4 % des avoirs seulement ! Le solde de notre compte en banque n'est donc pas un moyen de paiement légal, mais une promesse de notre banque.

Comment éviter que les banques commerciales contournent une éventuelle interdiction de création monétaire par l'émission de crédits bancaires ?

Le nouvel article de la Constitution que nous proposons précise que la Banque nationale suisse, la BNS, « fixera des délais de conservation minimaux pour les placements financiers ». Une telle réglementation créerait une séparation nette entre moyens de paiement et octroi de crédits. Sans quoi il pourrait y avoir des tentatives de création de « monnaie temporaire », non visibles lors de la clôture journalière des places financières, via des comptes d'épargne à court terme ou des prêts instantanés.

Existe-t-il d'autres initiatives de reprise du pouvoir de création monétaire dans le monde ?

Il n'y a qu'en Suisse et en Islande, pour l'instant, que des démarches citoyennes significatives concernant la souveraineté monétaire nationale sont engagées. Concernant l'Islande,





Dans les conditions actuelles, la disparition du cash entraînerait la suppression totale de la monnaie centrale, donc légale. Les banques commerciales étendraient alors leur hégémonie à l'intégralité de la masse monétaire.

la réforme préconisée par le rapport parlementaire Frosti Sigurjónsson² semble gelée, suite à un changement de gouvernement. Les revendications du mouvement allemand Monetative sont les mêmes que les nôtres, mais le peuple allemand ne dispose pas du référendum populaire pour les faire aboutir. Le Parlement hollandais a demandé une étude sur la question. En Angleterre, peu d'avancées, mais la Banque d'Angleterre a curieusement élargi l'accès à ses services à des agents économiques³.

au même titre que l'argent liquide, comme c'est le cas en Suède, où la monnaie centrale électronique est déjà accessible au public par un système de cryptomonnaie. Nous ne sommes pas contre les monnaies électroniques privées, pour autant qu'elles soient clairement identifiables comme telles, ce qui n'est pas le cas actuellement. Notre proposition aboutirait à une seule sorte de « franc suisse » émis par la BNS, qu'il soit sous forme physique ou électronique.

Propos recueillis par Mariëlsa Salsilli

Une monnaie centrale à 100 % est-elle compatible avec la disparition du cash ?

Dans les conditions actuelles de création monétaire privée, la disparition du cash entraînerait la suppression totale de la monnaie centrale, donc légale. Les banques commerciales étendraient alors leur hégémonie à l'intégralité de la masse monétaire. Loin de rejeter la monnaie électronique, nous demandons juste qu'elle soit créée par la banque centrale,

Notes

1. Avis du Conseil fédéral du 25/4/2012, suite à l'interpellation du Parti écologiste du 13/3/2012, www.parlament.ch.
2. « Monetary Reform », Rapport parlementaire Frosti Sigurjónsson, mars 2015.
3. Blueprint for a new RTGS system, 17/6/2016, BoE. Des fournisseurs de services bancaires peuvent accéder aux e-money institutions et payment institutions de la BoE.

Aller plus loin sur la monnaie électronique centrale

Ben Dyson & Graham Hodgson, « Digital cash – Why central banks should start issuing electronic money », 1/2016.
Ben Broadbent, « Central bank and digital currencies », BoE, speech given on the 2/3/2016.

L'histoire d'un tour de **passé-passe**

**À la racine des dérives financières actuelles,
la mainmise historique des banques
commerciales sur la création monétaire.
Une arnaque au détriment de l'économie
réelle, de la démocratie et des populations.**

Croyez-vous vraiment que votre banquier vous prête de l'argent dont il dispose par ailleurs ou que l'argent de votre compte en banque provient de la banque centrale ? En fait, beaucoup ignorent encore qu'il existe deux circuits monétaires : un réel et un virtuel. L'unique monnaie d'usage ayant cours légal est la monnaie fiduciaire, c'est-à-dire les pièces et les billets. Émise par les banques centrales, elle est garantie par l'institution. Mais le cash ne représente plus qu'une infime part de l'argent en circulation. Alors, d'où provient l'essentiel de la masse monétaire ? Il est généré artificiellement par les banques commerciales, à partir de... rien ! « 97 % de la monnaie est créée virtuellement, sous forme de chiffres sur un compte en banque, quand un crédit est accordé », indique l'International Movement for Monetary Reform, l'IMMR. Une simple écriture comptable donc, qui accroît le bilan de la banque avec de l'argent qui n'existe pas, de l'aveu même de la Banque d'Angleterre¹ ou du Conseil fédéral suisse, qui désigne cette monnaie scripturale des banques commerciales comme un « substitut monétaire² » !

**« Les gens triment pour
quelques zéros sur un
écran, en échange de
leur sueur, de leur sang
et de leurs larmes. »**

Sam Gerrans

Faux-monnayeurs

L'argent est donc créé *ex nihilo*, à partir des dettes contractées par les populations et les États. Le documentaire de Paul Grignon, *L'Argent dette*, le dénonçait dès 2006. « *L'argent-dette est une fraude pure et simple, un vol à l'encontre des pauvres nigauds qui ont signé le contrat de crédit à son origine. Les gens triment pour quelques zéros sur un écran, en échange de leur sueur, de leur sang et de leurs larmes* », s'insurge l'auteur britannique Sam Gerrans. Mais la figure montante pour

dénoncer l'arnaque de la « *confiscation de la création monétaire* » est certainement Gérard Foucher. Dans son livre *Les Secrets de la monnaie* comme dans ses nombreuses vidéos³, ce dernier décrypte le péché originel de la monnaie. « *Le pouvoir de création monétaire a toujours été un enjeu central. Il est au cœur des processus de domination, des conflits et des guerres. Créer la monnaie permet de maîtriser l'économie et la population. La confiscation de la création monétaire a débuté avec la Banque*

d'Angleterre, en 1694. Puis elle s'est imposée au fil des décennies aux États-Unis, tant par l'intimidation que par la ruse. Celui qui crée la monnaie décide des projets qui seront financés : il a donc le pouvoir de créer notre futur collectif. Avec l'indexation du dollar sur l'or, ce pouvoir – quasi divin – est devenu mondial. Quant aux derniers pays qui dérogeaient à ce système hégémonique, l'Afghanistan, l'Irak, le Soudan, ou la Libye, ils ont dû rentrer dans le rang. »



Prêt ou crédit ?

Quand un organisme accorde un prêt, il se positionne comme intermédiaire pour distribuer de la monnaie légale qui existe déjà, qu'elle provienne d'autres comptes bancaires (épargne), de fonds propres ou de la banque centrale. Dans ce cas, il y a transfert entre actifs, sans conséquence sur le bilan. C'est l'activité des banques *privées*, en cours de disparition en Suisse, et des établissements de financement en France.

Au contraire, quand un organisme accorde un crédit, il augmente le compte du client et son propre bilan à partir de rien. C'est le fonds de commerce des banques *commerciales* ou établissements de crédit.

L'utilisation du terme générique *banque* pour ces deux activités distinctes procède de la confusion entre prêts et crédits et donc de la confusion sur la nature de l'argent : vraie monnaie ou substitut monétaire.

Modélisations erronées

Corollaires de l'argent-dette, selon l'IMMR ? L'engrenage de la croissance, la concentration des richesses et la dérive démocratique. Et comment pourrait-il en être autrement, avec une création monétaire privée, illimitée et incontrôlable, dans un contexte dérégulé et globalisé ? Quand ce sont les banques commerciales, et non les États ou les peuples, qui décident de la quantité d'argent en circulation. Et surtout de sa destination. Gérard Foucher ne mâche pas ses mots : « *Le pouvoir de création monétaire est un pouvoir d'asservissement incroyable ! Nous sommes les esclaves permanents de la dette,*

c'est-à-dire de ceux qui créent la monnaie. Pour rester en vie, nous devons nous soumettre à ces derniers. » Pourtant, le déni est général. Les modélisations bancaires, dans les simulations macroéconomiques par exemple, continuent de considérer que les banques « *prêtent des ressources réelles préexistantes qui seraient déposées par les épargnants⁴* » ! Ouvrir les yeux sur la nature et l'origine de l'argent n'est-il pas, au fond, le premier défi de l'initiative suisse Monnaie pleine ? Comprendre le mécanisme principal de la servitude moderne est certainement un premier pas vers notre libération.

Notes

1. Michael McLeay *et al.*, « Money creation in the modern economy », BoE, Quarterly Bulletin 2014 Q1 : « *Chaque fois qu'une banque octroie un crédit, elle crée simultanément un dépôt du même montant sur le compte bancaire du débiteur, créant ainsi du nouvel argent.* » David Graeber, « Création monétaire, la Banque d'Angleterre vend la mèche », *The Guardian*, 21/03/2014.
2. « *Le Conseil fédéral dit que créer de la monnaie est un business comme un autre* », réponse à l'interpellation 12-3305 du groupe d'actionnaires indépendants de la BNS, les AAA positifs (aaapositifs.ch), qui s'est constitué afin de demander des comptes à cette banque centrale.
3. Cf. *La monnaie c'est la guerre*, mini-show de Gérard Foucher, 2015 ou *15 bonnes raisons de s'intéresser de près à la monnaie*, G. Foucher, 2/2014, licence Creative Commons.
4. Zoltan Jakab and Michael Kumhof, « Banks are not intermediaries of loanable funds – and why this matters », working paper n° 529, Bank of England, 5/2015.

Pour aller plus loin

Retrouver toutes les références dans notre dossier « Mainmise sur l'argent », NEXUS n° 105.

Gérard Foucher

Citoyen éclectique
et autodidacte pointu
sur la monnaie

« *Sortir du mythe que
le crédit est un prêt* »



nexus **Que faut-il comprendre sur la création monétaire pour bien appréhender l'initiative populaire suisse Monnaie pleine ?**

Gérard Foucher : Actuellement, ce sont les banques commerciales qui créent la monnaie. Elles possèdent donc deux avantages sur le reste de l'humanité : le pouvoir d'obtenir toute richesse existante ou future et le pouvoir de décider qui aura de la monnaie... ou pas. À l'usage, on s'aperçoit que ce processus progressif de confiscation de la création monétaire a permis la concentration d'un pouvoir exorbitant, de nature quasi divine : celui de décider du futur commun, de créer le monde à son image. Par ailleurs, un des vices du système actuel est son caractère mathématiquement exponentiel : la dette doit croître sans cesse, pour que le volume monétaire se maintienne et que le système perdure.

Quelle est la principale vertu de l'initiative Monnaie pleine ?

Une des motivations initiales de la proposition suisse est de contrer l'effet procyclique de la création

monétaire par le crédit et d'éviter les crises financières et bancaires. Mais sa principale vertu est de nous permettre de sortir du mythe que le crédit est un prêt. De s'éveiller de l'illusion que le métier de banquier consiste à distribuer de l'argent qui existerait par ailleurs. De réaliser que la dette procède d'un abus de confiance et qu'elle n'aurait même pas, à ce titre, à être remboursée. Il y a trois ans, on était complotiste quand on dénonçait cet état de fait. Aujourd'hui, le discours officiel a basculé : la vérité étant devenue impossible à dissimuler plus longtemps, la création monétaire privée est admise, mais présentée comme naturelle et légitime par ceux qui retirent le plus d'avantages de ce dispositif.

Bien qu'opposé à une monnaie 100% centrale, le gouvernement fédéral helvète est tenu constitutionnellement d'organiser le référendum en 2018. Ce dernier a-t-il des chances d'aboutir ?

Oui, j'y crois. Le système est devenu tellement inégalitaire qu'il crée ses

propres limites. On approche du moment où il deviendra impossible de justifier son maintien. Si l'initiative Monnaie pleine aboutit, ce sera un exemple pour le reste du monde.

Est-ce raisonnable de vouloir confier la création des francs suisses à la Banque nationale suisse, en lien avec la finance internationale par la BRI notamment ?

Même si la banque centrale n'est pas entièrement indépendante, une monnaie 100% centrale présente l'avantage de sécuriser les comptes courants des agents non bancaires, c'est-à-dire nous. Et de sortir du chantage de la dette.

En cas de succès du référendum, que se passerait-il ?

La monnaie pleine pourrait être distribuée aux cantons, qui en useraient librement et démocratiquement. Ou même aux individus. Cela permettrait de répartir entre un plus grand nombre de personnes le pouvoir de créer l'avenir commun. Le droit à recevoir devenant ainsi universel et réciproque, la notion de



dette pourrait évoluer ; et qui sait, disparaître. Car, au fond, la dette n'est-elle pas aussi une illusion ? La dette de l'un étant le crédit de l'autre, elle s'annule à l'échelle d'un système.

Entre une population de mieux en mieux informée et un pouvoir qui ne voit aucun intérêt à abandonner ses privilèges, la tension va croissant et oscille entre soumission et insurrection. Quelles alternatives sont possibles selon vous ?

Chacun peut, à son niveau, se retirer le plus possible des réseaux alimentés par la monnaie-dette : en augmentant par exemple son autonomie alimentaire, énergétique ou en orientant sa consommation. Par ailleurs, je crois possible d'éduquer les décideurs. Par le biais du « jeu de la monnaie* » par exemple. Peu de politiques connaissent finalement les arcanes de la création monétaire. Et même les principaux

bénéficiaires du dispositif actuel ne retrouveraient-ils pas du sens et de la joie dans un système plus équilibré ? Les plus gros prédateurs sont peut-être ceux qui ont le plus besoin d'être rassurés, paradoxalement. Il n'y a que l'Amour pour sortir de l'impasse...

Propos recueillis par Marc Daoud

* Le « jeu de la monnaie » permet de simuler les échanges économiques selon quatre modèles différents : le don mutuel, le troc, le crédit bancaire et la comptabilité non monétaire. Il est notable que les règles du jeu influencent le comportement des individus et leurs relations. Le don mutuel est le système qui crée le plus de valeur. Le troc conduit au blocage du jeu ; le crédit au déséquilibre, à la violence relationnelle et aux inégalités. La comptabilité non monétaire apparaît comme une transition pour restaurer la confiance et un don mutuel équilibré.

Aller plus loin

- *Les Secrets de la monnaie - Changer la monnaie, pour changer le monde*, G. Foucher, libertybooks.eu, 2014.

- Interview complète en vidéo sur notre site www.nexus.fr

- Et le site : gerardfoucher.com

Une monnaie 100% centrale présente l'avantage de sécuriser les comptes courants des agents non bancaires, c'est-à-dire nous. Et de sortir du chantage de la dette.

Putsch populaire

Est-ce possible ?

S'il est évident qu'il serait avantageux pour les peuples de reconquérir le pouvoir de création monétaire, la question est de savoir quelles en sont les chances de réussite.

Des experts du FMI, le Fonds monétaire international, admettent la faisabilité et les bénéfices d'une création monétaire à 100% par la banque centrale : meilleur contrôle des fluctuations du cycle économique, pas de *bank run*¹, diminution de la dette publique, maîtrise de l'inflation, contrôle de la spéculation et simplification de la réglementation². Sans compter les recettes publiques potentielles, liées aux revenus de seigneurage³. Pour la Suisse, ces derniers pourraient ainsi passer de 6 millions de CHF à 5-10 milliards par an⁴. On en aurait presque oublié qu'émettre la monnaie est une activité lucrative !



Les banquiers contre-attaquent

Tellement rentable, que les banques commerciales menacent de faire faillite si on leur retire cette manne. Pourtant, les activités bancaires traditionnelles sont rentables en soi, comme le prouvent les 600 millions de francs suisses de bénéfice annuel de la société PostFinance, limitée aux services historiques par une demi-licence bancaire. Mais tous les arguments sont permis dans l'offensive des banques suisses contre l'initiative populaire Monnaie pleine. Conduite par les principales organisations de la place financière helvète, la riposte s'appuie sans complexe sur la désinformation et la propagande : financement d'études partisans qui jettent le doute et le discrédit⁵, communication unilatérale dans

les médias⁶ et lobbying politique. C'est ainsi que des commissions influentes⁷ ont incité le gouvernement suisse puis le Parlement à rejeter la proposition citoyenne.

Convaincre par la peur

Sur quel motif ? Inutile et risquée ! « *La monnaie pleine pourrait isoler la Suisse, entraîner la perte de confiance des banques d'affaires, qui abandonneraient le franc suisse pour l'euro ou le dollar, sans pour autant être efficace pour éviter les crises financières*⁸. » Pourtant, le rapport du FMI cité ci-dessus souligne qu'un dispositif du type 100% money « *n'est ni une refonte intégrale du système monétaire, ni une innovation risquée* ». Il s'agit simplement d'étendre à la monnaie scripturale le monopole public qui

régit la monnaie fiduciaire. Une option certes à contre-courant de la tendance actuelle, où l'argent-dette prime sur la monnaie centrale et deviendrait exclusif en cas de disparition du cash⁹. Certains brandissent la menace d'une crise au moment du basculement d'un système à l'autre. Pourtant, le mécanisme est simple : « *Au premier jour de la transition vers la monnaie pleine, les banques deviendraient comptablement débitrices, vis-à-vis de la banque centrale, de l'encours de monnaie qu'elles auraient créé. Une période de transition suffisamment longue leur serait laissée pour rembourser cette dette. Elles pourraient par ailleurs attribuer des prêts, à partir de l'épargne ou en empruntant à taux zéro auprès de la BNS* », explique Jean-Marc Heim, un porte-parole de l'initiative.

Contrôler la monnaie à tout prix

Changer de système monétaire n'est donc pas si utopique ! Revenir à une monnaie cent pour cent centrale est possible, sur le principe. « *Un franc suisse resterait un franc suisse pour les échanges internationaux*, résume J.-M. Heim, *mais sa nature aurait changé : d'obligation, la monnaie deviendrait titre de propriété.* » Un tel basculement de paradigme a-t-il des chances de voir le jour ? Les institutions suisses, malgré leur réputation de démocratie réelle, vont-elles oser interférer avec la toute-puissante finance mondiale ? Car tenter de reprendre le contrôle de la monnaie peut être risqué, tant d'un point de vue géopolitique qu'individuel. Les présidents américains victimes de tentatives d'assassinat ou assassinés n'avaient-ils pas affiché leur opposition à cette mainmise privée sur la création monétaire¹⁰ ? Et quelles étaient les velléités monétaires des pays qui ont basculé dans les guerres et le chaos ces dernières décennies ? Quelle est la situation de ceux qui résistent encore, comme l'Iran ou Cuba ? À chacun d'y voir un lien... ou une coïncidence.

Défier la finance mondiale ?

D'ailleurs, les nations qui prétendent échapper au contrôle hégémonique de la finance internationale ne cherchent-elles pas à conserver leurs prérogatives en matière de création monétaire ? Tel Kadhafi, avant sa chute, avec le dinar-or¹¹. Ou la Chine, avec son nouveau yuan soutenu par l'or et non convertible en dollars américains. Sans oublier l'Islande, qui a osé porter plainte contre ses banquiers suite à la crise financière de 2008 et avait annoncé sa reprise de souveraineté monétaire. Mais, bien que les enjeux soient plutôt ceux d'une grosse ville pour ce pays de 330 000 habitants, la situation est au point mort depuis. *Statu quo* en Grande-Bretagne aussi, berceau de la création de l'argent privé¹², où le mouvement Positive Money milite plus contre l'accroissement des inégalités (lié aux politiques de très bas taux d'intérêt et de *quantitative easing*¹³) que pour l'étatisation de la monnaie. Autant dire que la proposition suisse n'est pas qu'un événement de politique locale. Elle met sous les projecteurs une revendication citoyenne universelle et la confronte aux jeux de pouvoir.

« La proposition suisse n'est pas qu'un événement de politique locale. Elle met sous les projecteurs une revendication citoyenne universelle et la confronte aux jeux de pouvoir. »

Notes

1. Le *bank run* est une ruée bancaire aux guichets, en cas de crise de confiance bancaire.
2. Michael Kumhof & Jaromir Benes, « The Chicago plan revisited », 8/2012, *IMF working paper Research Department*.
3. Le seignuriage est l'avantage financier direct qui revient à l'émetteur d'une monnaie. Il est égal au montant émis, moins les coûts de fabrication, de mise en circulation et d'entretien. Des coûts quasiment nuls pour la monnaie électronique.
4. Montant évalué sur la base de 340 milliards de francs suisses en circulation.
5. Pr Bacchetta, « The sovereign money initiative in Switzerland: an assessment », 2017, université de Lausanne, étude réalisée à la demande de l'ASB.
6. Déclaration de l'Association suisse des banquiers du 1/12/2015.
7. Avis de la CER-E du 31/8/2017.
8. Avis du Conseil fédéral du 24/2/2016.
9. Cf. NEXUS n° 100, « Une société sans cash ».
10. Cf. NEXUS n° 105, « Putsch sur la monnaie », et vidéos de Gérard Foucher.
11. « Déclin de la monnaie occidentale – le dinar-or arrive », *The Privateer* n° 551, avril 2006.
12. La première banque centrale privée est la Banque d'Angleterre, créée en 1694.
13. L'assouplissement quantitatif est une politique monétaire exceptionnelle qui consiste à augmenter la quantité de monnaie en circulation, via la banque centrale, afin de stimuler le crédit et limiter l'inflation. Ces mesures sont dénoncées comme alimentant le circuit spéculatif, au détriment de l'économie réelle. Une alternative au QE serait le *QE for people*, où la monnaie supplémentaire serait injectée dans le circuit économique réel.



La mort de la monnaie ?

L'initiative suisse,
un pied
dans la porte ?

Le verdict est tombé. Les deux chambres du Parlement helvète viennent enfin de prendre leur décision¹. La monnaie pleine « mettrait en danger la position internationale de la place financière suisse ». Le gouvernement a dix mois pour organiser le référendum et il est clair que ce sera la campagne du NON. Devant l'imminence du danger, le front institutionnel et financier contre la libération de la monnaie durcit le ton. La banque centrale elle-même, première bénéficiaire potentielle de l'initiative Monnaie pleine, a retourné sa veste. Son directeur, Thomas Jordan, qui rappelait au début de l'initiative que « c'est aux citoyens votants, et non à la BNS, qu'il appartient en dernier ressort de se positionner », s'affiche désormais ouvertement contre², outrepassant ainsi le principe de séparation des pouvoirs et les conventions démocratiques. Un dérapage qui permet de douter du bien-fondé de la proposition citoyenne. Est-elle suffisamment audacieuse ? Est-ce bien raisonnable de transférer le pouvoir d'émission monétaire des banques commerciales vers la banque centrale ?



Thomas Jordan, directeur de la Banque nationale suisse.

Ambition insuffisante

Comment croire que le pouvoir changerait de mains, puisqu'il est notoire que les banques centrales sont contrôlées par la finance internationale plus que par les États ? La BRI, « araignée au centre de la toile financière », n'est-elle pas composée des gouverneurs des principales banques centrales ? La Banque d'Angleterre a-t-elle jamais été publique ? Quant à la Banque de France, elle n'est plus sous contrôle de l'État depuis son changement de statut en 1993³. Quand bien même une banque centrale serait encore sous l'égide d'un État, serait-elle pour autant au service du bien commun ? Comment faire confiance à des gouvernements minés par le lobbying et

les liens d'intérêts ? C'est pourquoi le Mouvement international pour une réforme monétaire, l'IMMR, va plus loin. Avec une revendication en trois points : « Une monnaie libre de dette. Une monnaie gérée démocratiquement, dans la transparence et au service de l'intérêt général. Une monnaie non spéculative, injectée exclusivement dans l'économie réelle. »

Si l'initiative suisse s'inscrit dans cette intention, s'en donne-t-elle vraiment les moyens en confiant le processus à la BNS ? Malgré une obligation de transparence⁴, cette dernière ne dépend pas à ce jour du gouvernement, ni n'est soumise à un contrôle populaire.

Des bâtons dans les roues ?

Et même dans le cas d'une banque centrale fiable, les banques commerciales ne trouveraient-elles pas, encore une fois, à l'instar de la monnaie scripturale ou des produits dérivés, des moyens ingénieux pour contourner la réglementation et la volonté populaire ? Il faudra un nouveau paradigme pour arrêter ce jeu pervers. Ajustements de principe et rafistolage réglementaire ont montré leur inefficacité depuis des décennies. Dans l'immédiat, qui sait jusqu'où ira l'initiative citoyenne suisse ? Des armes de destruction massive ou un réseau terroriste islamiste seront-ils découverts chez nos voisins... ? Au minimum, il faut s'attendre à un

matraquage de l'opinion publique, voire à l'enlèvement de la votation au nom d'aléas bureaucratiques. À moins que le peuple helvète ne se saborde seul, en continuant de croire que la situation réclamée... est celle déjà en place !

Cheminer vers l'émancipation

Ne soyons pas pessimistes avant l'heure et suivons avec attention ce référendum en 2018. Car quels qu'en soient les résultats, l'initiative aura le mérite d'éduquer la population sur l'argent, comme le montrent l'évolution sémantique et les aveux institutionnels sur la création monétaire de ces trois dernières années. Tout changement passe d'abord nécessairement par une prise de conscience collective. Qui sait, le XXI^e siècle verra peut-être « la mort de la monnaie » ? « *Nous n'avons pas besoin de louer des unités de compte, de simples chiffres, pour tenir une comptabilité mutuelle de nos échanges économiques. Nous n'avons pas besoin des agents bancaires, qui vivent aux dépens des acteurs économiques, sans créer eux-mêmes de richesse* », résume Gérard Foucher⁵. Ni soumission ni rébellion. Même si nous ne savons pas encore comment, ne vivons plus comme des esclaves, tout simplement !

Marielsa Salsilli

Notes

1. Décision du Conseil des États du 28 septembre 2017 et du Conseil national le 14/12/2017.
2. AG de la BNS du 29/4/2016.
3. Loi n° 93-980 du 4 août 1993 relative au statut de la Banque de France et à l'activité et au contrôle des établissements de crédit.
4. La loi sur la Banque nationale a été soumise à un référendum national qui l'oblige à rendre des comptes.
5. « Le combat contre la finance », ITW de Gérard Foucher, Meta TV, 20/6/2014.



Animalistes, pas terroristes !

L'opinion publique se montre aujourd'hui sensible à l'amélioration de la vie des animaux, mais la cause animale se heurte à une répression diffuse, entre discrédit et coercition. L'arsenal déployé notamment au Royaume-Uni et aux États-Unis cherche à assimiler l'activisme à de l'écoterrorisme et vise en premier lieu à favoriser les intérêts des industriels de l'exploitation animale. Pour explorer ces arcanes, rencontre avec deux représentants très différents de la noble cause : Melvin Josse, fondateur du Parti animaliste français, et Tiphaine Lagarde, de 269Life Libération Animale.

Par Édouard Ballot



**269**
LIFE
ASSOCIATION ET SANCTUAIRE
LIBÉRATION ANIMALE



**269**
LIFE
ASSOCIATION ET SANCTUAIRE
LIBÉRATION ANIMALE

À PROPOS DE L'AUTEUR

Édouard Ballot est journaliste et écrivain, économiste de formation. Il affectionne les enquêtes autour de l'économie, de la nature et des sociétés alternatives.

Melvin Josse

« *La radicalité est beaucoup moins acceptée aujourd'hui qu'elle ne l'était il y a vingt ans* »



Auteur de *Militantisme, politique et droits des animaux* (2013), Melvin Josse est doctorant en sciences politiques sur le thème de la répression des mouvements animalistes en Europe, membre fondateur du Parti animaliste français et de l'association CAP (Convergence Animaux Politique), qui porte l'action politique d'une vingtaine d'ONG.

nexus Au début des années 2000, la répression des mouvements animalistes s'est accentuée, en particulier parmi les mouvements et associations anglo-saxons. En quoi le nouvel arsenal législatif étasunien et britannique a-t-il tendance à assimiler l'activisme au terrorisme ?

Melvin Josse : Aux États-Unis, les « Ag-gag laws » [contraction de « Ag » (« agriculture ») et de « to gag » (« bâillonner ») ; désigne toute loi ayant pour objet de sanctionner ceux qui révèlent des pratiques abusives dans les élevages industriels], répriment très sévèrement le simple fait de divulguer des images prises dans des élevages sans l'accord du propriétaire – même si celles-ci ont été prises sans contrevenir à aucune autre loi. C'est un exemple de criminalisation législative. Au Royaume-Uni, certains articles du Serious Organised Crime and Police Act de 2005 rendent toute campagne

contre l'expérimentation animale très difficile, du fait de leur rédaction particulièrement vague. Ainsi, le fait de causer un tort économique à une compagnie liée à l'expérimentation animale en cherchant – même par des moyens parfaitement légaux – à convaincre ses clients de mettre fin à leurs relations commerciales devient illégal.

L'Animal Enterprise Protection Act créait, en 1992, le crime de « terrorisme animalier ». En 2006, dans l'ère sécuritaire de l'après-11-Septembre, l'Animal Enterprise Terrorism Act vient compléter cette législation et élargir le spectre des activités relevant de ce chef d'accusation. Ainsi, elle englobe toute action menée « *dans le but de nuire ou d'interférer avec les opérations d'une entreprise utilisant des animaux* » ou « *d'amener quelqu'un à craindre pour sa personne* ». Le texte est tellement flou que cette loi

peut être utilisée dans énormément de cas relevant d'un militantisme tout ce qu'il y a de plus légal. Et c'est bien là son objectif : paralyser les militants légalistes, qui craignent de tomber sous le coup de cette législation.

La répression a considérablement impacté le mouvement aux États-Unis, mais c'est au Royaume-Uni que l'effet en a été le plus fort : depuis le milieu des années 2000, le mouvement militant de terrain s'est considérablement déstructuré et essoufflé. Les grandes associations modérées et institutionnalisées sont toujours présentes, mais les associations de terrain beaucoup moins, et le nombre de manifestations dans la rue a énormément diminué.

Heureusement, dans d'autres pays, la répression a moins bien fonctionné, voire a même renforcé le mouvement sur certains aspects, comme c'est le cas en Autriche.

Le fait de causer un tort économique à une compagnie liée à l'expérimentation animale en cherchant à convaincre ses clients de mettre fin à leurs relations commerciales devient illégal.

N'est-on pas confronté dans le domaine des animaux, comme dans tant d'autres, à l'affrontement entre le droit des affaires et celui des citoyens et du bien public ? Aux États-Unis, il me semble que des législations anti-photo et anti-vidéo dans les usines d'élevage et les abattoirs ont été invalidées par le droit constitutionnel.

Oui, les « lois bâillons » qui sont passées au niveau des États américains ont été attaquées et invalidées dans certains d'entre eux. Et en effet, on peut faire le rapprochement avec d'autres tentatives de bâillonnement des ONG et des lanceurs d'alerte dans d'autres domaines. En ce qui concerne les animalistes, les images d'élevages, d'expérimentations ou d'abattoirs sont un outil capital, probablement l'un des plus efficaces. Il suffit de voir comment, en France, les vidéos de L214 ont largement contribué à faire de la question animale un véritable sujet de société ces dernières années. Les industries en ont bien conscience et il n'est pas étonnant qu'elles essayent par tous les moyens de limiter le droit d'information.

Le mouvement anglais SHAC (Stop Huntingdon Animal Cruelty) contre l'élevage et l'expérimentation animale pour les laboratoires s'est dissous en 2014 sous la pression policière. En 2009, sept de leurs militants ont été condamnés à de lourdes peines d'emprisonnement, de 4 à 11 ans. Leur activisme et leurs excès réprimés ont-ils abouti à quelque chose de positif en matière d'expérimentation animale ? Où en est l'opinion publique dans ce pays qui compte beaucoup plus de végétariens que la France ?

SHAC a été la première campagne de terrain relayée dans de nombreux pays sur plusieurs continents. Le but était simple : faire fermer Huntingdon Life Sciences, le plus gros laboratoire d'expérimentation animale d'Europe, en faisant pression sur tous les acteurs logistiques et économiques soutenant plus ou moins directement le laboratoire. L'essentiel des activités des militants était légal et démocratiquement légitime : manifestation devant les bureaux, tractages devant les banques afin de faire agir les clients, etc., même s'il y a aussi eu des abus : manifestations

non autorisées devant les domiciles d'employés, harcèlement...

Cette stratégie s'est révélée extrêmement efficace et, de l'aveu même du PDG de HLS, sans le soutien financier des États britannique et américain, ainsi que la sévère répression de la campagne qu'ils entreprirent, SHAC aurait atteint son objectif. Malheureusement, au lieu de cela, SHAC n'a permis aucune victoire concrète. La législation n'a pas évolué au Royaume-Uni ou aux États-Unis ; sous l'effet de la criminalisation discursive entreprise par les autorités et les lobbies de la recherche, l'image du mouvement animaliste a été, pour ce qui est du Royaume-Uni, durablement écornée, et le mouvement a perdu l'élan qu'il avait dans les années 1990 et 2000 dans ce pays.





**Campagne Green Hill en Italie
contre l'élevage de beagles
voués à la vivisection.**

Y aurait-il des leçons à tirer de ces erreurs ?

Sans doute : les militants de SHAC ont péché par excès de confiance : galvanisés par les proportions que prenait leur mouvement, ils ont – outre les actions éthiquement questionnables – totalement oublié la communication publique et l'image qu'ils renvoyaient à l'opinion, s'enfermant dans un mano a mano avec HLS. Certes, sans intervention de l'État, cela aurait marché, mais c'est oublier totalement la dimension politique. L'opinion publique est cruciale pour gagner ce type de combat, et il est important de garder sa sympathie et de créer des alliances au-delà des seuls membres de son mouvement. L'opinion n'est pas objective, elle ne soutient ou ne condamne pas un mouvement uniquement en fonction de ses méthodes, mais plutôt de son adhésion à ses idées ou la sympathie qu'il lui évoque. C'est bien pour cela que par exemple, en France, les agriculteurs peuvent se permettre des actions beaucoup plus musclées que, disons, les altermondialistes. Regardez par exemple les bonnets rouges qui détruisaient au vu de tous les portiques destinés à l'éco-

taxe ! C'est ce qu'ont compris, par exemple, les militants italiens à l'origine de la campagne Green Hill, qui culmina en 2012 par une libération spontanée de beagles d'un élevage destiné à l'expérimentation, lors d'une manifestation, suivie de la fermeture de cet élevage et d'un débat public qui mena à une réforme de la législation encadrant l'expérimentation animale.

L'Autriche a connu ses militants « martyrs » de la cause animale, qui ont été pris dans un long procès abusif. Mais le pays est aujourd'hui à l'avant-garde de la défense des animaux. Pouvez-vous nous raconter dans les grandes lignes ce procès autrichien ?

Le contexte d'abord. Jusqu'au début des années 2000, l'Autriche est un pays très en retard par rapport à nombre de ses voisins européens. À cette époque, les militants autrichiens, en particulier l'association VGT (Verein Gegen Tierfabriken), ont réussi à changer la donne, faisant de l'Autriche l'un des pays les plus avancés aujourd'hui en matière de prise en compte du bien-être animal et, plus largement, quant à la considération politique accordée à la condition animale. Au cours de ces campagnes, les militants se sont opposés frontalement au parti conservateur, au pouvoir à l'époque, qui était identifié et désigné comme le parti

s'opposant à toute réforme en faveur des animaux. Ils ont même réussi à contribuer à leur faire perdre des élections. Les conservateurs avaient donc toutes les raisons, au-delà de la pression de certains lobbies, de voir les animalistes comme une menace, et plus particulièrement VGT.

Au milieu des années 2000, VGT mène campagne contre les enseignes qui continuent à vendre des vêtements ou accessoires en fourrure. Dans ce cadre, elle organise régulièrement des stands et des manifestations devant les magasins de Kleider Bauer, la plus importante chaîne de magasins de vêtements autrichienne. En 2007, les dirigeants de Kleider Bauer portent plainte pour dégradation suite à un bris de vitrine. Une réunion se tient entre eux et le ministre de l'Intérieur, suite à quoi celui-ci décide de mettre en place une unité spéciale de police spécifiquement dédiée. Forte de 33 agents, elle organise la surveillance du mouvement. 267 militants feront l'objet d'une surveillance : suivis, écoutes, installation de traceurs GPS dans les voitures... et infiltrations. Malgré tout, la police ne trouve aucun fait probant d'activités illégales en dehors des actions de désobéissance civile effectuées au grand jour. Malgré cela, dix militants, principalement membres de VGT, sont arrêtés en 2008 et passeront 105 jours en détention sans connaître les charges retenues contre eux. Finalement, ils sont accusés, avec trois personnes supplémentaires inculpées par la suite, d'appartenir à une « organisation criminelle », en vertu d'un texte de loi à la rédaction vague qui permet au procureur de ne pas avoir à prouver que les accusés ont commis des actes criminels, mais simplement qu'ils font la promotion d'une idéologie (les droits des animaux) au nom de laquelle d'autres ont commis de tels agissements.

En définitive, après un processus judiciaire de six ans au cours duquel la police aura notoirement cherché à cacher des éléments au juge et à la défense, tous les accusés sont disculpés de tous les chefs d'accusation. Les animalistes auront au fil du temps réussi à gagner la bataille de l'opinion publique, et ce procès et ses suites sont largement vus en Autriche comme une répression politique. VGT aura même, comme l'a montré un sondage, gagné en notoriété et en légitimité aux yeux du public. Mais dans l'intervalle, le mouvement, privé de ses têtes et des ressources nécessaires à sa défense, aura perdu six ans, et les individus concernés garderont le traumatisme lié à leur arrestation violente, leur détention et les années passées à se rendre régulièrement au tribunal, avec la crainte de l'issue de ces procès.

Avez-vous rencontré des militants espagnols victimes de répression sous une forme ou une autre ?

Oui, de l'association Igualdad Animal, qui a subi en 2011 une répression très similaire à celle des Autrichiens. Là aussi, les militants inquiétés ont fait l'objet d'arrestations qui tenaient plus du show médiatique, afin d'exagérer la menace qu'ils étaient censés représenter. Tout comme il a été révélé que l'unité de la police autrichienne en charge de l'affaire avait rencontré des représentants de la police anglaise pour apprendre leurs techniques de répression des militants animalistes, on peut penser que les

Espagnols se sont inspirés de ce qui s'est passé en Autriche.

Une anecdote intéressante me revient d'un entretien mené avec un inculpé espagnol. Il se trouve qu'il n'était pas chez lui lorsque les arrestations ont eu lieu. Il a appris par les médias qu'il était l'un des « *dangereux écoterroristes* » inculpés. Il s'est alors rendu au commissariat et les policiers lui ont dit qu'il n'était même pas activement recherché. Si les autorités croyaient vraiment à leur propre discours quant à la dangerosité de ces individus, n'auraient-elles pas mis les moyens nécessaires pour le retrouver ? Cela montre bien que le but de cette mise en scène était de faire un coup de com' pour criminaliser les militants, justifiant ainsi leur arrestation et délégitimant une organisation, Igualdad Animal, qui à l'époque montait et, un peu à la manière de L214 en France, commençait à ouvrir le débat public sur l'exploitation des animaux.

Aux États-Unis, Jeffrey Luers avait été condamné à 22 ans de prison pour l'incendie de trois véhicules. Comment penser ce délire de la justice qui juge la cause animaliste extrémiste à l'aune des dégâts matériels, alors même que la délinquance en col blanc, financière ou environnementale, reste par ailleurs un outrage souvent impuni ?

Ce qu'il faut comprendre, c'est que la rhétorique des industries puis des autorités sur le supposé danger représenté par les « *extrémistes de la cause animale* » et « *autres éco-*

terroristes » a fini par s'alimenter elle-même. À force d'entendre et de répéter un discours qu'ils savent politique, certains acteurs finissent par se persuader de sa réalité.

Cela me fait penser à une conférence donnée par Jake Conroy, l'un des coordinateurs de SHAC US, qui a passé 48 mois en prison pour des actes absolument mineurs en vertu de l'Animal Enterprise Terrorism Act. Il expliquait que les gardiens et même le directeur de la prison dans laquelle il était détenu avaient peur de lui et le traitaient comme un « vrai » terroriste, du fait que les médias avaient parlé de lui comme d'un « écoterroriste », alors que son activité se limitait à la production de newsletters, de brochures ou de merchandising.

Le journaliste américain Will Potter évoque l'infiltration de mouvements animalistes par des firmes¹ dont les intérêts sont liés à l'exploitation des animaux. Avez-vous des exemples ou des présomptions solides ?

En Angleterre, un débat a éclaté en 2011 au sujet des infiltrations, suite à la révélation de l'infiltration de groupes écologistes et animalistes par un ancien policier reconverti dans le privé. Les journalistes d'investigation du *Guardian* Rob Evans et Paul Lewis sont remontés à partir de cela jusque dans les années soixante et ont recensé des dizaines d'infiltrations. Ils ont publié un livre édifiant : *Undercover*. Le livre dévoile en particulier les méthodes de la police pour infiltrer les milieux militants, et en particulier le mouvement animaliste. La couverture de certains agents pouvait durer des années, les relations amoureuses et sexuelles avec des militantes étaient courantes afin de gagner leur confiance. L'un d'entre eux a même fondé une famille avant de disparaître. Certains ont commis des actes illégaux, comme la plus

En Angleterre, un débat a éclaté en 2011 au sujet des infiltrations, suite à la révélation de l'infiltration de groupes écologistes et animalistes par un ancien policier reconverti dans le privé.

grave attaque menée par l'ALF (Animal Liberation Front), et ont encouragé les militants à se radicaliser. En Autriche, au moins deux infiltrés ont été dévoilés, utilisant les mêmes ressorts.

Les Pays-Bas ont mis en place une brigade de policiers chargés de veiller à la protection animale. N'est-ce pas un bon moyen pour calmer et résorber certaines violences de militants animalistes, comme des dégâts matériels et le harcèlement de personnes travaillant dans les domaines de l'exploitation animale ?

Cette brigade s'occupe des violences individuelles, illégales, et non de celles, institutionnalisées et légales, que l'on trouve dans les élevages, les laboratoires, etc., et qui concernent l'immense majorité des animaux en souffrance. C'est une très bonne chose, mais cela ne contribue à résoudre qu'une partie infime du problème. Je ne pense pas qu'on puisse relier les deux. En revanche, le système politique néerlandais, très inclusif et basé sur la recherche du consensus, contribue très certainement à donner l'impression aux militants qu'ils peuvent agir autrement, par la voie démocratique, et donc à réduire le nombre d'actions illégales.

En France, il n'y a pas eu d'empiisonnement ? Il y a une brigade de gendarmerie chargée de surveiller les animalistes et la circulaire de 2014, sous Manuel Valls, qui pointe « certains groupes contestataires animalistes et environnementalistes » assimilés à des « minorités radicales qui entendent contester les institutions républicaines ». N'est-on pas là en pleine paranoïa sécuritaire contre des « commandos écologues » ? Non, pour au moins deux raisons : d'une part, le mouvement animaliste en France jusque très récemment ne représentait pas une véritable menace pour les intérêts des industries animales et, d'autre part, si l'on compare avec d'autres

pays occidentaux, il y a eu très peu d'opérations clandestines. De manière générale, le mouvement animaliste a toujours été très modéré dans ses modes d'action en France. Maintenant, en ce qui concerne ce second point, ce que je démontre dans ma thèse, c'est qu'il n'y a pas nécessairement de corrélation entre le nombre et l'intensité des actions illégales menées dans un pays et l'occurrence de la répression. Par contre, il y a une corrélation systématique avec le succès du mouvement. En gros, c'est à partir du moment où vous commencez réellement à peser que vous suscitez une telle réponse, que vous soyez modéré ou radical. C'est le cas de l'Autriche et de l'Espagne, qui sont des pays où, comme en France, il y avait très peu d'actions illégales menées par les animalistes, mais où les militants d'associations modérées ont été réprimés et criminalisés.

En France, la rhétorique de criminalisation est présente chez certains lobbies, mais ne prend pas pour l'instant sur le plan politique. Mais les tentatives sont là, il faut faire attention. En octobre 2016, Gérard Larcher accueillait au Sénat un colloque entièrement dédié au « danger » représenté par les animalistes, où étaient présents les pontes de l'*afición* français, les chasseurs, la FNSEA... et à l'issue duquel la demande d'une commission d'enquête parlementaire sur « les mouvements animalistes » était annoncée (même si on n'en a pas eu de nouvelles depuis).

Le consultant anti-militant Éric Denécé écrit dans son livre *Écoterroirisme à propos des associations françaises* : « L214 est indéniablement la plus virulente et la plus dangereuse des 4 » et ajoute : « Il existe néanmoins des liens personnels étroits et préoccupants, essentiellement via Facebook, entre certains membres de L214 et de la SPA avec des activistes se revendiquant d'une mouvance violente – souvent l'ALF². »

Cela vous inspire quoi ?

Denécé est connu pour ses propos farfelus, clairement militants. Je ne pense pas qu'il croie lui-même à ce qu'il dit. Il défend des intérêts, comme peut le faire Thierry Coste, le lobbyiste des chasseurs, mais sous couvert de l'objectivité de l'« expert »...

Les excès des militants sont-ils nécessaires à la cause animale de même que leur répression ? A-t-on à présent atteint un stade où les partis animalistes ont pris le relais ?

Au-delà de tout jugement moral, je pense que les actions illégales ont pu avoir une utilité pour la cause animale en tant que mouvement, à un moment donné, par exemple pour faire parler du sujet alors que les militants n'avaient pas l'écoute des médias et que ce n'était pas une question prégnante dans la société. Le romantisme qui y était associé a sans doute également permis d'amener des gens au militantisme. Mais le contexte a changé à différents niveaux. Sociétal d'abord : la radicalité est beaucoup moins acceptée aujourd'hui qu'elle ne l'était il y a vingt ans. Entre-temps, il y a eu le terrorisme (le vrai), la crise économique, le retour de certaines formes de réaction et de conservatisme. Aussi, ces actions ne sont-elles plus perçues de la même manière. Et le mouvement lui-même, avec de grosses disparités selon les pays, a évolué, la question animale est beaucoup plus prégnante dans la société, le traitement médiatique plus important en termes aussi bien qualitatifs que quantitatifs... Cette nouvelle phase demande aussi de nouveaux outils. Eh oui, des outils politiques, entre autres, qu'il s'agisse de lobbying associatif ou de partis politiques dédiés. L'heure est, particulièrement en France, à la traduction dans le droit des avancées constatées dans les mentalités ces dernières années.

Propos recueillis par Édouard Ballot



Comment discréditer la cause animale ?

Melvin Josse identifie trois types de répression menée par les autorités ou des groupes d'intérêts privés : la répression coercitive, la criminalisation législative et la criminalisation discursive.

La répression coercitive comprend intimidations, infiltrations, interprétations abusives des lois existantes (par exemple, pour interdire des manifestations pourtant légales), perquisitions, arrestations (souvent fortement médiatisées) et autres formes de pression.

La criminalisation législative consiste à créer des lois nouvelles qui visent spécifiquement le mouvement animaliste et ont pour but de restreindre le champ d'action légal des militants et associations. Enfin la criminalisation discursive : la promotion d'un discours qui assimile les militants légalistes à des « extrémistes » ou « terroristes », et qui a pour fonction de justifier les autres formes de répression. Depuis le milieu des années 2000, on assiste à une uniformisation du discours des industriels et de certains politiques et institutions politiques, ainsi que des services de police nationaux et internationaux, autour de ces termes. Le lobby de la recherche en particulier s'organise de façon à discréditer les opposants à l'expérimentation animale, via des structures et campagnes spécifiquement dédiées à cette tâche.

Notes

1. Exemple de l'association de défense des animaux PETA (People for the Ethical Treatment of Animals) et de la firme de parcs de loisirs SeaWorld (propriété de la société d'investissement Blackstone), dont l'employé Paul McComb était aussi activiste PETA sous le nom de Thomas Jones.
2. La charte de l'ALF (Animal Liberation Front) interdit toute atteinte physique aux personnes. Elle se limite à libérer des animaux ou à causer des torts économiques.

Zoom sur...

269Life Libération Animale, ou comment passer de la désobéissance civile à la délinquance



Action de blocage de l'abattoir Cibeval à Corbas (69) le 10 novembre 2016.

La jeune association 269Life Libération Animale revendique en France 8 actions de blocage d'abattoirs, 3 opérations de libération d'animaux dans des abattoirs, 4 occupations de sièges sociaux de grands groupes agroalimentaires. Leurs actions, menées à visage découvert, mettent en avant la désobéissance civile au nom de la souffrance animale, de l'égalité de leurs droits et de leur liberté. L'association dit « *déplorer que ses dirigeants soient traités comme de simples délinquants* » et milite donc aussi pour « *le passage du droit moral de résister à l'oppression à la reconnaissance d'un droit à la désobéissance civile* ». L'action directe, non violente envers les personnes, est par ailleurs présentée comme nécessaire, alors même que le nombre d'élevages notamment industriels est en nette progression ces dernières années. Un peu à la manière des énergies renouvelables qui ne se substituent pas aux énergies fossiles dans les faits, le mouvement vers l'alimentation végétale ne remplace pas les milliards de pseudo-vies industrielles procréées et abattues pour usage de matière à consommer. À ce jour, la quantité d'animaux libérés par 269Life Libération Animale demeure quasi symbolique et contraste avec la radicalité des propos. Cependant, le geste public (et physique) est moralement fort et doit conduire, à terme, à des résultats non seulement envers les animaux, mais aussi envers les contestations éthiques.

nexus Vous et Ceylan Cirik, coprésident de l'association, avez été condamnés le 11 octobre dernier par le tribunal de grande instance (TGI) de Lyon à trois mois de prison avec sursis assortis d'une mise à l'épreuve de deux ans. **Qu'avez-vous fait pour mériter cela ?**

Tiphaine Lagarde : Nous nous sommes introduits sur le site de la société Bigard et avons déversé du faux sang sur la façade depuis le toit : une action dans l'espace public, très visible, à la manière d'ONG comme Act Up ou Greenpeace, destinée à montrer le vrai visage de ces industries. La condamnation porte aussi sur une intrusion dans l'abattoir Cibevial pour repérage et parce que nous voulions laisser une inscription en souvenir d'une action de blocage de la chaîne en novembre 2016. L'association, qui agit à visage découvert en raison de notre doctrine de désobéissance civile, a reconnu le geste et les faits. J'ajoute que, dans cette affaire, le syndicat des industries de la viande Interbev s'est porté partie civile afin de nous accabler davantage.

Vous avez écopé aussi tout récemment d'une amende de 1 000 euros et de 105 heures de travaux d'intérêt général. À quelle opération cela fait-il suite ?

Le 15 juin dernier, nous avons mobilisé 65 activistes enchaînés dans le « couloir de la mort » de l'abattoir Bigard de Cuiseaux, en Saône-et-Loire. Les forces de l'ordre nous ont délogés au terme de 5 heures d'occupation. Nous avons été accusés de violation de domicile, de dégradations commises en réunion et d'entrave à la liberté de travail. Je ne peux, ici, que dire à nouveau ce que nous avons lu pour notre défense au TGI de Chalon-sur-Saône : « *Nous sommes sommés par la justice de protester "gentiment" et de manière légale pour ne pas déranger les entreprises du secteur, la désobéissance civile est ainsi à nouveau bafouée devant les tribunaux et l'oppression endurée par les animaux non humains ignorée alors que 3 millions d'individus perdent chaque jour la vie dans les abattoirs sans nécessité*

« La sévérité des condamnations qui nous concernent est à la hauteur du trouble engendré par cet activisme si nécessaire dans un mouvement qui perd peu à peu tout son potentiel contestataire. »

aucune. La sévérité des condamnations qui nous concernent est à la hauteur du trouble engendré par cet activisme si nécessaire dans un mouvement qui perd peu à peu tout son potentiel contestataire. Nous sommes des opposants politiques à un système d'exploitation et devons le réaffirmer pour faire comprendre que ces actions militantes servent l'intérêt général. »

Vous êtes personnellement attaquée pour diffamation par le syndicat Interbev. De quoi s'agit-il ?

Depuis un an environ, nous visons le syndicat du lobby de l'élevage par diverses actions : devant son siège social parisien et des intrusions sur ses stands de promotion dans les salons dédiés à l'agriculture.

À l'occasion des deux actions organisées devant son siège social, j'ai prononcé des discours qui sont aujourd'hui à l'origine des plaintes en diffamation. Le premier a été prononcé le 31 octobre 2016 et visait directement la campagne pro-viande d'Interbev dans les écoles. Le second, du 10 février 2017, est une réaction au communiqué de presse diffusé par Interbev pour attaquer le mouvement antispéciste¹.

Le 1^{er} décembre, vous avez été jugés suite à l'action directe dans l'abattoir Palmid'Or². Pouvez-vous nous rappeler les faits incriminés ?

Le jeudi 13 juillet, 50 activistes de l'association 269Life Libération Animale ont mené une importante opération de blocage dans cette unité d'abattage du groupe agro-alimentaire LDC à Trambly (71). Nous avons pénétré sur le site vers 4 heures du matin et nous sommes maintenus sur place jusqu'à l'évacuation par les forces de l'ordre vers 9 heures du matin. Les activistes s'étaient enchaînés au poste d'abattage. Cette unité a été visée en raison du nombre colossal de victimes qu'o-

tiennes et parce qu'elle appartient à une importante société, emblématique du « carnisme », déjà visée par l'association qui a bloqué une autre unité d'abattage du groupe, le Corico de Monsols (69). Ce 13 juillet, nous avons aussi libéré quatre canards qui ont été amenés dans des sanctuaires. Pour l'action du 13 juillet, nous sommes accusés de dégradations graves, délit d'entrave au travail, et risquons deux ans de prison et 75 000 euros d'amende. Notre défense met en avant le caractère mineur des dégradations et l'intérêt général des actions de désobéissance civile.

Quelles autres peines risquez-vous et pour quelles actions ?

Nous sommes dans l'attente de trois procès. Ils font suite au blocage de l'abattoir Corico de Monsols durant 8 heures ainsi qu'à la libération de quinze dindes. Le délit de vol est aggravé par celui de dégradation et de réunion. De même, nous avons mené une opération de blocage de 7 heures au sein de l'abattoir porcin Tradival de Fleury-les-Aubrais (45). Un cochon a été libéré. Ceylan Cirik et moi-même sommes immobilisés, donc en retrait des actions directes depuis un mois, mais les activistes de l'association continuent de pratiquer la désobéissance civile. Le 27 octobre, ils ont occupé le toit de l'abattoir Sicarev de la Talaudière (42) durant 26 heures et ont été évacués par un important dispositif de sécurité. Ils passent en jugement le 30 avril prochain.

Propos recueillis par Édouard Ballot

Notes

1. Discours condamnés pour diffamation :
- <https://www.facebook.com/notes/269life-liberation-animale/discours-prononce-devant-le-siege-dinterbev-a-paris-311016/1784328898522317>
- <https://www.facebook.com/notes/269life-liberation-animale/cher-m-langlois-president-dinterbev-nous-sommes-venus-te-repondre-discours-de-2/1838883663066840/>
2. Jugement le 22 décembre 2017.

Éolien en mer

Un
fiasco
à la française ?





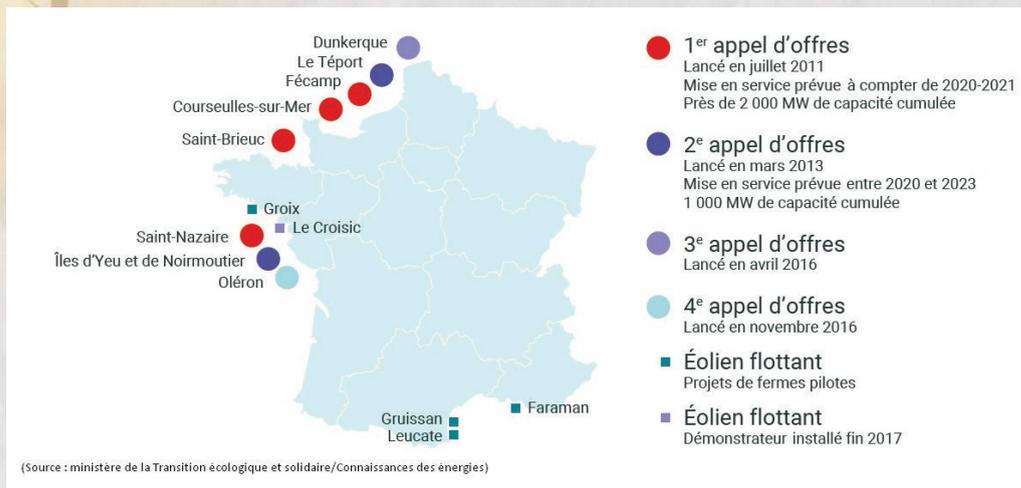
Il y a trente ans à peine, des ingénieurs danois faisaient le pari d'aller capter les vents au large, plus forts et réguliers que sur terre, pour en tirer de l'énergie. Aujourd'hui, l'éolien en mer est en passe de devenir une énergie mature alimentant en électricité près de 15 millions de foyers européens. Le succès est également industriel avec plus de 110 000 emplois créés. La France, avec ses 3 500 kilomètres de côtes, a un potentiel parmi les plus importants... mais toujours aucun parc en mer. Des projets devenus obsolètes et ruineux s'épuisent aujourd'hui devant les tribunaux, et les promesses industrielles sont compromises. Comment en est-on arrivé là ?

Par Anne-Claire Poirier

À PROPOS DE L'AUTEURE

Anne-Claire Poirier est journaliste indépendante, spécialisée en énergies renouvelables. Écologiste convaincue, elle met sa plume au service d'une société plus durable et plus juste et agit également au sein de l'Association des journalistes et écrivains pour la nature et l'écologie (JNE).

En 2010, le Grenelle de l'environnement a fixé pour objectif d'atteindre 6 GW d'éolien offshore en 2020. Pour l'instant, seule la moitié a été allouée et les parcs seront installés à partir de 2021, au plus tôt. En retard dans l'éolien posé, la France fait en revanche partie des pays pionniers dans l'éolien flottant avec un premier appel à projets en 2016.



Tirant parti de progrès techniques spectaculaires et des premiers effets de l'industrialisation, l'éolien en mer est passé en quelques années seulement du statut de pari technologique à celui d'énergie (quasi) abordable. Radicale, la chute des prix a mis K.-O. les prédictions les plus optimistes : à l'été 2016, l'énergéticien danois Dong Energy passait le premier sous la barre des 100 euros par mégawattheure (MWh) aux Pays-Bas, s'engageant sur les projets Borssele 1 et 2 (700 MW) au prix inédit de 72,70 €/MWh, pendant quinze ans. Quatre mois plus tard, le suédois Vattenfall remportait un appel d'offres au Danemark pour construire le parc de Kriegers Flak (600 MW) à moins de 50 €/MWh sur douze ans... avant le coup de tonnerre d'avril dernier en Allemagne, quand trois projets représentant 1 380 MW ont été attribués à Dong Energy et à l'allemand EnBW sans aucune subvention.

« Dialogue concurrentiel »

En France aussi, les premiers échos de l'appel d'offres en cours pour l'allocation d'un projet au large de Dunkerque font état de prix ramassés, autour de 70-80 €/MWh. Outre l'accès à des machines de plus en plus puissantes (principal levier d'économies), les neuf consortiums présélectionnés profitent d'un cadre réglementaire largement assoupli par rapport aux compétitions précédentes. Par exemple, l'État a pris à sa charge la réalisation d'études de caractérisation du site (vent, houle, sous-sol, etc.) et échange désormais avec les candidats sur les contours du projet. Ce nouveau processus, dit de « dialogue concurrentiel », vise à ce que les développeurs ne majorent pas leurs prix pour compenser d'éventuelles incertitudes. Une autre réforme de taille est également en train d'être finalisée : l'octroi d'un « permis-enveloppe » qui autorisera les lauréats à faire évoluer leurs choix technologiques pour bénéficier

des derniers progrès de l'industrie. D'autre part, ils recevront à l'issue de l'appel d'offres toutes les autorisations administratives (ou presque) nécessaires à la réalisation du projet.

Projets bloqués...

Le problème, bien évidemment, c'est que les réformes ne sont pas rétroactives. Et à ce titre, la situation issue des deux premiers appels d'offres de 2012 et 2014 ne manque pas d'interpeller. Premièrement, les six projets alloués (de 500 MW) n'ont aujourd'hui d'existence que dans les tribunaux administratifs, embourbés qu'ils sont dans des recours contentieux. Les lauréats, qui ont eu la charge de demander et d'obtenir eux-mêmes toutes les autorisations nécessaires (loi sur l'eau, concession d'occupation du domaine public maritime, etc.), sont attaqués à chaque étape par des associations d'opposants, mais

aussi par les candidats défaits, de sorte que l'exécution des projets est aujourd'hui suspendue à la décision des juges : d'abord au tribunal administratif, puis en cour administrative d'appel et enfin au Conseil d'État... Résultat : alors que le cahier des charges du premier appel d'offres prévoyait une mise en service des projets au plus tard en 2020, EDF (à la tête du consortium qui a remporté les projets de Fécamp, Courseulles-sur-Mer et Saint-Nazaire) a annoncé un premier report d'un an sur le calendrier. Et c'est le plus optimiste : « *Nous espérons que nos autorisations seront purgées de tout recours en 2020* », indique de son côté Emmanuel Rollin, directeur de la société Ailes Marines, lauréate à Saint-Brieuc. Pour cela, le projet devra venir à bout de quatre procédures contentieuses, engagées par l'association d'opposants Gardez les Caps et deux entreprises concurrentes. Et bien sûr, le consortium ne peut sceller aucune décision d'investissement avant d'avoir cette sécurité juridique.

... et obsolètes

De ce problème découle un autre : si tant est que les projets sortent indemnes du dédale administratif dans lequel ils sont empêtrés, les choix technologiques – arrêtés pour certains depuis une décennie – seront frappés d'obsolescence. Ils le sont déjà, du reste. EDF, par exemple, s'est engagée lors de la remise de son offre, en 2011, à utiliser des éoliennes Haliade 150 de 6 MW fournies par Alstom. Or, les machines actuellement installées en mer atteignent 8 MW et des machines de 10 MW et plus sont en phase de précommercialisation. Quant aux tarifs d'achat octroyés à l'époque, ils paraissent proprement anachroniques : entre 160 et 200 €/MWh pendant vingt ans !

Chute des prix en Belgique

La France n'est pas la seule dans cette situation provoquée par la chute inattendue des prix : en octobre 2017, l'État belge a ainsi contraint les développeurs de trois projets éoliens en mer à accepter une baisse de leur rémunération, sous peine d'annuler les concessions accordées en 2012. Les parcs de Northwester 2 (224 MW), Mermaid (246 MW) et Seastar (246 MW) seront donc construits en 2020 moyennant un tarif de 79 €/MWh au lieu de 138 initialement : une économie de 3,9 milliards d'euros sur seize ans pour le contribuable belge, selon l'État.

Sujet tabou en France

Dans l'Hexagone, en revanche, le sujet est encore tabou. Les principaux lauréats – EDF et Engie – refusent les interviews sur le sujet, de même que les syndicats de la filière. Les rares professionnels qui acceptent de s'expliquer sont

à l'évidence mal à l'aise. « *Sur le déroulé de notre business model, les coûts actuels des projets correspondent aux propositions faites à l'époque* », assure Vincent Balès, directeur général de WPD Offshore (engagé avec EDF dans les projets de Courseulles et Fécamp). En l'occurrence, les lauréats font état de coûts d'investissement variant entre 1,8 et 2,5 milliards d'euros par projet, pour un bénéfice annuel d'environ 300 millions d'euros par parc. « *Aujourd'hui, l'utilisation de turbines plus puissantes modifie profondément l'économie des projets, mais les autorisations que nous avons obtenues sont conditionnées par l'utilisation de l'Haliade 150. Nous y sommes liés* », ajoute Vincent Balès. De fait, la fabrication des turbines Haliade 150 n'est pas moins chère aujourd'hui qu'hier, mais elles produisent sensiblement moins d'électricité que les nouvelles générations d'éoliennes.

Discours officiel...

Du côté de l'État aussi, le discours officiel est au *statu quo* : « *Les premiers appels d'offres avaient une double vocation* », explique Olivier David, sous-directeur du système électrique et des énergies renouvelables à la Direction générale de l'énergie et du climat (DGEC). « *L'objectif était de construire des parcs en mer, mais aussi de lancer une filière industrielle sur le territoire français. C'est pour cela que le barème de notation accordait 40 % à l'économie du projet et 40 % à la dimension industrielle.* » Alors que le mécanisme de subvention est en cours de notification à la Commission européenne, en tant qu'aide d'État, Olivier David assure que l'étude préalable des dossiers n'a montré aucune surrémunération. « *Nous espérons une validation rapide par Bruxelles* », assure-t-il.

Repères

L'électricité nucléaire en France était évaluée en 2014 par la Cour des comptes à 59,80 €/MWh (+21 % entre 2010 et 2013)¹. L'EPR de Flamanville devrait coûter plus de 100 €/MWh, tandis que l'éolien terrestre est plafonné à 72 € pendant vingt ans, et les derniers appels d'offres solaires se sont soldés par un prix moyen de 63,90 €/MWh².

1. « Le coût de production de l'électricité nucléaire actualisation 2014 », Cour des comptes, 27 mai 2014.

2. Rapport de synthèse version publique de la deuxième période de candidature, clôturée le 1^{er} juin 2017, disponible sur le site Internet de la Commission de régulation de l'énergie.

Les consortiums ont longuement paradé devant la presse et les élus [...] Mais quand il est question de faire le bilan, c'est silence radio.

... négociations officielles ?

Pourtant, en coulisses, plusieurs experts assurent que la DGEC « pense très fort » à une renégociation des prix et que « le sujet est sur la table avec les lauréats ». « Les multiples sorties de Jean-François Carencio, [NDLR : président de la Commission de régulation de l'énergie] apparemment sans remontrances, laissent à penser qu'une stratégie est plus ou moins orchestrée pour laisser le sujet s'éventer », indique un professionnel du secteur. De fait, Carencio s'est exprimé plusieurs fois sur le sujet, avec un franc-parler remarqué : « Le soutien total aux six parcs éoliens en mer représente 40 milliards d'euros sur vingt ans, pour une capacité de 3 GW. Cette somme pourrait financer 60 GW de solaire ou 40/48 du grand carénage d'EDF », a-t-il indiqué en octobre lors d'une conférence organisée par le think tank Équilibre des énergies, ajoutant qu'il fallait « trouver une solution ».

Bilan qui fâche

Et tant qu'à faire, un autre sujet devra assurément être mis sur la table : celui des engagements industriels, qui justifiaient en partie ces tarifs généreux. Pour marquer des points dans la compétition, les consortiums ont longuement paradé devant la presse et les élus, s'engageant à installer ici un hub logistique, là une usine, paraphant sous les flashes une ribambelle d'accords avec les sous-traitants locaux. Sur le site Internet du ministère de la Transition écologique et solidaire, on trouve encore des traces de leurs promesses : « 10,5 milliards d'euros d'investissements et la création de 10 000 emplois industriels directs¹. » Mais quand il est question de faire le bilan,

c'est silence radio. Heureusement, les chiffres parlent d'eux-mêmes : le premier rapport de l'Observatoire des énergies de la mer, publié en mars 2017², recense moins de 1 200 ETP (équivalents temps plein) dans l'éolien en mer et 1,3 milliard d'euros d'investissements cumulés depuis 2007. Clairement, le compte n'y est pas.

Promesses non tenues

Certes, la fragilité juridique des projets y est pour beaucoup, empêchant les industriels de s'engager. Mais surtout, la dissolution des deux figures de proue de la filière – Adwen (Areva) et Alstom – dans deux multinationales étrangères a bouleversé les rapports de force. Officiellement, les repreneurs ont hérité des engagements déjà passés, mais ils ne tiennent même pas leurs propres promesses. Lors du rachat, en 2014, des activités Énergie d'Alstom, l'américain General Electric (GE) s'était par exemple engagé à créer 1 000 emplois nets supplémentaires en France. Or, pour l'instant, les coupes sombres se multiplient chez l'ex-fleuron français : les développements d'éoliennes terrestres et d'hydroliennes ont été stoppés net et la filiale dédiée à l'hydroélectricité fait l'objet d'un plan de restructuration qui menace 345 emplois. Pour l'instant, l'américain tient ses engagements dans l'éolien en mer avec une usine de fabrication de nacelles entrée en production fin 2014 près de Saint-Nazaire. Elle emploie 400 personnes. Une autre usine, dédiée à la fabrication de pales, est en construction depuis mars 2017 à Cherbourg et sera inaugurée mi-2018, selon GE. Elle devrait créer, à pleine charge, 550 emplois.

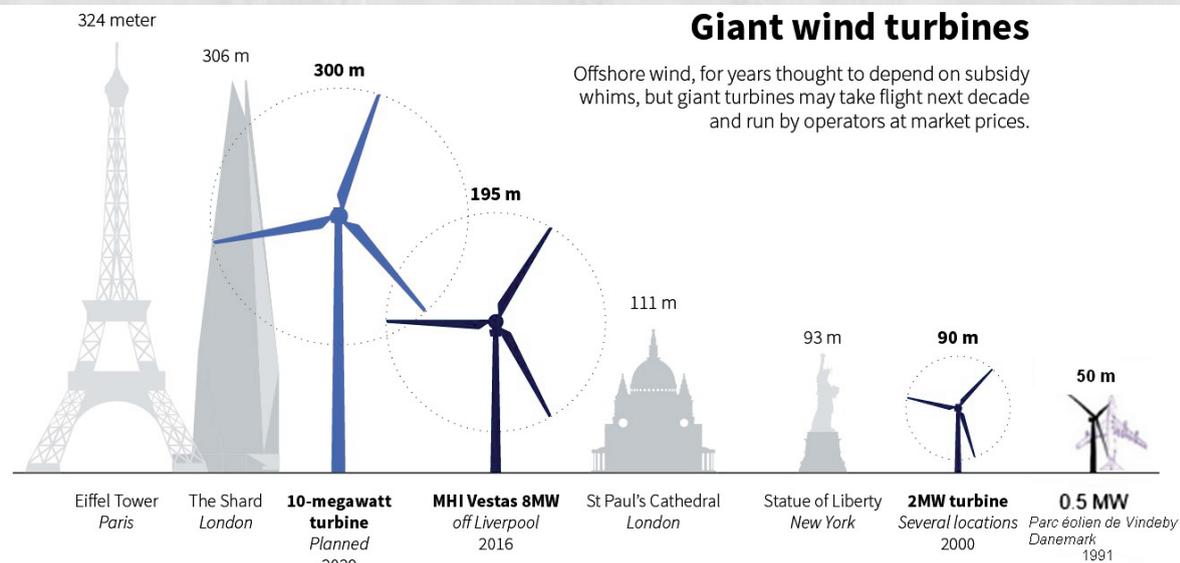
Il faut dire que l'État et les collectivités locales y ont mis du leur : la construction des deux usines –

mobilisant un investissement global de 200 millions d'euros – a bénéficié de plus de 80 millions d'euros d'aides publiques³. GE pourra en outre bénéficier d'infrastructures portuaires aménagées aux frais de la princesse. Ainsi, pas moins de 100 millions d'euros ont été investis par les collectivités à Cherbourg pour l'extension du port et l'aménagement d'un quai lourd. La région Pays de la Loire a, de son côté, mobilisé 145 millions d'euros pour accueillir les bases arrière de cette nouvelle industrie.

Au Havre, engagements détricotés

Au Havre, ex-fief d'Areva, l'État et les collectivités vont aussi mettre la main à la poche pour aménager le port : 57,4 millions d'euros. Mais les réalisations y sont plus qu'incertaines. La construction d'une base industrielle de 50 hectares composée de quatre usines pour Areva et ses principaux fournisseurs est au point mort depuis que le français s'est tout bonnement retiré de l'éolien en mer, en septembre 2016. Au bord de la faillite, il avait d'abord fondé en 2014 une coentreprise, baptisée Adwen, avec l'énergéticien espagnol Gamesa. Mais au moment du rachat de Gamesa par Siemens, Areva n'a pas eu les moyens de racheter la coentreprise et s'en est retrouvé évincé. Or, pour le conglomerat allemand, déjà leader de l'éolien en mer avec 70 % de parts de marché⁴, le petit Adwen (5 % du marché) n'a aucun intérêt stratégique. Même l'apport technologique est nul puisque Siemens a misé avec succès sur des machines à entraînement direct, tandis qu'Adwen utilisait encore des boîtes de vitesses. Sans surprise, l'allemand a donc annoncé en septembre 2017 qu'il interrompait le développement des éoliennes Adwen pour se concentrer sur ses propres

Dans l'éolien, la montée en puissance des machines est le principal levier de réduction des coûts. En mer, les contraintes paysagères et acoustiques sont moins importantes que sur terre d'où une course au gigantisme permettant d'accroître la production annuelle des machines. Une seule éolienne de 8 MW produit aujourd'hui suffisamment d'électricité pour subvenir à la consommation électrique de 8 000 foyers.



Giant wind turbines

Offshore wind, for years thought to depend on subsidy whims, but giant turbines may take flight next decade and run by operators at market prices.

Sources: Dong Energy UK; Nextwind Inc.
G. Cabrera, 20/06/2017

REUTERS

modèles. Une décision qui anéantit de fait les accords passés avec les fournisseurs d'Adwen et ébranle, par ricochet, les projets industriels au Havre. Le finlandais Moventas devait, par exemple, s'installer dans une des quatre usines pour fabriquer les boîtes de vitesses. Oublié.

Siemens va-t-il se défilier ?

Pour faire passer la nouvelle, Siemens a déposé le même mois une demande de permis de construire, relançant officiellement la construction de deux des usines au Havre. Mais en y regardant de plus près, la démarche est bien peu convaincante. D'une part, Siemens est déjà doté d'une infrastructure industrielle largement suffisante avec l'inauguration en 2017 d'un gigantesque hub (pales, assemblage, maintenance) dans le port de Hull au Royaume-Uni, ainsi que d'une usine dédiée à l'assemblage de nacelles à Cuxhaven, tout au nord de l'Allemagne. D'autre part, après avoir investi pas moins de 380 millions d'euros dans ces deux ensembles, l'industriel a plutôt l'air de chercher les économies : il a annoncé en novembre un plan de licenciement touchant 6 000 postes (sur 27 000). Alors, Le Havre... S'il attendait juste la première occasion pour se défilier ? L'achoppement d'un projet tricolore pour lequel il devrait fournir les turbines, par exemple.

Dieppe dans les remous

Justement, c'est ce qui menace d'arriver à Dieppe-Le Tréport où le projet, remporté par Engie en 2014, est fortement fragilisé par l'avis négatif du Parc naturel marin (PNM) sur lequel empièterait une large partie des éoliennes. Il y a un peu plus d'un an, cette seule décision aurait obligé l'État à rejeter la demande d'autorisation d'exploiter du parc. Mais depuis le 1^{er} janvier 2017, une nouvelle entité tutélaire – l'Agence française de la biodiversité (AFB) – a le dernier mot. Aller à l'encontre du PNM ferait grand désordre, d'autant qu'une démission collective d'élus locaux est dans la balance. Mais confirmer son avis négatif fragiliserait indéniablement la filière. Jouant la montre, l'AFB a reporté son avis, attendu initialement le 27 novembre 2017, à début 2018, sans plus de précisions. Pas sûr cependant que ce délai suffise à démêler la situation, car un dernier aspect – et pas des moindres – finit de rendre les choses tout à fait explosives : la politique évidemment.

Bombe politique

Le Premier ministre Édouard Philippe, ex-maire du Havre (de 2010 à 2017) et précédemment directeur des affaires publiques chez Areva (2007-2010), a en effet tout intérêt à surveiller le dossier. L'échec

du projet industriel havrais et sa médiatisation pourraient réveiller de vieux démons – notamment concernant les soupçons de conflits d'intérêts déjà émis à son encontre⁵ – et lui coûter sa popularité, sinon plus. Lors d'un déplacement au Havre en fin d'année dernière, il a promis « un travail de simplification radicale des procédures » pour permettre le lancement de nouveaux appels d'offres dès 2018. L'allocation de nouveaux projets pourrait en effet remplir le carnet de commandes des industriels et reconforter la filière, mais cela ne réglera pas la question des projets déjà alloués. Maintenir à grands frais des projets obsolètes ou les abandonner moyennant de lourds dédommagements impactera dans tous les cas le contribuable. Peu médiatique à l'heure qu'il est, on voit mal comment le fiasco pourrait rester confidentiel très longtemps.

Anne-Claire Poirier

Notes

1. www.ecologique-solaire.gouv.fr/eolien-en-mer
2. « Les énergies de la mer : une réalité industrielle, une dynamique collective », Observatoire des énergies de la mer, mars 2017.
3. L'État a financé 33 % des 86 M€ investis à Saint-Nazaire et la région Normandie a financé l'usine de Cherbourg à hauteur de 53 M€ sur 100, via l'Office public d'aménagement et de construction SHEMA.
4. « The European offshore wind industry, key trends and statistics 2016 », Wind Europe, janvier 2017.
5. L'Observatoire du nucléaire a accusé en mai 2017 le Premier ministre d'avoir « offert un pont d'or à son ancien employeur Areva, pour qu'il installe deux usines d'éoliennes offshore » alors qu'il était maire du Havre.

L'histoire cachée de la maladie de Lyme

An aerial photograph of a coastal area. The foreground shows a sandy beach curving along the edge of a body of water. The water is a deep blue, and the sky is a clear, light blue. In the distance, a coastline with some buildings and a lighthouse is visible. The text is overlaid on the right side of the image.

On parle de plus en plus de la maladie de Lyme, et c'est un bien pour les malades. Ce qui est souvent ignoré, c'est qu'elle revêt une forme différente en Europe et aux États-Unis du fait d'une réalité historique bien sombre, sur fond d'expériences nazies et de guerre froide.

Par Kim-Anh Lim

Sur la piste de *Borrelia*

Ötzi, l'homme des glaces (4546 environ av. J.-C.), était porteur de *Borrelia burgdorferi*.

L'apparition de la maladie de Lyme est donc loin d'être récente, mais sa dénomination, elle, l'est : elle date de 1992. Quant à sa découverte, elle a été le fruit de longs tâtonnements que l'on peut diviser en deux périodes, avant et après 1975, qui correspondent aussi à un déplacement géographique de la recherche scientifique, du Vieux Continent vers les États-Unis.

Repères

La maladie de Lyme est une maladie infectieuse qui peut avoir des manifestations cutanées, articulaires, nerveuses, cardiaques, psychiatriques, oculaires. Elle est causée par une bactérie – le spirochète (microbe en forme de spirale) de la famille des *Borrelia* – transmise notamment par les tiques quand elles sont elles-mêmes infectées. Le genre *Borrelia* comprend de nombreuses espèces, dont *Borrelia burgdorferi*, l'agent principal de la maladie de Lyme en Amérique du Nord, ainsi que *Borrelia garinii* et *Borrelia afzelii*, qui sont les souches les plus présentes en Europe, la dernière étant prédominante en Asie.

Premiers liens entre érythème et tiques

En 1883, le médecin allemand Alfred Buchwald observe, sur un sujet de 36 ans, une lésion qui dure depuis seize ans et qu'il décrit comme une « *atrophie cutanée, diffuse et idiopathique* ». En 1902, les médecins allemands Karl Herxheimer et Kuno Hartmann décrivent différents stades de cette affection – du stade précoce inflammatoire au stade tardif atrophique –, et la nomment « *acrodermatite chronique atrophique* » (ACA). À l'époque, le corps médical pensait qu'il s'agissait d'une maladie en soi. On sait aujourd'hui que c'étaient les stades II ou III d'une maladie de Lyme évolutive.

En 1909, le dermatologue suédois Arvid Afzelius présente à ses pairs ses recherches sur des lésions cuta-

nées en forme d'anneau. Il publiera son intervention en 1910 et une version enrichie en 1921. Afzelius est le premier à faire le lien entre ces lésions cutanées en forme d'anneau, qu'il a appelées « *érythème migrant* » (EM), et un agent que transmettraient des tiques du type *Ixodes scapularis*. De son côté, en 1913, l'Autrichien Lipschütz, constatant ces mêmes lésions, non pas uniques mais multiples, introduit le nom d'« *érythème chronique migrant* » (ECM).

Ce que l'on ignorait à l'époque, c'est que l'EM signe le stade primaire de la maladie de Lyme (il n'apparaît pas systématiquement, mais quand il est présent, il indique sans équivoque le début de la maladie) et l'ECM, la phase secondaire.

Encore un problème de peau

Une autre manifestation parfois primaire, parfois secondaire de la maladie de Lyme est le lymphocytome cutané bénin, appelé de nos jours lymphocytome borreléen. Il est rare et se présente sous la forme de nodules rouge violacé ou brunâtres de 2 à 3 cm de diamètre. Quand il est solitaire, il se situe principalement sur le lobe de l'oreille, le mamelon ou le scrotum, mais disséminé, il n'a pas de site privilégié. Il a été décrit pour la première fois par le pathologiste suisse Jean-Louis Burckhardt (1911), puis par Jacques Strandberg, qui l'a associé à une morsure de tique (1920), et par Marie Kaufmann-Wolf (1921). Ainsi, la manifestation cutanée avancée de la maladie de Lyme



©Gettyimages/Juan Gaertner

(l'ACA) a été documentée avant son stade précoce (l'EM), sans que l'on sache qu'il s'agissait de la même maladie à des stades différents de l'infection.

Cependant, dès 1910, on a suspecté que le responsable était un agent transmis par la tique.

De la tique à l'hypothèse spirochète

Dans cette lente découverte, les Français Charles Garin et Charles Bujadoux sont les auteurs d'une avancée majeure faite en 1922. Ils décrivent une méningite avec atteinte des racines nerveuses apparue trois semaines après une morsure de tique accompagnée d'un ECM. Les deux médecins précisent que cette « paralysie par les tiques », ainsi qu'ils nomment la maladie, a été observée en Australie, en Colombie anglaise, en Afrique du Sud, mais précisent : « Notre cas diffère des cas anglais par : 1° l'existence d'une éruption cutanée ; 2° l'existence de lésions des centres nerveux ; 3° l'existence de lésions méningées¹. »

Ayant constaté que le test Bordet-

Wassermann, qui servait à l'époque à détecter la syphilis, était positif alors que le patient ne présentait aucun des signes cliniques de cette maladie, Garin et Bujadoux suspectent que l'agent transmis par les tiques puisse être, comme pour la syphilis, un spirochète, une bactérie de forme hélicoïdale.

C'est effectivement le cas, et les analogies entre la maladie de Lyme et la syphilis sont bien connues.

L'Institut de veille sanitaire ne manque d'ailleurs pas de le signaler : « Il est important de noter que la maladie de Lyme présente beaucoup d'analogies avec la syphilis : spirochètose, évolution en trois phases, guérison spontanée possible aux phases 1 et 2, forme chronique faisant toute la gravité de la maladie, traitement comparable². »

Enfin, au fil des ans, différents chercheurs mettront peu à peu en évidence un lien entre l'ACA et des atteintes articulaires graves (Jessner, 1921), cardiaques et rhumatismales (Mulzer et Keining, 1929), entre l'ECM et différentes formes de méningite et des atteintes neurologiques et psychiatriques

(Hellerström, 1930), et entre l'ACA et une inflammation de la moelle épinière (Hauser, 1952³) ; une énumération qui n'a rien d'exhaustif.

Une seule et même maladie transmissible

En 1955, la première preuve que l'EM est transmissible viendra d'une inoculation à partir d'une ACA par H. Götz à quatre médecins, dont lui-même, comptant sur la pénicilline pour se guérir. Götz remarque que la maladie se propage dans tout le corps, comme la syphilis.

Et c'est aussi en 1955 que le chercheur allemand Walter Hauser fera le lien entre les problèmes articulaires et cutanés décrits depuis tant d'années, avec l'origine rurale de la majorité de ses patients, la présence de moutons porteurs de tiques, la corrélation entre la présence de tiques et l'apparition d'une ACA, ainsi que l'efficacité de la pénicilline, qui avait été constatée depuis quelques années (G.-E. Bianchi, 1950) et qui démontrait sans équivoque l'origine infectieuse de ces pathologies.

Une maladie de laboratoire ?

À la fin de la Seconde Guerre mondiale, la guerre froide a pris place entre les États-Unis et l'URSS. Ces deux événements vont donner une tournure, que l'on peut qualifier de dramatique, à l'histoire de la borréliose. Mais avant, petite incursion dans le Connecticut.

Nous sommes dans les années soixante. Une jeune femme, Polly Murray, habitante de la ville de Lyme dans l'État du Connecticut (États-Unis), se plaint depuis quelques années de douleurs articulaires, maux de tête et fatigue que seule l'hypocondrie explique aux yeux des médecins. Mais quand ses enfants tombent malades à leur tour, Polly Murray décide d'alerter le Connecticut State Health Department. Elle le fera à plusieurs reprises, en vain. Il lui faudra attendre 1975 pour que les choses changent.

Cette année, une psychiatre qui a entendu parler d'elle, la docteur Judith Mensch, la contacte. Cette dernière souffre des mêmes troubles que Polly, habite la même ville, sa fille et sa voisine elles aussi sont tombées malades, et le seul diagnostic qu'elle reçoit est celui de « dépression ». Persuadée que ce diagnostic est erroné, Judith Mensch alerte à son tour le

Connecticut State Health Department, qui, cette fois, écoute la plaignante ; elle appartient au corps médical, ça aide pour se faire entendre et être prise au sérieux. Polly Murray et Judith Mensch auraient pourtant pu être comprises quelques années plus tôt. En effet, en 1970, dans le Wisconsin, le dermatologue Rudolph Scrimenti avait reconnu un érythème migrant d'après ce qu'il avait lu d'un article datant de 1950. Ce fut le premier cas documenté d'EM aux États-Unis. Scrimenti donna à son patient de la pénicilline, mais ses recommandations ne seront pas prises au sérieux par ses pairs : un antibiotique pour soigner des problèmes rhumatismaux et neurologiques ! Seules l'aspirine et la cortisone trouvaient grâce à leurs yeux. Toutefois, le nombre de cas de ce qu'on appelait alors une « arthrite juvénile » – maladie considérée comme rare – avait de quoi alerter : 425 pour 100 000 habitants, contre 10 dans le reste du pays. De plus,

une arthrite, fût-elle juvénile, n'est en rien contagieuse. Le diagnostic laissait à désirer. L'épidémiologiste David Snyderman, chargé d'étudier la situation, fit alors appel au rhumatologue Allen Steere.

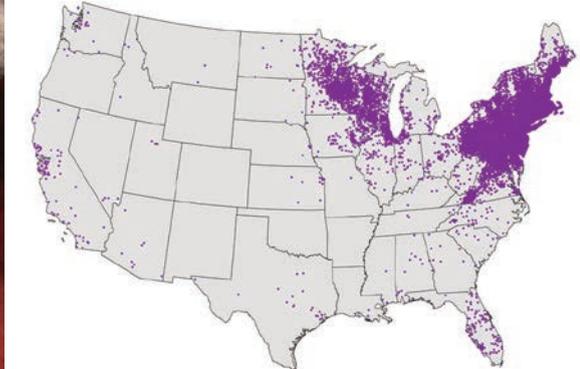
Ce n'est pas de l'arthrite juvénile

À partir de 1977, les chercheurs de l'université Yale, dont fait partie Allen Steere, soupçonnent une même origine à l'arthrite juvénile, à certains problèmes neurologiques et cardiaques ainsi qu'à l'érythème migrant. Le docteur Steere prend l'initiative de contacter Willy Burgdorfer, un microbiologiste réputé du Montana.

En 1981, Burgdorfer met en évidence une bactérie du genre spirochète, qu'il retrouvera en 1983 dans des tiques suisses. Il acquiert ainsi la certitude que la maladie de Lyme (ainsi nommée depuis 1979) n'est en rien une découverte ; elle a été décrite depuis longtemps en



Cas déclarés de la maladie de Lyme aux États-Unis en 2016 – dernières données disponibles. (Source : Centers for Disease Control and Prevention)



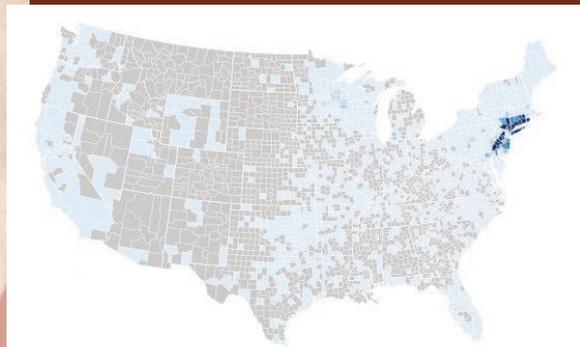
Europe. C'est en l'honneur de ce redécouvreur que ce spirochète appartenant au genre *Borrelia* portera dès 1984 le nom de *Borrelia burgdorferi*. De son côté, le docteur Steere s'est longtemps obstiné à vouloir s'attribuer la découverte d'une maladie qu'il voulait inconnue et seulement auto-immune. Son obstination lui a fait non seulement rejeter toute parenté avec la borreliose européenne, mais encore l'a incité à refuser obstinément tout traitement par antibiotique, alors que, dans le même temps, le commandant et médecin William E. Mast et le pédiatre Charles Ray Jones attestaient de guérisons par antibiothérapie. Steere acceptera finalement l'origine infectieuse de la maladie, notamment en raison de son caractère épidémique.

Un voisinage toxique

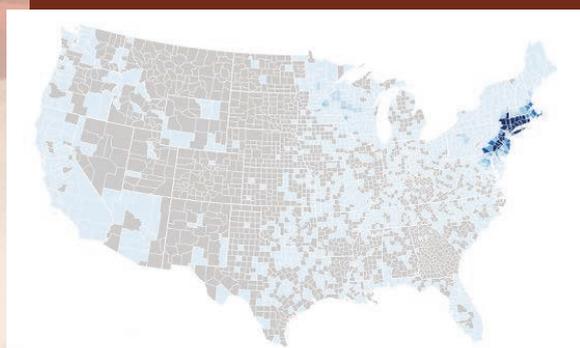
Mais d'où venait cette soudaine épidémie ? Il se trouve qu'à moins de dix kilomètres de la ville de Lyme s'étend une petite île très particulière, Plum Island (lire p. 56), où se déroulent depuis les années cinquante des expériences sur les animaux, dont des insectes, assorties d'essais... en plein air ! Cette pratique semble si inoffensive qu'en 1971, le département américain de l'Agriculture déclara : « *Plum Island est l'endroit du monde le plus sûr pour ce qui est des maladies à virus. Les animaux sensibles maintenus en dehors du laboratoire n'ont jamais été, depuis sa création, la source d'un foyer infectieux* » !

Pourtant, en 1967, par exemple, le *New York Times* rapportait l'existence d'un virus fatal et inconnu touchant les canards sauvages de Long Island, sur un site faisant face à Plum Island. Quoi qu'il en soit, les données épidémiologiques montrent sans conteste que le foyer d'origine de la maladie de Lyme se situe bien au large de Plum Island. Et il n'y a rien d'étonnant à cela puisque les cerfs, qui nagent régulièrement entre l'île et le continent pour se nourrir, et les oiseaux sont des hôtes de choix pour les tiques. Dans les années 1970, les tiques sont toujours étudiées en tant que vecteur de maladies. Dans un rapport de l'US Department of Agriculture (USDA, « département américain de l'Agriculture ») intitulé « African Swine Fever » (« La peste porcine africaine »), cité par Michael Carroll et daté de 1978, on pouvait lire que les chercheurs établissaient qu'entre 1975 et 1976 « *les stades adulte et nymphal d'Amblyomma americanum (la tique Lone Star) et Amblyomma cajunense (la tique Cayenne) étaient incapables d'abriter et de transmettre le virus de la peste porcine africaine* »⁴. Michael Carroll souligne que la concomitance entre l'apparition de l'épidémie de Lyme et l'étude des tiques comme vecteur de la peste porcine n'est probablement pas un hasard. Si les tiques n'ont pu transmettre la peste porcine africaine à des porcs, elles ont pu transmettre la borreliose de Lyme à d'autres vecteurs.

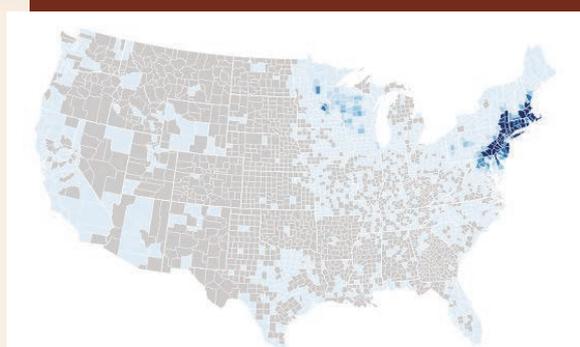
Les cartes ci-dessous montrent l'évolution du foyer de l'épidémie. (Source : <http://www.vpr.net/apps/lyme-disease/>)



1992-1996



1997-2001



2002-2006

Un confinement passoire

Le laboratoire de Plum Island a reconnu des cas de fièvre aphteuse en 1978 chez des bovins de l'une des étables préexpérimentales. Comme le révélera l'enquête interne, la fièvre aphteuse s'est propagée dans les systèmes de confinement. Les employés ont été évacués, l'île isolée, tous les animaux abattus et incinérés, et un désinfectant a été vaporisé sur tout le territoire. Plus inquiétant encore, un rapport du comité de l'USDA conclut en 1979 que le « *laboratoire 101 ne peut pas être considéré comme un établissement sûr dans lequel on puisse manipuler des agents pathogènes exotiques tant que des mesures correctives n'ont pas été prises* ». Malgré tout, les travaux à haut risque se sont poursuivis et, en 1982, une enquête fédérale menée après une nouvelle flambée de fièvre aphteuse a abouti à la conclusion suivante : « *Nous estimons qu'il y a une situation potentiellement dangereuse et que sans un effort massif immédiat pour corriger les manques, il pourrait en résulter un accident grave. [...] Le manque d'entretien et des pressions de la direction pour accélérer les programmes ont compromis la sécurité.* »

Incidents à répétition

Quelques années plus tard, en mars 1999, l'installation de câbles de fibre optique sous-marins reliant l'île au continent a causé une panne électrique totale. Il faut savoir qu'en cas de panne totale, c'est tout le système de sécurité qui est défaillant, notamment parce que les agents pathogènes sont maintenus dans les laboratoires par pression négative. Or, pendant cette panne, des

recherches sont menées sur des souches du virus du Nil occidental. Ainsi, en août 1999, quand les quatre premiers cas humains du Nord d'infection par le virus du Nil occidental sont décrits à Long Island, le lien avec cette panne électrique a vite été fait.

Par la suite, juste en face de Plum Island, des chevaux meurent. Une enquête révélera que 25 % des chevaux d'une petite zone très localisée sont porteurs du virus du Nil occidental. L'épidémie s'étend aussi aux oiseaux, y compris à la moitié des espèces d'oiseaux exotiques vivant dans le zoo du Bronx. Le vecteur sera bientôt identifié : les moustiques.

En décembre 2002, le *New York Times* rapporte qu'une panne de courant de trois heures au centre de Plum Island a ravivé les inquiétudes concernant la sécurité du laboratoire de haute sécurité du gouvernement. Selon le *Times*, « *la perte de puissance et l'échec des trois générateurs de secours ont suscité pour la première fois [!] des craintes sur le confinement des agents pathogènes infectieux au sein du laboratoire* ».

En août 2004, le Department of Homeland Security annonçait que le très contagieux virus de la fièvre aphteuse s'était brièvement propagé au sein du centre de Plum Island lors de deux incidents non divulgués les 24 juin et 19 juillet. En résumé, Plum Island laisse régulièrement s'échapper des agents pathogènes !

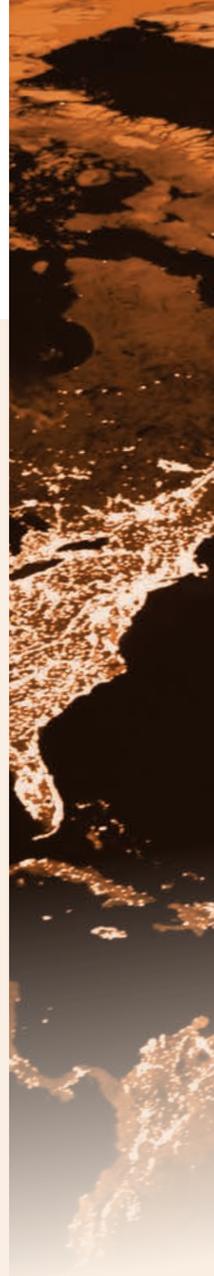
De la guerre froide à la tique

Mais pourquoi la maladie de Lyme, qui est invalidante mais rarement mortelle, intéresse-t-elle les militaires ? Parce qu'un soldat blessé, comme l'explique le journaliste et chercheur Mark Sanborn,

entraîne un stress plus grand sur une armée qu'un soldat mort, que le fait de rendre progressivement malade une population entraîne une tension économique et sociale plus importante que de tuer un nombre limité de personnes par une attaque directe et virulente, et que si, en plus, cette maladie peut être transmise par des vecteurs naturels comme les tiques ou les moustiques, toute intervention humaine est aussi difficile à détecter que facile à nier. Or, dans leur soif d'hégémonie, les deux superpuissances ont entrepris, à la fin de la Seconde Guerre mondiale, de recruter des scientifiques allemands de haut niveau pour bénéficier des recherches menées par le III^e Reich. Petit aparté : comme le révéla une enquête de *L'Express*⁵, la France aussi a, entre 1945 et 1950, recruté des chercheurs allemands – plus de 1 000, dont certains nazis –, pour participer à la reconstruction militaire et aéronautique. C'est notamment grâce à eux que l'Hexagone est devenu un temps « *la troisième puissance spatiale du monde* ».

La science ne connaît pas de frontière

Mais revenons aux États-Unis. La Joint Intelligence Objectives Agency (JIOA), « *l'Agence conjointe des objectifs de renseignement* », créée en 1945, avait pour mission l'exploitation du programme scientifique étranger ; en d'autres termes, le recrutement de scientifiques allemands. L'opération, initialement nommée Overcast, avant de devenir l'opération Paperclip (« Trombone » en français), prendra fin en 1957. Son existence ne sera rendue publique qu'en 1973. Plus de 1 500 scientifiques, techniciens et ingénieurs allemands iront faire carrière outre-Atlantique, parfois sous



Le fait de rendre progressivement malade une population entraîne une tension économique et sociale plus importante que de tuer un nombre limité de personnes par une attaque directe et virulente.

la contrainte. Linda Hunt, dans son livre *Secret Agenda*⁶, rappelle le passé de certains de ces scientifiques, tel le docteur Kurt Blome (1894-1969), qui a admis avoir travaillé sur des projets de guerre bactériologique et expérimenté la peste bubonique et le gaz sarin sur les prisonniers d'Auschwitz. Il a été sauvé de la peine de mort grâce à une intervention américaine, avant d'être recruté par le Corps chimique de l'US Army au nom duquel il a conseillé le Pentagone en matière de guerre biologique.

Un virologue nazi

Mais le savant qui nous intéresse plus particulièrement ici est le docteur Erich Traub (1906-1985). Vétérinaire, spécialiste des maladies virales et bactériennes, nazi convaincu de la première heure (il l'était déjà lors d'un séjour d'études aux États-Unis dans les années trente), il a travaillé directement sous les ordres de Heinrich Himmler comme chef d'un laboratoire dédié à la guerre biologique. L'une de ses recherches portait sur la pulvérisation aérienne de virus, avec des tests sur la Russie occupée ou la Turquie. Juste après la guerre,



Docteur Erich Traub

Traub a été contraint de travailler pour les Soviétiques, toujours dans le domaine des armes bactériologiques. Il sera évacué puis recruté par les Britanniques en 1948 avant d'être conduit aux États-Unis en 1949, dans le cadre de l'opération Paperclip.

Traub entre dans la place

On sait grâce à des documents déclassifiés que, quelques mois à peine après son arrivée aux États-Unis, Traub a été invité à Fort Detrick (qui a été une base du

programme d'armes biologiques américain jusqu'en 1969) par les autorités scientifiques du fort et par la CIA. Traub y était considéré comme l'un des meilleurs virologues d'Allemagne, et même d'Europe. Il a exposé à cette occasion ses travaux et les opérations secrètes sur les maladies animales qu'il a menés tant sous le contrôle du III^e Reich que sous celui des Soviétiques.

Employé par l'Institut naval de recherche médicale (Naval Medical Research Institute), Traub a commencé sa collaboration avec les laboratoires de Fort Detrick et de Plum Island en posant les jalons qui devaient définir les recherches de ces deux centres. Les apports du docteur Traub étaient si satisfaisants, et son passé si bien blanchi, qu'en 1958, les autorités américaines lui ont proposé à deux reprises le poste de directeur de Plum Island. Il a décliné chaque fois la proposition. Bien que travaillant comme directeur du laboratoire de Tübingen en Allemagne de l'Ouest, il a continué à entretenir une étroite collaboration au moins téléphonique avec Doc Shahan, directeur de Plum Island, dont il a visité les laboratoires à plusieurs reprises.

L'île aux trésors

Plum Island est une petite île de 4,8 km de long et de 1,6 km de large, située à un peu plus de 3 km au large de la pointe de Long Island (New York) et à 9,5 km de la côte du Connecticut, l'État où se situe la ville de Lyme. L'île abrite un centre de recherche de très haute sécurité spécifiquement engagé dans l'étude des zoonoses, les maladies qui peuvent se transmettre de l'animal à l'homme.

De main en main

À l'origine, cette île appartenait à deux tribus amérindiennes auxquelles elle a été achetée en 1659 pour un manteau, un baril de biscuits et cent hameçons ! Vendue et achetée de nombreuses fois, elle devient en 1899, avec sa fortification côtière, le fort Terry, la propriété du gouvernement fédéral. Poste d'artillerie à une époque, centre de dépôt et de ravitaillement à une autre, le fort est ensuite occupé par le Corps chimique de l'US Army (fondé en tant que service de guerre chimique pendant la Première Guerre mondiale), celui-là même qui, de 1953 jusqu'au milieu des années 1960, dispersera des microparticules de sulfure de cadmium et de zinc sur une grande partie des États-Unis pour déterminer la plage de dis-

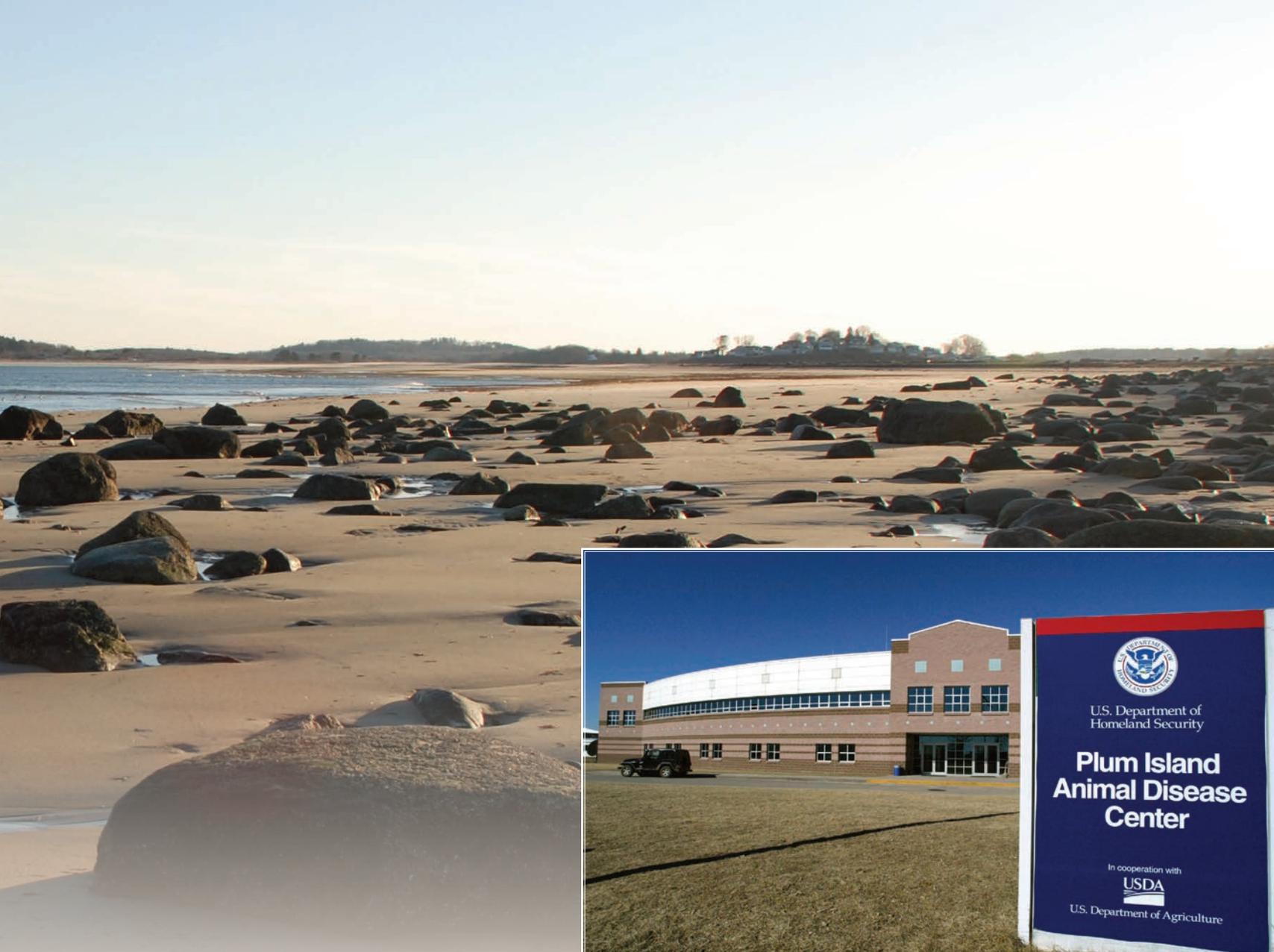
persion géographique d'agents biologiques ou chimiques (opérations Lac, Dew 1 et Dew 2).

En 1954, à la suite des épidémies de fièvre aphteuse qui ont touché le Mexique et le Canada, l'armée cède l'île à l'US Department of Agriculture (USDA, « département américain de l'Agriculture »).

Affamer l'URSS

Dans les faits, Plum Island continue ses recherches à des fins militaires. En novembre 1957, le renseignement militaire se livre à des savants calculs de calories. L'objectif est d'endommager les ressources alimentaires de l'URSS en une seule saison pour que l'apport calorique quotidien moyen de la population passe de 2 800 à

1 400 calories. Une telle réduction des ressources alimentaires, c'est-à-dire à un niveau de famine, maintenue pendant douze mois, conduirait notamment à 20 % de morts et diminuerait l'efficacité du travail manuel de 95 %. La neurologue Patricia Coyle révèle qu'en 1970, un an seulement après que Richard Nixon a mis fin au programme de recherches de guerre bactériologique offensive, 10 millions de dollars sont accordés au centre par le gouvernement dans le but de mettre au point un mycoplasme (un genre de bactérie dépourvue de paroi cellulaire, insensible donc aux antibiotiques ciblant cette dernière, comme la pénicilline) à des fins militaires. Comme aux États-Unis il est illégal de travailler sur des mycoplasmes sur le continent, c'est à Plum Island que les recherches se feront.



Des millions pour quoi faire ?

En janvier 2002, des scientifiques et des représentants du gouvernement demandent la fermeture du centre de Plum Island, estimant qu'une menace de fièvre aphteuse (cette dernière étant officiellement la raison d'être du laboratoire) est si faible qu'elle ne mérite pas 16,5 millions de dollars de budget annuel ! Un peu plus tard la même année, le centre intègre l'United States Department of Homeland Security (« département de la Sécurité intérieure des États-Unis ») créé par George W. Bush après les attentats du 11 septembre 2001.

De nos jours, l'île héberge le Plum Island Animal Disease Center (« Centre des maladies animales de Plum Island »). Le site Internet du département de la Sécurité intérieure

le décrit comme « *le principal rempart national contre l'introduction accidentelle ou intentionnelle de maladies animales transfrontières (alias maladies animales exotiques)* ». Près de 400 employés y travaillent.

L'épidémie aujourd'hui

Environ 30 000 nouveaux cas de maladie de Lyme sont comptabilisés chaque année aux États-Unis, mais les chiffres sont en deçà de la réalité. Il faudrait les multiplier par dix d'après les Centers for Disease Control and Prevention (CDC). Les tiques porteuses de la bactérie sont différentes d'un pays à l'autre. Aux États-Unis, dans les États centraux du nord du pays et dans ceux de

l'Est, c'est *Ixodes scapularis*, aussi appelée tique du cerf ou tique des ours. En Europe, c'est *Ixodes ricinus*, aussi appelée tique du mouton. Et les espèces de borréliés diffèrent aussi, entraînant chacune leurs symptômes. Aux États-Unis il s'agit de *Borrelia burgdorferi*, ou encore *Borrelia burgdorferi sensu stricto* (avec des manifestations arthritiques), et en Europe, à cette espèce s'ajoutent *Borrelia garinii* (avec des manifestations neurologiques) et *Borrelia afzelii* (avec des manifestations cutanées tardives). Cependant, toutes ces borréliés peuvent atteindre différentes parties du corps (peau, cœur, articulations, système nerveux périphérique et système nerveux central) au cours de l'évolution de la maladie, déclenchant une réponse immunitaire au spirochète dans les tissus concernés.

Prévenir Lyme

**Le meilleur traitement est la prévention.
Aussi fastidieuse soit-elle, elle ne vous embêtera
jamais autant que la maladie elle-même.**

En promenade

- La tique, une fois sur son hôte, prend le temps – parfois plus d’une heure – pour trouver l’endroit qui lui convient : un coin où la peau est fine, humide et chaude (replis de l’aine ou du cou, creux des genoux, partie intérieure des cuisses, aisselles, pubis, etc.). Les inspections régulières limitent réellement le risque de piqûre.

- Restez sur les chemins tracés pour éviter les contacts avec les herbes et les broussailles, surtout par temps chaud et humide.

- Portez des vêtements couvrants (pantalons longs, manches longues), chapeaux, chaussettes, chaussures fermées, et rentrez la chemise dans le pantalon et le pantalon dans les chaussettes.

- Portez des vêtements clairs pour voir les tiques plus facilement.

- Préférez des vêtements au tissage serré plutôt que des lainages à grosses mailles, qui offrent aux tiques des espaces pour se faufiler jusqu’à la peau et des caches qui rendront vos inspections difficiles, voire inutiles. Les pattes des tiques possèdent de petites ventouses transparentes et des griffes qui leur permettent d’adhérer aussi bien au verre qu’à une brindille agitée par le vent. Les tissus lisses de type coupevent ne les découragent donc pas.

- Vaporisez des produits anti-tiques sur les chaussures, les vêtements et les parties du corps non couvertes ou, selon les circonstances, portez des tenues pré-imprégnées d’insecticides.

- Appliquez un produit anti-tiques sur les chiens et les chats, examinez-les régulièrement, et ne dormez

pas avec eux. Une inspection des animaux domestiques est indispensable pour s’assurer qu’ils ne rapportent pas de tiques à la maison.

- Examinez-vous attentivement après la promenade, surtout au niveau des plis et des zones poilues (aisselles et pubis compris). Chez les enfants, portez une attention particulière à la tête, notamment derrière les oreilles.

- Répétez cet examen durant les jours qui suivent.

Dans les jardins

- Maintenez une herbe courte et éliminez les feuilles mortes et les mousses, qui sont autant de zones de ponte.

- N’encouragez pas la présence des pourvoyeurs de tiques comme les chevreuils, les sangliers, les petits rongeurs, et même les oiseaux aux abords de votre habitation.

- Méfiez-vous des murets et des murs, surtout s’ils sont à l’ombre et dans des zones humides, car les animaux, en s’y frottant et en s’y réfugiant, laissent tomber des tiques.

- Si vous voulez sécuriser ou vous renseigner sur une zone (pour des personnes immunodéprimées, avant de laisser vos enfants y jouer, etc.), vous pouvez faire le test du drapeau. Il consiste à passer sur les abords des chemins ou des allées un tissu blanc d’un mètre carré, par exemple, que vous aurez attaché comme un drapeau à un bâton. Leur instinct poussera les tiques à s’y accrocher. Dans les prairies ou les pelouses, un tissu blanc tenu à bout de bras fait mieux l’affaire.



En cas de morsure

Ce qu'il ne faut pas faire :

- Ne pas appliquer de l'éther, de l'alcool, une cigarette allumée, etc., sur la tique. L'agression peut lui faire régurgiter de la salive ou son contenu gastrique, ce qui conduira à une contamination si la tique est elle-même contaminée.
- Ne pas enlever la tique avec les doigts ou la gratter (même risque que précédemment).
- Même en cas d'érythème, ne pas prendre d'anti-inflammatoires stéroïdiens (type cortisone et dérivés) ou des antibiotiques qui vous resteraient d'un autre traitement. Non seulement cela ne vous soignera pas, mais cela compliquera encore un diagnostic déjà réputé difficile. Consultez votre médecin.

Ce qu'il faut faire :

- Toutes les tiques ne sont pas porteuses de borrelies, mais quand une tique est infectée, plus elle reste sur son hôte, plus le risque de contamination augmente. Il se situe entre 12 et 24 heures pour la borreliose européenne et entre 24 et 48 heures pour la maladie de Lyme (États-Unis).
- En cas de blessure aux doigts ou si vous vous rongez les ongles, mettez un gant fin en caoutchouc avant de retirer une tique, que ce soit sur vous, vos chats ou vos chiens pour éviter d'être contaminé par le sang contenu dans son abdomen.
- Retirez la tique sans précipitation, mais sans tarder. La méthode la plus sûre et la plus facile consiste à utiliser un « tire-tique », vendu en pharmacie ou chez les vétérinaires. Ces petits crochets en plastique, de différentes tailles, permettent de décrocher les tiques, même les plus minuscules, en entier, facilement et sans douleur.

De plus, ils permettent de ne pas comprimer le corps de la tique, évitant ainsi tout reflux à l'endroit de la piqûre. Ayez toujours de ces appareils sur vous.

- Sinon, avec une pince à écharde, placée parallèlement à votre peau, saisissez la tique le plus près possible de votre peau, puis tirez-la sans faire de mouvement de rotation jusqu'à ce qu'elle lâche prise. Cela peut prendre 60 secondes. Ne lâchez pas. Une pince convient pour les tiques d'une certaine taille, mais elle est inefficace pour les plus petites. Si la tête reste dans la peau, une réaction locale peut se produire, mais les risques de transmission ne sont pas accrus.
- Vous pouvez aussi déposer sur la piqûre (et surtout pas sur la tique !) quelques gouttes d'extrait de pépins de pamplemousse et recouvrir d'un pansement. Renouvelez l'application et le pansement pendant deux jours. Le professeur Perronne rappelle que deux chercheurs norvégiens ont montré que l'extrait de pépins de pamplemousse avait une action sur *Borrelia burgdorferi*⁷.
- Notez la date de la morsure pour la communiquer éventuellement à votre médecin et, si vous avez une réaction cutanée, prenez-la en photo. Un érythème migrant peut ne durer que quelques jours et disparaître avant votre consultation. Des photos seront alors très utiles.
- Observez-vous pendant une vingtaine de jours. Que vous ayez vu ou non une tique, si vous avez un érythème ou des symptômes grippaux, consultez un médecin le plus rapidement possible.

Kim-Anh Lim

Notes

1. Étude disponible sur http://lymeaware.free.fr/lyme/Websave/maladiesatiques/www.maladies-a-tiques.com/TAP/Garin%20Paralyisie_a_tiques.pdf
2. http://invs.santepubliquefrance.fr/beh/1986/09/beh_09_1986.pdf
3. Dans *Soigner Lyme & les maladies chroniques inexplicables*, le Dr Horowitz examine le lien entre la sclérose en plaques (SEP) et Lyme. « Dans la littérature médicale, de nombreux auteurs semblent penser que la SEP est sans doute due à une infection par *Borrelia burgdorferi*, la bactérie spirochète responsable de la maladie de Lyme. Il y a au moins cinq raisons qui étayent cette thèse, du moins pour certains cas de SEP : des spirochètes ont été signalés dans des échantillons d'anatomopathologie prélevés chez des patients atteints de SEP ; la flagelline des spirochètes (substance de la "queue" de *Borrelia burgdorferi* qui lui permet de se déplacer) a des similitudes immunologiques avec la myéline (la substance grasse qui isole les nerfs à la manière d'une gaine) ; les manifestations du processus de démyélinisation de la SEP sont très similaires à celles de la maladie de Lyme : inflammation des yeux et de la moelle épinière, entraînant une perte de l'acuité visuelle et des troubles de la marche ; cliniquement, les deux maladies sont difficiles à différencier ; si un médecin effectuait des ponctions lombaires pour tenter de différencier la SEP de la maladie de Lyme neurologique, il trouverait des résultats très semblables ; certaines structures kystiques de la maladie de Lyme ont été retrouvées dans le système nerveux central de patients atteints de SEP. La forme kystique adoptée par *Borrelia burgdorferi* est l'un des mécanismes par lesquels la bactérie peut persister très longtemps dans l'organisme, même dans des conditions très extrêmes, pour se réactiver en spirochètes normaux et mobiles dès que les conditions sont meilleures. Enfin, certains facteurs environnementaux (carence en vitamine D) ou d'autres co-infections par les microbes tels que *Chlamydia* sont responsables de la réactivation des formes kystiques de *Borrelia* qui sort alors de sa cachette et provoque démyélinisation et symptômes de type SEP chez certains patients. » (Extrait disponible sur le site des éditions Thierry Souccar, <http://www.thierrysouccar.com>)
4. Carroll Michael Christopher, *Lab 257: The Disturbing Story of the Government's Secret Plum Island Germ Laboratory*, Harper Collins, 2004.
5. Nouzille Vincent et Huwart Olivier, « Comment la France a recruté des savants de Hitler », *L'Express*, 20/05/1999.
6. Hunt Linda, *Secret Agenda: The United States Government, Nazi Scientists, and Project Paperclip, 1945 to 1990*, St. Martin's Press, avril 1991.
7. Brorson O., Brorson S. H., « Grapefruit seed extract is a powerful in vitro agent against motile and cystic forms of *Borrelia burgdorferi* sensu lato », *Infection*, 2007.

Cancer & douleur

La piste
du régime
sans
polyamines



Une thérapie nutritionnelle qui consiste en un régime sans polyamines – des molécules indispensables à la vie et à la division de nos cellules –, permet de lutter efficacement contre le cancer et la douleur. Mais qui s’y intéresse ? Pourquoi n’est-il pas promu par la médecine officielle, alors qu’il présente le double avantage d’être sans produits chimiques ni effets secondaires, et qu’il est mis à l’épreuve par des professeurs de CHU ?

Par Dominique Duchêne

**À PROPOS
DE L'AUTEURE**

Dominique Duchêne est diplômée en psychologie, et en Énergétique (école Anschma, M. L. Labonté). Dans le domaine journalistique, après avoir travaillé deux ans au sein des Éditions Condé Nast, elle a régulièrement publié des articles dans le magazine *Sacrée Planète*.

Les polyamines sont des composés organiques universels et indispensables à la vie, à tel point qu'on les retrouve aussi bien chez les bactéries, que chez les plantes, les animaux ou les humains. Elles sont si fondamentales qu'elles se lient à diverses macromolécules, dont l'ADN et l'ARN. Chez l'homme, les polyamines sont en petite partie fabriquées par son organisme et certaines bactéries de ses intestins, et majoritairement apportées par sa nourriture. Nombre d'aliments parmi les légumes, les fruits, les viandes, les fromages contiennent des quantités importantes de polyamines, que l'on retrouve là où elles sont vitales, notamment dans nos cellules, par un processus de transport encore mal identifié.

Redécouverts récemment

Les polyamines ont été découvertes en 1678 par le savant néerlandais Antoni van Leeuwenhoek (1632-1723), mais malgré leur intérêt et leur rôle essentiel, elles sont rarement mentionnées dans les manuels, alors que plus de 75000 articles de recherche ont été écrits sur le sujet depuis 1900, dont plus de la moitié (54 %) après 1990¹. Chez un individu en bonne santé, les concentrations de polyamines à l'intérieur de la cellule sont régulées par des enzymes et par le système de transport que nous avons évoqué. Dans une tumeur, en revanche, cette régulation ne joue plus. Une tumeur, pour assurer sa croissance et la division rapide de ses cellules a un besoin important de polyamines. Des taux élevés de polyamines dans le sang ou les urines sont associés au cancer, du sein, du côlon, du poumon, de la prostate et de la peau, et les recherches portant sur le lien entre polyamine et cancer sont d'autant plus nombreuses, que ce domaine représente une voie d'exploration pour des traitements chimiques anticancéreux curatifs, mais aussi préventifs (pour les patients ayant, par exemple, des antécédents de cancers du côlon ou de la peau²), notamment en bloquant la synthèse des polyamines.

Des freins et des œillères

Le salut viendrait-il de la chimiothérapie ? On pourrait le croire, car quand, après trente ans de recherche, le Gretac, le Groupe de recherche en thérapeutique anticancéreuse du professeur Jacques-Philippe Moulinoux, de l'université de Rennes³, présente en 2004 ses travaux cliniques sur les polyamines, le monde de la recherche et les professionnels de la santé s'en désintéressent.

En effet, le professeur Moulinoux propose une thérapie alimentaire tandis que ses confrères restent les yeux rivés sur les protocoles de l'industrie pharmaceutique. Déjà en 1991 Jacques-Philippe Moulinoux et Véronique Quemener déploraient la situation qui leur était réservée : « Certains sujets de recherche auraient dû démarrer il y a trois ans. Nos frais de fonctionnement sont à 80 % subventionnés par des organismes caritatifs. Nous manquons cependant de moyens pour embaucher de jeunes chercheurs et rémunérer décemment des thésards. Les bourses attribuées pour la recherche scientifique médicale sont trop rares, ce n'est pas sérieux⁴ ! »

Or, l'intérêt de cette recherche est capital, car elle démontre l'effet positif d'une alimentation pauvre en polyamines sur le cancer, mais aussi sur la douleur, grâce aux recherches du professeur Guy Simonnet, direc-

teur de l'équipe de douleur aiguë et douleur chronique de l'Institut des neurosciences de Bordeaux.

Couper les vivres !

Le cancer est une prolifération cellulaire anarchique incessante et incontrôlée et « les cellules cancéreuses nécessitent en effet un fort taux de polyamines, plus important que les cellules saines de même origine, afin de supporter leur prolifération anormale⁵. » « Quand il a été démontré in vitro que l'absence de polyamines inhibait la prolifération cellulaire cancéreuse, on s'est dit que c'était extraordinaire en termes de traitement ! » se souvient le Pr Moulinoux⁵. Or l'alimentation apparaît comme l'unique source de polyamines modulable pour 80 % des apports.

Supprimer les aliments contenant des polyamines suffit à limiter la prolifération cancéreuse et réduit la dissémination métastatique. « Avec une alimentation carencée de 500 fois en polyamines, la réduction volumétrique de la tumeur est de 70 %, l'activité des lymphocytes NK⁶ remonte significativement et les taux d'IL-2⁷ (dosage sanguin) aussi », explique le Dr Philippe Fiévet, l'un des rares médecins – devenu nutritionniste – qui sillonne la France pour distribuer une information indépendante sur l'impact positif de l'alimentation et du régime sans polyamines⁸.

Soulagement de la douleur

Un autre effet remarquable de la privation de polyamines est la réduction, voire la suppression de la douleur. Les analgésiques opioïdes (morphine, héroïne, etc.), explique le professeur Simonnet, sont parmi les substances les plus actives sur le fonctionnement du système nerveux central. Ils déséquilibrent ce dernier en le rendant insensible à la douleur, mais l'organisme ne se laisse pas faire et met tout en œuvre par la suite pour retrouver sa sensibilité perdue. Malgré tout, le patient ne revient pas à son état initial, après une douleur aiguë, il reste vulnérable à tout autre stimulus.

Guy Simonnet et son équipe ont été les premiers à montrer « *qu'une simple administration d'un agoniste⁹ opioïde induit une hypersensibilité de longue durée à la douleur, une fois l'effet analgésique estompé¹⁰.* »

Comme le souligne le professeur Simonnet, ce mécanisme pourrait jouer « *un rôle prépondérant dans le passage de la douleur aiguë à la douleur chronique¹¹.* » Et on comprend dès lors que l'augmentation des doses d'analgésiques opioïdes n'est pas la solution.

Des champs nouveaux

La piste des polyamines, quant à elle, ne s'oppose pas à la perception de la douleur. Elle se situe dans la pré-

vention de l'hypersensibilité latente à la douleur. Le régime appauvri en polyamines a été « *capable de restaurer toute l'efficacité antalgique de la morphine chez des animaux rendus tolérants¹².* » et, surtout, il s'est révélé capable en quelques jours de « *réduire (effet curatif) chez l'animal, les douleurs chroniques même résistantes aux opioïdes (douleurs neuropathiques¹³)* ».

Ce régime a également été appliqué avec succès en chirurgie, par une équipe française, dans un essai randomisé impliquant 64 candidats souffrants de douleurs chroniques sévères. Le groupe qui a suivi le régime 7 jours avant et 5 jours après une opération du rachis a vu sa qualité de vie significativement améliorée, et ses douleurs significativement diminuées par rapport au groupe témoin¹⁴.

Dans les traitements anticancéreux

Toujours dans le domaine de la douleur, ce régime permet de réduire les douleurs neuropathiques que provoquent les traitements anticancéreux par exemple sur le cancer colorectal¹⁵. En effet, certaines chimiothérapies sont toxiques pour les nerfs, elles les attaquent et créent des lésions. Le patient peut ressentir des fourmillements aux extrémités des membres, une hypersensibilité au chaud ou au froid, et voir sa qualité de vie considérablement

L'analyse du taux de polyamines dans le sang permet de détecter l'existence d'un processus tumoral.

Les polyamines dans le diagnostic du cancer

Extrêmement peu de médecins utilisent cet outil de diagnostic simple et efficace. Pourtant, les polyamines sont d'excellents marqueurs biologiques. L'analyse du taux de polyamines dans le sang ou les urines permet de détecter l'existence d'un processus tumoral. « *Du fait que les cellules tumorales synthétisent des quantités importantes de polyamines, l'idée de rechercher la présence de ces molécules dans les liquides biologiques est très vite apparue* », explique le Pr Véronique Catros-Quemener. « *Dès 1981, notre équipe s'est intéressée aux concentrations sanguines de polyamines chez des animaux porteurs de tumeurs ou chez des patients atteints de cancer et a démontré l'intérêt de ce nouveau paramètre biologique en cancérologie... Chez des enfants atteints de leucémie aiguë lymphoblastique, chez des patients atteints de tumeur cérébrale ou encore chez des patients atteints de cancer de la prostate, la concentration érythrocytaire de polyamines est non seulement corrélée au stade de la maladie dès le moment du diagnostic, mais de plus se révèle être un critère de réponse aux thérapeutiques administrées, ainsi qu'un moyen de surveillance d'une éventuelle récurrence* ». »

* V. Catros-Quemener, L. Chamaillard, F. Bouet, « Les polyamines : rôle diagnostique et cible thérapeutique en cancérologie », *Médecine-Sciences* 15, 1999.

altérée. Le mécanisme par lequel le régime sans polyamines apaise voire supprime complètement ces douleurs est encore mal connu. L'effet passe probablement par certains récepteurs responsables de la transmission de la douleur au niveau de la moelle épinière, des récepteurs sensibles aux polyamines. Plus il y a de polyamines, plus l'activité de ces récepteurs augmente et favorise la transmission du message douloureux. Des essais sont en cours : les participants suivent un régime pauvre en polyamines pendant toute la durée de leur traitement, en particulier les jours précédents et suivant le traitement.

Il a aussi été démontré que ce régime favorise « de manière très significative l'effet antiprolifératif des drogues anticancéreuses conventionnelles telles que le cyclophosphamide (Endoxan) à faible dose, et ceci tout en réduisant leur toxicité au niveau de l'organisme¹⁶. »

En résumé, comme l'écrit le Dr Luc

Bodin sur son site¹⁷, le régime à faible teneur en polyamines entraîne un arrêt de la prolifération et de la dissémination cancéreuse, la potentialisation des traitements anticancéreux, la baisse de marqueurs tumoraux, une augmentation des lymphocytes NK, un soulagement des douleurs cancéreuses et une amélioration de l'état général.

« Il répare l'anémie du cancéreux, arrête la splénomégalie du cancéreux (la grosse rate), lutte efficacement contre la douleur et restaure l'immunité et les globules blancs », souligne également le Dr Philippe Fiévet¹⁸.

Conclusion

En consultant la liste des aliments permis et autorisés dans un régime pauvre en polyamines, on peut s'étonner de constater qu'il est en quasi contradiction avec des régimes anticancer tel que le régime crétois. Bien évidemment, il ne faut pas

perdre de vue que les polyamines sont indispensables à la vie et à la bonne santé et que, chez un individu sain, leur taux est régulé par le métabolisme. En absorber en quantité, comme cela se trouve naturellement dans l'alimentation humaine saine et variée est indispensable. Mais en présence d'un cancer, par exemple, les choses changent. Constatant qu'« il est presque impossible de manger à la fois "anticancer" et "anti-polyamines"¹⁹ », David Servan-Schreiber préconisait des cures de 2 à 4 semaines, alors que d'autres recommandent de suivre ce régime jusqu'à la guérison (voir interviews plus loin). Dans tous les cas, le conseil de votre médecin est impératif.

Dominique Duchêne

Notes

- Wallace H. M., « The polyamines: past, present and future », *Essays in Biochem.*, novembre 2009.
- Nowotarski Shannon L., Patrick M. Woster, and Robert A. Casero. « Polyamines and cancer: Implications for chemoprevention and chemotherapy », *Expert reviews in molecular medicine*, 2013.
- Le Parisien*, 15/11/2008.
<http://www.leparisien.fr/societe/castase-la-nouvelle-boisson-anticancer-15-11-2008-310254.php>
- Budget de l'équipe en 1991 : 270 kF. Université 30 kF, CNRS 30 kF, organismes de financement privé : FEGEFLUC 40 kF, ARC 70 kF, Ligue départementale contre le cancer 100 kF.
- Jacques-Philippe Moulinoux, Bernard Cipolla, Guy Simonnet, « Polyamines et cancer : bases scientifiques et potentialités thérapeutiques », *La Revue de gériatrie*, tome 35, n° 6, juin 2010.
- Lymphocytes NK (des globules blancs) : chez les souris et les humains, les NK jouent un rôle dans l'immuno-surveillance tumorale en induisant directement la mort des cellules tumorales (Wikipédia).
- L'IL-2 a été appelée initialement TCGF (T cell growth factor, « facteur de croissance de cellules T ») parce qu'elle entraîne une maturation et une prolifération des lymphocytes T. (pharmacorama.com)
- Dr Philippe Fiévet, « Les Polyamines, Revue de littérature » (PDF).
- Définition de la notion d'agoniste : un médicament qui, après sa liaison à un récepteur spécifique, provoque un effet comparable à celui du médiateur naturel est un agoniste (on parle aussi d'effet mimétique). C. Loichot et M. Grima, « Mécanismes d'action des médicaments », Faculté de Médecine de Strasbourg, 2005/2006.
- Guy Simonnet, « Mécanismes de la douleur et traitement nutritionnel. Une thérapie nutritionnelle pour lutter contre la douleur... », Bordeaux Neurocampus, février 2007.
- Idem*
- Idem*
- Idem*
- Estebe J.-P. *et al.*, « Tolerance and efficacy of a polyamine-deficient diet for the treatment of perioperative pain », *Nutrition*, Elsevier, mai 2016.
- Balayssac D., Ferrier J., Pereira B., *et al.*, « Prevention of oxaliplatin-induced peripheral neuropathy by a polyamine-reduced diet – NEUROXAPOL: protocol of a prospective, randomised, controlled, single-blind and monocentric trial », *BMJ Open*, 2015.
- Jacques-Philippe Moulinoux, Bernard Cipolla, Guy Simonnet, *La Revue de gériatrie*, tome 35, n° 6, juin 2010.
- <http://www.luc-bodin.com/2012/08/23/le-regime-sans-polyamine/>
- Dr Philippe Fiévet, « Les Polyamines, Revue de littérature » (PDF).
- David Servan-Schreiber, « Concilier le régime anti-polyamines et le régime anticancer », <http://www.guerir.org>, septembre 2008.

Quoi manger, quoi bannir ?

Une liste d'aliments

L'équipe du Pr Moulinoux a analysé plus de 400 aliments, et les a classés en trois catégories selon leur teneur en polyamines. La liste complète est proposée sur Internet sur le site de Nutrialys par le laboratoire Effinov (<http://www.nutrialys.fr/wp-content/uploads/2011/09/Guide-des-aliments-pauvres-en-Polyamines.pdf>).

Au total, 66 aliments sont interdits, 57 aliments à limiter. Voici quelques aliments les plus riches en polyamines :

- les agrumes et leurs jus ;
- les pois, lentilles, fèves, poivrons verts, les tomates, les champignons,
- la choucroute ;
- les farines d'épeautre, de sarrasin et de seigle complètes, les flocons d'avoine, le soja (hormis lait et yaourts de soja), le quinoa, les graines
- (lin, sésame, courge, tournesol), les noisettes ;
- roquefort, bleus, saint-nectaire, comté, cantal ;
- le foie et ses dérivés, les fruits de mer, les sauces soja et tempeh...

Deux solutés buvables

Par ailleurs, en 2003, les professeurs Moulinoux et Simonnet ont déposé deux brevets de solutés alimentaires buvables à très faible teneur en polyamines Castase® et Polydol®, à prendre en remplacement d'un repas. Ces produits, jadis commercialisés par Nutrialys et maintenant par Effinov, sont prescrits sur ordonnance notamment pour les malades dénutris et sont remboursés par la Sécurité sociale. Ils contiennent les protéines, les vitamines et les minéraux nécessaires à l'organisme tout en limitant les apports en polyamines.

Cuisiner sans polyamines

Voici un sympathique blog qui propose toutes sortes de recettes pour cuisiner sans polyamines : <http://polyfree.canalblog.com/pages/les-polyamines--c-est-quoi--/24718363.html>

Pr Véronique Catros-Quemener

La professeure Véronique Catros-Quemener est chargée d'études au laboratoire de cytogénétique et biologie cellulaire du CHU de Rennes. Elle a travaillé sur les polyamines de nombreuses années, au sein de l'équipe du Pr Moulinoux.



« *Oui, j'y crois énormément !* »

nexus À la suite de la publication des recherches sur les polyamines, l'autorité médicale a jugé inefficace l'inhibition de la synthèse des polyamines en tant que stratégie anticancéreuse. Pourquoi ?

Véronique Catros-Quemener : Des essais intéressants ont été réalisés voici vingt ans sur les cancers du sein et du rein. Un travail fondamental irréprochable. Mais le transfert de la recherche à la clinique, dans les centres anticancéreux locaux, n'a pas été fait dans des conditions académiques. Quand il a fallu réaliser des essais cliniques, les équipes médicales n'ont pas suivi. C'était l'époque du début des biothérapies et des thérapies ciblées, soutenues par l'industrie pharmaceutique, des produits faciles à utiliser, comme les comprimés, tandis que modifier son alimentation apparaissait compliqué. Puis les médecines parallèles se sont emparées du sujet, mais en dehors d'essais cliniques officiels. Ce n'était pas notre travail de biologiste de faire les transferts en clinique.

Pourquoi n'y a-t-il pas eu de publication concernant ce régime depuis les années 2000 ?

Seul le Dr Bernard Cipolla, praticien en CHU, a réalisé et publié des essais cliniques sur l'alimentation carencée en polyamines, avec d'excellents résultats mettant en évidence que les patients qui suivaient son régime diminuaient, voire arrêtaient totalement les antidouleurs. Il est parti ensuite dans le privé, puis en Angleterre. L'industrie pharmaceutique est trop implantée en cancérolo-

gie pour que jouer sur la nutrition soit reconnu comme important. Elle laisse les bricoleurs de l'alimentation se débrouiller par eux-mêmes puisqu'elle n'y trouve aucun intérêt financier. En biothérapie ciblée, un inhibiteur coûte 20 000 € la dose. L'aliment Castase®, lui, est remboursé par la Sécurité sociale et coûte environ 13 €. Je pratique les analyses sur les nouveaux lots de production tous les trois ou quatre mois. Ce produit est très bien, le choix des matières premières est excellent.

Recevez-vous des demandes d'analyses de la part de médecins traitants ?

Je fais le dosage de polyamines chez les patients cancéreux. Quelques médecins de médecine parallèle prescrivent à des patients des taux d'analyses ; je reçois environ 5 dosages par mois.

Certains nutritionnistes et médecins prescrivent le régime à faible teneur en polyamines soit avec Castase® seul, soit couplé avec des remèdes Beljanski*. Qu'en pensez-vous ?

Durant quinze années de recherche, j'ai vu tant de tumeurs et de métastases disparaître totalement chez les souris ! Oui, j'y crois énormément. Je conseille toutefois de compléter par des traitements standards sûrs. Par exemple, dans le cancer du sein, traiter par une alimentation carencée en polyamines avant et après le prélèvement des ganglions diminue la douleur sur la chaîne ganglionnaire.

Peut-on avoir une tumeur non déclarée et l'alimenter sans le savoir ?

Oui, car les polyamines sont des facteurs de croissance. À titre préventif, on peut alléger en polyamines son alimentation. Une cellule intestinale encore sous forme de tumeur bénigne, qui pour des raisons génétiques ou environnementales est prête à devenir tumorale, risque de démarrer si on la baigne sans arrêt avec des facteurs de croissance. Si un jour j'ai un cancer, je ferai très attention à mon alimentation.

Où en est la recherche aujourd'hui ?

Des essais sur les tumeurs cérébrales ont été réalisés à Grenoble. À Bordeaux, le Pr Simonnet poursuit la recherche sur l'aspect analgésique des polyamines. Très peu d'équipes poursuivent ces travaux extrêmement complexes, mais je suis convaincue qu'à travers l'étude du microbiote d'une part et de l'immunité d'autre part, on comprendra mieux, d'ici quelques années, ce que l'on a commencé à mettre en évidence sur les polyamines.

Et à l'étranger ?

Il n'y a rien sur l'alimentation, mais aux États-Unis et au Japon, beaucoup d'équipes cherchent à mettre au point « le » médicament idéal qui inhiberait la synthèse des polyamines ainsi que le transport membranaire des polyamines. En Angleterre, à Aberdeen, des recherches sur la nutrition se poursuivent.

Propos recueillis par Dominique Duchêne

* Cf. « Qui osera réhabiliter Beljanski ? », NEXUS n° 96.

Interview

Docteur H.

Le Dr H. prescrit depuis dix ans le régime sans polyamines. Il explique pourquoi et avec quels résultats.



« L'essentiel est que cela fonctionne »

nexus Vous conseillez le régime sans polyamines associé aux produits Beljanski...

Dr H. : Oui. Scanner à l'appui, les métastases disparaissent. Grâce à Castase®, on affame les cellules cancéreuses et, avec les remèdes Beljanski ou une chimiothérapie classique, on « *balance des pierres sur les remparts* » comme au Moyen Âge pour s'emparer d'un château fort. L'essentiel est que cela fonctionne. Cependant, par mesure d'économie, le régime sans polyamines peut être efficace à lui seul. À mon actif, j'ai une cinquantaine de cas pour lesquels les résultats sont très significatifs. C'est un traitement sérieux, prescrit sur ordonnance, à cent pour cent remboursé. Il est bien toléré, sans effets secondaires. Les tumeurs qui ne disparaissent pas entièrement se nécrosent. Comme cette femme qui a sauvé son sein et a évité, grâce au seul régime, l'ablation programmée par les oncologues.

Comment avez-vous connu ce régime ?

Par le Dr Philippe Fiévet. Je me suis procuré une documentation auprès du Pr Moulinoux et j'ai commencé à le prescrire.

Quelle autre possibilité aviez-vous d'être informé ?

Aucune. Le Pr Moulinoux s'est heurté au système. Malgré les résultats et le sérieux de la recherche, il n'a pas été entendu dans le monde médical, gouverné par une intelligentsia médicale et pharmaceutique qui a systématiquement mis en doute sa découverte. Il aurait fallu que les résultats proviennent des États-Unis... Les médecins en général ne vont pas au-devant des informations. J'ai distribué des documents sur Castase® et exposé les résultats en matière de cancer. Aucun confrère ne connaissait. En définitive, seul un collègue m'a adressé une patiente sans prescrire lui-même le régime ; pourtant, Castase® est accepté par le Conseil de l'Ordre.

Comment vos confrères oncologues accueillent-ils ce traitement ?

Les patients préfèrent ne pas en parler. Ils se méfient de la manière dont ce sera accueilli. À Paris, certains oncologues, plus ouverts, laissent leurs patients libres de leur choix thérapeutique. En province, c'est impossible.

Propos recueillis par Dominique Duchêne

Mise en garde : cet article est à visée informative. Il ne saurait en aucun cas se substituer à une consultation et à une prescription médicales.

Pour aller plus loin

À lire :

- V. Catros-Quemener, L. Chamaillard, F. Bouet, « Les polyamines : rôle diagnostique et cible thérapeutique en cancérologie », *Médecine-Sciences* 15, 1999.
- Susan Bardocz, *Polyamines in Health and Nutrition* (anglais), éditions Susan Bardocz and Ann White, 1999.
- Philippe Fiévet, *L'Intestin, carrefour de mon destin, Chroniques intestines*, tomes 1 et 2.
- Dr Philippe Fiévet, « Les Polyamines, Revue de littérature » (PDF).

Sites :

- Laboratoires Effinov : <https://www.effinov-nutrition.fr/>
- Association Beljanski : <http://beljanski.org/francais/>
- Site de P. Fiévet : <http://www.intestin-carrefour-de-mon-destin.fr/>
- Guy Simonnet, polyamines et douleur, février 2007, Bordeaux : <http://www.bordeaux-neurocampus.fr/fr/divers/com-archives/simonnet-guy-douleur.html>

Témoignage

« *Il faut savoir tenir tête aux médecins...* »

Pour Nathalie, pas de doute : ce régime l'a sauvée. Pendant dix-sept ans, elle a souffert de voir sa mère suivre des chimiothérapies. Elle raconte son propre parcours.

« En 2013, je ressens dans le sein comme un "grignotage". Lors de la mammographie, l'oncologue, très alarmiste, ordonne une ponction. "Nous déciderons avec le staff de la suite. Mais je suis sûre qu'il s'agit d'un cancer". La photo montre des microparticules blanches envahissant le sein. Bravant l'exaspération du médecin, je demande à réfléchir et consulte un autre radiologue. Confirmation : staff et ponction. Or, je sais que l'aiguille de la ponction déplace les cellules cancéreuses et crée de nouveaux nodules. C'est pourquoi le staff médical, pour éviter les risques et couvrir la profession, prescrit systématiquement, en prévention, une ponction suivie d'une opération. Je refuse la ponction.

Beljanski

J'entends parler à trois reprises, dans mon entourage, des produits Beljanski. Rendez-vous est pris auprès d'un médecin qui les prescrit. Avec les remèdes Beljanski, j'associe le régime pauvre en polyamines. Est-ce que j'accepte d'entrer dans un protocole de surveillance du taux de polyamines dans le sang ? Le prélèvement, très simple, ne nécessite même pas d'être à jeun. À ce stade, j'ignore toujours si j'ai ou non un cancer. Je suis donc le régime, doublé d'une mammographie tous les six mois la première année. Selon l'évolution, l'opération sera ou non envisagée.

Les cellules se regroupent !

Pour une végétarienne, s'alimenter sans polyamines est particulièrement difficile. Nombre de légumes sont interdits, ainsi que le riz, les lentilles, le quinoa, etc. Après trois mois de régime alimentaire sans polyamines, j'alterne avec des canettes Castase® pendant trois mois, suivi par trois mois de régime, complété par des produits Beljanski durant six mois. Neuf mois après, deuxième mammographie, chez un oncologue différent du premier qui diagnostique "quelque chose d'inquiétant" et m'invite calmement à

consulter un médecin traitant. De retour avec la nouvelle photo chez le premier oncologue : "C'est curieux ce mouvement ! Les cellules se forment en conglomérat sans envahir le sein. À mon avis, il ne faut pas opérer pour l'instant."

Opération

Je poursuis la prise de Castase®, six canettes par jour de 700 calories chacune... Je n'en bois que quatre. La mammographie suivante montre cette fois un nodule de 1 cm ! Les cellules, regroupées, n'envahissent plus le sein ! Mais l'apparition d'un ganglion rend inévitable l'opération. Seulement cette fois, les risques de propagation sont moindres puisque le nodule est bien délimité. En comparant les mammographies, le chirurgien est impressionné. Opérée en mars 2015, deux ans après la première consultation, la tumeur est enlevée avec deux ganglions pourtant sains. Je refuse le protocole classique d'un cancer *in situ* : cinq semaines quotidiennes de radiothérapie. J'ai vécu en compagnie de ce cancer pendant deux ans, il ne va pas me tuer en trois jours ! Des tissus sains seraient brûlés, rendant moins lisible la mammographie et augmentant le risque de passer à côté d'une récurrence.

Le régime seul ?

Je négocie une mammographie par an. Bien m'en a pris : "Finalement, vous avez bien fait de ne pas faire de radiothérapie, car effectivement, la mammographie est très claire et il n'y a pas de récurrence", remarque l'oncologue ! Aujourd'hui, quatre ans après, toujours aucune récurrence et j'ai évité des traitements trop lourds. Je poursuis quinze jours par mois les remèdes Beljanski, malgré l'investissement financier important. Cependant, je connais une personne dont le sein suintait qui a refusé de se faire opérer. Tout est redevenu normal en suivant uniquement le régime sans polyamines. Chacun est libre d'entrer ou non dans un protocole. Il faut savoir tenir tête aux médecins... »

Thérapie par libération d'âmes

Quand prendre soin
des morts

guérit
les vivants

« J'ai tout essayé ! » Ainsi résumons-nous souvent nos impasses thérapeutiques. Lorsque la médecine officielle ne peut plus rien pour nous, nous nous tournons vers des thérapies alternatives, qui parfois échouent aussi. Et si l'origine de notre « problème » était ailleurs ? Depuis une quarantaine d'années, un nouveau courant en psychothérapie propose un autre regard sur les maladies mentales, les addictions ou les souffrances psychiques : la thérapie par libération d'âmes (*spirit release therapy*). Entre spiritisme, exorcisme et chamanisme, cette approche considère que la maladie peut être causée par la présence, accrochée aux vivants, de l'âme d'un ou plusieurs défunts. Une voie qui remet en question la notion d'identité, et éclaire une dimension taboue et pourtant essentielle de l'existence humaine : le devenir de l'âme après la mort du corps physique.

Par Sylvie Gojard-Gérard

Iconographie de Gérard Muguet

L'idée que la possession est une affaire de démons et d'exorcisme est demeurée dans les esprits jusqu'à aujourd'hui. De nombreuses traditions, religieuses ou chamaniques, y font référence. On trouve, dans le nouveau testament, plusieurs passages où Jésus soigne des malades en les délivrant d'esprits parasites. Dans l'évangile selon Matthieu, on peut lire : « *Comme ils s'en allaient, voici, on amena à Jésus un démoniaque muet. Le démon ayant été chassé, le muet parla. Et la foule étonnée disait : Jamais pareille chose ne s'est vue en Israël. Mais les pharisiens dirent : C'est par le prince des démons qu'il chasse les démons.* »

Dans l'esprit d'un Occidental, ce phénomène relève de la fiction, du folklore ou du religieux, mais pas du quotidien. Aussi, l'éventualité que l'on puisse, à l'issue d'un deuil, d'un avortement ou d'une banale anesthésie générale, par exemple, se retrouver « accompagné » d'une âme errante, est difficile à concevoir. Déjà faut-il admettre l'existence d'une vie après la mort, impliquant certaines étapes – largement retracées dans les témoignages de NDE/EMI* – et notamment celle où l'esprit du défunt, non préparé à l'expérience d'être séparé de son corps, se retrouve désemparé au-dessus de sa dépouille. Ensuite faut-il pouvoir accepter l'idée que l'emprise « ordinaire », c'est-à-dire par l'esprit d'un défunt « comme vous et moi » et non un « démon » est un phénomène psychique et énergétique beaucoup plus courant qu'on ne le pense. Autant de prérequis souvent absents de nos représentations.

Or, on sera surpris de découvrir que, depuis de nombreuses années, des psychiatres et des psychologues cliniciens ont franchi le pas, intégrant ce « paramètre » dans leur protocole thérapeutique. Ainsi, nous ne serions pas devant une forme d'exorcisme moderne, mais à l'orée d'un nouveau paradigme au sein duquel psychologie et spiritualité viendraient enfin se rejoindre. C'est en tout cas ce qu'appellent de leurs vœux les psychiatres, psychologues, psychothérapeutes, avocats, prêtres et médiums que nous avons interrogés pour ce dossier.

* NDE : Near Death Experience. EMI : Expérience de mort imminente.

Les pionniers

Carl Wickland, le précurseur

Peut-être inspiré par l'engouement de son époque pour le spiritisme, le docteur Carl Wickland (1861-1945) choisit de suivre une approche thérapeutique assez particulière dès la fin du XIX^e siècle. D'origine suédoise, diplômé du Durham Medical College près de Chicago aux États-Unis, il devient responsable du service psychiatrique du National Psychopathic Institute à Chicago en 1909. Installé à Los Angeles en Californie dès 1918, il publie ses mémoires six ans plus tard en leur donnant un titre étonnant pour un psychiatre : *Trente ans parmi les morts*¹.

Wickland considère que la plupart des malades résistants à des traitements classiques se trouvent sous l'emprise inconsciente d'esprits ignorants qui leur dictaient des conduites pathologiques. Il affirme que nous ne changeons pas comme par magie au moment de la mort, mais que nous restons ce que nous avons été durant notre existence

terrestre. Selon lui, beaucoup d'êtres désincarnés, dépourvus de corps physique à travers lequel ils pourraient continuer à satisfaire leurs tendances pathologiques, sont alors attirés vers la lumière qui émane de certaines personnes réceptives et, consciemment ou non, ils s'attachent à l'aura de ces dernières. Il s'agit d'une sorte de parasitage, et cette intrusion altère les facultés de la personne envahie, entraînant un changement apparent de personnalité. Il peut en résulter des états allant de l'aberration mentale à la dépression, l'hystérie, l'épilepsie, la mélancolie, la schizophrénie, les phobies, les manies, l'amnésie partielle ou totale, l'alcoolisme et même toutes les formes de criminalité.

Concrètement, Wickland utilise une faible impulsion électrique pour expulser l'esprit défunt du corps de son patient. Son épouse, médium, intègre aussitôt cette conscience expulsée et permet ainsi le contact et le dialogue entre « l'intrus » et le thérapeute. *Trente ans parmi les morts* retrace ces entretiens thérapeutiques dont le but était de faire reconnaître et accepter aux

esprits « liés à la terre », la mort de leur corps ainsi que l'évidence de la souffrance infligée à la personne habitée, parasitée et influencée. Cette conscience était ensuite invitée à s'en aller vers la lumière. Ces séances aboutissaient à une amélioration significative, voire à une rémission totale des symptômes chez le patient.

Edith Fiore, la pragmatique

Carl Wickland étant décédé en 1945, son approche semble faire partie d'une époque révolue. Pourtant, d'autres thérapeutes ont continué à travailler dans ce sens avec succès, comme l'Américaine Edith Fiore. Docteure en psychologie clinique, aujourd'hui retraitée, elle est l'auteure de plusieurs ouvrages, dont *Les Esprits possessifs*², paru en France en 2000 et préfacé par le Dr Raymond Moody, pionnier mondialement reconnu de l'étude des cas d'expériences de mort imminente.

Pendant plusieurs décennies, Edith Fiore a aidé environ 10 000 patients souffrant de troubles psychologiques liés à une possession par

Le psychiatre Carl Wickland et sa femme Anna, médium.



des esprits désincarnés. Elle raconte dans son ouvrage comment des troubles de la personnalité et des maladies peuvent être causés par des esprits qui, après leur mort, restent piégés au niveau du monde terrestre et s'incrustent dans le corps et la vie mentale des vivants. « *Depuis que j'ai pris conscience de la possession, explique-t-elle, je me suis rendu compte qu'au moins 70 % de mes patients étaient possédés.* »

Ayant constaté qu'aucun traitement classique n'avait pu soulager les patients atteints de dépressions, phobies, obsessions, comportements compulsifs ou addictifs..., qui se présentaient dans son cabinet, elle proposa de mettre en œuvre une méthode proche de celle du Dr Wickland, tout en l'adaptant à sa propre expérience clinique. Estimant la méthode des électrochocs employée par Wickland trop violente, et ayant constaté qu'une conscience expulsée peut aussitôt aller en parasiter une autre, elle choisit d'établir une relation directe avec ce qu'elle appelle « l'esprit possessif » à travers la mise sous hypnose de son patient. Tout aussi efficace, cette approche met en œuvre une certaine empathie vis-à-vis de l'esprit parasite. Car, précise-t-elle, « *mon véritable patient est l'esprit possessif, puisque c'est lui qui pose le problème. Les esprits possessifs souffrent beaucoup, même s'ils ne le réalisent pas toujours ; [...] Ils ne semblent tirer aucun parti des activités ou de l'éducation vécues par la personne terrestre qui les héberge contre son gré. Surtout, ils se privent de la possibilité d'entrer dans le monde spirituel, où ils trouveraient pourtant une vie bien meilleure et un potentiel de progrès spirituels*³. »

Les héritiers

C'est en Angleterre que s'est le mieux exportée la démarche proposée par Wickland et Fiore. Ainsi, après avoir entendu cette dernière parler des esprits possessifs dans les

années 1980, et avoir lu, comme elle, *The Bright Light of Death* d'Annabel Chaplin, publié en 1977, William J. Baldwin⁴ décide de se consacrer à soigner les personnes victimes d'esprits attachés à la terre. L'ancien pompier devenu dentiste passe alors un doctorat de psychologie avec une thèse intitulée *Spirit Release Therapy: a Technique Manual*, qui sera publiée en 1991. En 2003, un an avant sa mort, il résume vingt ans de pratique dans *Healing Lost Souls*, qui fait référence encore aujourd'hui.

Son travail a inspiré de nombreux thérapeutes, parmi lesquels le psychiatre anglais Alan Sanderson, qui décide au début des années 1990, et après des années de bons et loyaux services au Saint Thomas et Maudsley Hospital de Londres de rompre avec l'orthodoxie et de fonder la Spirit Release Foundation (fondation de la libération de l'esprit), soutenue par des membres du Royal College of Psychiatry. La Spirit Release Foundation est devenue aujourd'hui le Spirit Release Forum, dirigé par David Furlong.

De Londres à Bruxelles

C'est là que s'est formée Anne Deligné, qui pratique et propose aujourd'hui des formations à la thérapie par libération d'âmes, ou « dégagement spirituel », à Bruxelles⁵.

Comment cette ingénieure agronome en est-elle venue à cette pratique étrange ? « *Très tôt, j'ai été passionnée par la parapsychologie et l'éсотérisme. Parallèlement, je ressentais un profond malaise en pensant aux personnes dans les hôpitaux psychiatriques et dans les prisons. Je ne pouvais accepter qu'on ne puisse pas faire grand-chose pour les aider, sinon les enfermer... Après avoir lu Trente ans parmi les morts de Carl Wickland, une lecture décisive pour moi, j'ai été révoltée de constater que son exemple n'avait pas été suivi... Tant de patients auraient pu être guéris, s'il y avait eu de nombreux Carl Wickland.* »

Devenue ingénieure, elle parcourt le monde pour le compte d'organisations internationales dans les pays en développement... tout en poursuivant sa quête de l'essentiel. « *Après la lecture des Esprits possessifs d'Edith Fiore, et ma rencontre avec elle, j'étais décidée à pratiquer l'hypnose, comme elle le faisait, et à aider les âmes à se libérer des entraves qui les maintiennent au monde physique. Je me suis donc formée en radiesthésie, puis en hypnose, puis à la thérapie par libération d'âmes à la Spirit Release Foundation de Londres.* »

Des passeurs d'âmes ?

Depuis quelques années, des stages de « passeur d'âmes » sont proposés ici et là. S'agit-il de la même approche ? Ce terme ne recouvre pas tout à fait la même réalité au Canada, par exemple, et en Europe. Le fameux conférencier canadien Raphaël Payeur associe chamanisme amérindien et doctrine catholique dans son approche de l'au-delà et propose des formations de passeur d'âmes pour familiariser les vivants au voyage vers l'au-delà. Il s'agit donc davantage d'une préparation au passage et d'un apprentissage des lois de l'au-delà pour mieux accompagner les mourants. En France, on appelle passeur d'âmes aussi bien quelqu'un qui procède au dégagement d'âmes sur des personnes ou des lieux (comme Roland Auer⁶, auteur d'un manuel sur le sujet), que celui qui accompagne les mourants. Wickland, Fiore ou Deligné appartiennent donc à la première catégorie de passeur d'âmes, celle qui nous intéresse ici.

Notes

1. Trente ans parmi les morts – Un psychiatre et sa femme médium aident les âmes en peine, Éditions Exergue, 2012.
2. Les Esprits possessifs – Une psychothérapeute traite de la possession, Éditions Exergue, 7^e édition 2017 (édition originale en 1987).
3. In Les Esprits possessifs, opus cité.
4. On peut voir le docteur Baldwin réaliser une séance avec une patiente dans la vidéo « Dr. William Baldwin Depossession ».
5. <http://www.presences.be/>
6. Auteur du Manuel du passeur de Lumière, Éditions Vie, 2015.

Edith Fiore

« *J'ai aidé des milliers d'esprits liés à la terre* »



Aujourd'hui âgée de 86 ans, Edith Fiore vit en Floride. Peu connue en France, où seulement deux de ses ouvrages¹ – dont *Les Esprits possessifs*, réédité pour la septième fois – ont été traduits, elle a accepté de répondre à nos questions sur cette pratique thérapeutique hors norme.

nexus En tant que psychologue et psychothérapeute, comment avez-vous été amenée à soigner les personnes en les libérant de l'emprise d'esprits possessifs ?

Edith Fiore : En utilisant l'hypnose avec mes patients, j'ai compris que ce que je pensais être des personnalités alternatives étaient parfois d'autres personnes résidant dans leur corps. J'ai découvert dans le livre *The Bright Light of Death*² comment permettre à ces personnes de continuer leur chemin vers une vie meilleure sur un plan plus élevé, généralement avec l'aide de proches venus pour eux. La procédure figure en annexe de mon livre.

Depuis, avez-vous formé des psychothérapeutes à votre méthode ?

J'ai enseigné ma technique à plus de mille professionnels, y compris des psychothérapeutes, jusqu'à il y a environ cinq ans. Il y a donc forcément des thérapeutes qui savent la pratiquer aujourd'hui.

Peut-il être dangereux de procéder à une dépossession ? Vous-même avez-vous été possédée temporairement par un esprit chassé ?

Non, une dépossession n'est pas dangereuse du tout. Je crois que je n'ai jamais été possédée moi-même. Peut-être étais-je protégée de cela en raison du travail que j'étais destinée à faire et à ma méthode.

Je n'ai jamais manifesté les signes dont je fournis la liste à la fin de mon livre [lire page 99, NDLR].

Vous faisiez appel à l'hypnose et aux régressions dans les vies antérieures. Aviez-vous la croyance en la réincarnation avant de pratiquer votre méthode ?

Je ne croyais pas aux vies antérieures jusqu'à ce que, en utilisant l'hypnose, je constate que mes patients, l'un après l'autre, retournaient dans d'anciennes incarnations et se trouvaient totalement et définitivement soulagés de leurs symptômes, souvent après une seule session ! J'étais thérapeute depuis déjà plusieurs années et je n'avais jamais entendu parler de ce genre de traitement. Donc, mon acceptation de la réincarnation est venue avec des années d'expérience. C'est ce que j'appelle la « validation clinique ». Peu importe que le thérapeute ou le patient croient aux vies passées pour que ce soit complètement efficace.

Aujourd'hui, quel regard portez-vous sur cette approche ?

En résumé, j'ai aimé ces vingt années de pratique. J'ai aidé des milliers de patients et des milliers d'esprits liés à la terre. Et j'ai beaucoup appris sur des choses dont je n'avais aucune idée auparavant, comme la réincarnation, la pos-

session par des personnes liées à la terre et même les enlèvements par des extraterrestres³...

Vous voulez parler d'abductions ?

Toujours par hypnose, je me suis trouvée à traiter des cas de patients victimes d'enlèvements extraterrestres. Il ne s'agissait pas là de possession. Ces patients n'étaient pas possédés par les ET. Ces enlèvements ont été et sont encore beaucoup plus fréquents qu'on ne le pense. Leur fréquence est sous-estimée parce que l'abducté n'a généralement aucun souvenir de l'événement. Cependant, dans de nombreux cas, il y a des effets résiduels et des symptômes, souvent des phobies, qui se révèlent en revivant l'expérience sous hypnose, à travers des régressions jusqu'à l'événement à l'origine du problème, qu'il soit physique ou émotionnel. Il arrive aussi que les personnes se souviennent des événements. Et, fait intéressant, j'ai constaté que des extraterrestres avaient guéri des problèmes de santé chez des abductés.

Propos recueillis par Sylvie Gojard-Gérard

Notes

1. L'autre ouvrage s'intitule *Nous avons tous déjà vécu*, Robert Laffont, 1979.
2. Par Annabel Chaplin, 1977.
3. Edith Fiore évoque ces cas dans son livre *Encounters*, publié en 1997 (non traduit en français).

Anne Déligné

« Souvent, les vivants vont mal quand les morts vont mal »

Après avoir rencontré Edith Fiore et s'être formée à Londres, Anne Deligné enseigne et pratique la libération d'âmes à Bruxelles. Elle a écrit un livre sur le sujet¹.

nexus Comment définissez-vous votre travail ?

Anne Deligné : Je pratique le dégagement spirituel ou libération d'âmes dont le but est d'aider les âmes présentes à modifier leur état « énergétique ». Elles pourront alors décider elles-mêmes de poursuivre leur chemin dans l'au-delà. En cela, cette approche est différente de l'exorcisme ou autres formes d'expulsion... Elle permet à la personne de comprendre l'origine de son mal-être ; elle participe à sa guérison et à la libération des âmes accrochées à elle.

Je souhaite préciser ici que les âmes que je contacte sont seulement celles qui n'ont pas fait leur transition vers la « Lumière », et ce n'est pas la majorité ! Car dans toutes les civilisations, les rituels pour accompagner les morts existent et aident certainement ceux-ci. Chez nous, malheureusement, les rituels ne sont plus ou peu pratiqués.

Comment une séance se déroule-t-elle ?

Il m'est difficile de trouver des mots pour exprimer un vécu profond, en syntonie/empathie avec la personne sous emprise. Mais je pourrais résumer ainsi :

- Au travers de la relaxation profonde, hypnose « spirituelle », ou autre mise en ondes alpha, nous contactons les âmes présentes – le

cas échéant bien sûr.

- Nous leur parlons et les aidons à réaliser qu'elles n'ont plus de corps physique et qu'elles n'évoluent pas spirituellement, puis à se mettre dans une énergie d'amour, de pardon, de paix, de reconnaissance...

- Surtout, nous les « écoutons » pour comprendre par nos ressentis de quoi elles auraient besoin.

Ne pas hésiter à s'adresser directement à l'âme : qui êtes-vous par rapport à x ? Pourquoi êtes-vous avec x ? depuis quand ? Savez-vous que vous êtes « mort »... ? Où étiez-vous avant d'être avec x ? De quoi avez-vous besoin ? Nous pouvons vous aider...

Parfois, elles résistent. Certaines prières ou certains rituels sont très efficaces.

Depuis que vous donnez des formations, avez-vous constaté un progrès dans la reconnaissance de ce phénomène ? Des psychiatres, psychologues, scientifiques viennent-ils à vous ?

Ma collègue² et moi dispensons les formations que nous avons reçues en Angleterre, à la Spirit Release Foundation. Pour nous, il est essentiel que de plus en plus de pys connaissent le phénomène de l'emprise d'âmes sur les humains avec tous les problèmes que cela leur cause. Et effectivement, nous avons chaque année de plus en



plus de praticiens dans diverses formes de psychothérapies ou autres thérapies dites rapides. Et aussi des psychiatres ! Joie ! Mais quasiment pas de scientifiques... Il faudra encore quelque temps. Heureusement que les recherches en physique quantique évoluent rapidement, et je pense qu'elles viendront prouver l'existence de ces mondes parallèles auxquels nous accédons au travers de l'hypnose.

En conclusion, je dirais qu'il est important de bien mourir, car, bien souvent, les vivants vont mal quand les morts vont mal...

Propos recueillis par Sylvie Gojard-Gérard

Notes

1. *L'Emprise des âmes*, Éditions Exergue, 2013.
2. Ariane De Mesmaeker

Emprise, es-tu là ?

Comment savoir que nous sommes face à un phénomène d'emprise ? Ne risque-t-on pas de voir des « entités » partout et de basculer dans la peur ? L'ouverture à d'autres dimensions n'empêche pas le discernement...

Carl Wickland parlait d'âmes attachées à la terre, Edith Fiore d'esprits possessifs, Anne Deligné parle d'emprise d'âmes. On retrouve, dans la plupart des cultures, des rituels qui mettent en œuvre une communication avec ce qui nous survit après la mort – qu'on l'appelle âme, conscience ou esprit –, mais ils sont réservés aux prêtres, médiums, chamans, guérisseurs et autres passeurs d'âmes. Difficile de nous relier nous-mêmes à ceux qui partent, car nous ne savons pas comment penser à eux, comment leur parler. Doit-on les retenir ? les solliciter ? les ignorer ? les laisser en paix ? les oublier ? les vénérer ? Plus de prières, plus de veillée, plus de préparation à la mort, nous partons et nous laissons partir sans conscience, dans la peur et l'ignorance.

Et si la thérapie par libération d'âmes était une invitation à reprendre la main sur ce que nous avons abandonné au religieux : la connaissance de l'après-vie, l'accompagnement des mourants et celui des morts ? La thanatologie, ou science de la mort, telle qu'elle est enseignée aujourd'hui, n'aborde que les aspects médico-légaux, philosophiques et sociaux. La psychiatrie et la psychologie, en majeure partie, ne s'aventurent pas au-delà du seuil de la mort et persistent à reléguer les expériences de mort imminente au rang d'hallucinations neurochimiques et les perceptions extrasensorielles à celui de « bugs psychiques »¹. N'attendons pas la validation de la science, comme on attendait la bénédiction de l'Église, pour pousser la porte.

Pas besoin d'y croire

Faut-il croire à la survie de l'âme pour que ça marche ? Pas du tout, selon Christian Lorang, sophrologue et praticien en relaxation basé en Moselle : « *Ce type d'approche doit toujours se faire dans un respect absolu des convictions d'autrui. Je rencontre parfois des personnes qui souffrent de problèmes psychologiques durables et handicapants. Lorsque je vois qu'il peut être intéressant de choisir une approche inspirée par les travaux de Carl Wickland et d'Edith Fiore, j'en fais la proposition à la personne en question. Il s'agit simplement de faire "comme si", sans jugement ni adhésion à quoi que ce soit... C'est une proposition faite en toute transparence, et parfois, les résultats sont étonnants.* »

La volonté du patient est sollicitée

et respectée : « À la différence de l'exorciste ou du chaman psychopompe² qui fait le "travail" pour la personne, ou encore du médium qui a affaire aux âmes qui ont déjà fait leur transition, je sers d'intermédiaire entre le consultant et l'âme attachée, mais c'est le consultant qui agit », explique Anne Deligné.

Suis-je possédé ?

« Tu as des entités ! » On reçoit parfois cette sentence comme on entendait, enfant, « tu as des poux ! » Cela veut-il dire que je suis possédé ? N'y a-t-il pas des degrés de possession ? Pour Anick Lapratte (auteure du célèbre *Une Autre Âme dans ma fille*, lire encadré page 103), « l'emprise par une âme errante est beaucoup plus nuancée qu'on ne le pense. [...] les cas de possession sont extrêmement rares, car la possession implique l'absence complète de l'âme de l'individu dans son corps physique [...] Les gens sous l'emprise d'une âme errante dans les corps énergétiques ne sont pas possédés. Leur âme est bel et bien présente dans le corps physique. Ils sont pleinement conscients des troubles qui les concernent et, malgré l'impression d'être "possédés" – ce qui n'est pas le cas – ils sont plutôt sous l'influence d'une âme errante située quelque part dans leur corps d'énergie³. »

Il y a corps et corps

Cette notion de corps d'énergie ou corps subtils⁴ – considérés dans toutes les grandes traditions (égyptienne, indienne, grecque...), comme des sortes d'enveloppes invisibles du corps physique – est importante pour comprendre le phénomène d'emprise. En effet, d'après les praticiens en dégagement spirituel, c'est au niveau des brèches (causées par des chocs, des traumatismes, des maladies, des drogues ou psychotropes, etc.) présentes dans ces corps – principalement le corps astral – que peuvent pénétrer des âmes. Ainsi, quand Edith Fiore estime que 70 % de sa clientèle est concernée, il s'agit bien de la présence

d'esprits possessifs au niveau de ce qu'elle appelle « aura » ou corps astral, pas de possession réelle. Elle a établi une liste d'indices de cette présence : une baisse permanente du niveau énergétique, des changements soudains de personnalité, des voix qui s'adressent à nous à l'intérieur de notre tête, l'usage régulier d'alcool, de drogue ou de médicaments, des actes impulsifs (achats), des oublis et absences (*missing time*), difficulté de concentration, anxiété latente, récupération d'opération difficile après une hospitalisation, frein à lire sur ce sujet...

Qui est là ?

Mais comment savoir si nous sommes en présence d'âmes errantes ? D'autres présences sont évoquées par les personnes qui se sentent sous emprise. Certaines parlent d'entités, d'autres d'égrégores, de formes-pensées ou de sous-personnalités... Comment s'y retrouver ? « Une personne qui n'a plus son corps physique garde un certain libre arbitre, explique Anne Deligné. Vous pouvez lui parler, elle vous entend, elle vous voit, elle vous répond. Nous percevons ses réponses au travers de ressentis, ou visualisations, ou d'entente de voix. Elle pourra nous faire comprendre pourquoi elle est restée dans le monde des vivants et n'est pas allée vers le monde des âmes avec les guides qui l'attendaient à la sortie de son corps. Les autres "présences" n'ont pas cette liberté. Pour m'assurer qu'il s'agit d'une âme et pas d'autre chose, je pose des questions comme "faites-vous partie de x [le consultant, NDLR] ou êtes-vous quelqu'un d'autre ? Avez-vous eu un corps humain à vous ?". » Un égrégora, explique la médium guérisseuse Denise Kikou Gilliland, « c'est une entité énergétique positive ou négative créée par la pensée commune de plusieurs personnes ou par la violence d'une mort par exemple. [...] Dans une maison, très souvent ce qu'on prend pour un "fantôme" est un égrégora. [...] C'est très facile de faire la diffé-

rence : un égrégora est localisé toujours au même endroit alors qu'un défunt est mobile. Il n'est pas attaché à la chambre bleue, le grenier ou la cave. Or, dans la plupart des histoires de "fantômes", le phénomène décrit est localisé. Il y a beaucoup de confusion là autour. Largement véhiculée d'ailleurs par le cinéma. »

Forme-pensée, sous-personnalité ?

Une forme-pensée est une énergie psychique chargée émotionnellement, une sorte d'égrégora individuel créé par la personne ou hérité de ses ancêtres. Une croyance est une forme-pensée. En fonction de sa force, son emprise peut avoir des effets dommageables – par exemple « les hommes sont mauvais, donc je rencontre des hommes mauvais » – ou même tragiques, comme l'illustre l'histoire de cet homme enfermé dans une chambre froide en panne et qui, persuadé qu'une chambre froide est toujours froide, est mort d'hypothermie...

Une sous-personnalité est une structure comportementale adoptée par un individu pour survivre à son environnement. Au fur et à mesure de son développement, l'être humain développe naturellement des sous-personnalités qui cohabitent et composent sa personnalité. Une personnalité est d'autant plus épanouie que ses sous-personnalités sont reliées entre elles et acceptées. Une sous-personnalité reniée (par exemple « l'égoïste » au profit de « l'altruiste », plus acceptable socialement) prend beaucoup d'énergie et de vitalité à la personne (le prix de son silence), mais nous ne sommes pas ici dans le registre de l'emprise. La dynamique des sous-personnalités a été étudiée notamment par les docteurs Hal et Sidra Stone⁵, dans les années 1970 qui en ont tiré une approche thérapeutique très intéressante, le « Dialogue intérieur ».

Alan Sanderson, le fondateur de la Spirit Release Foundation

(Fondation de libération des âmes), a lui-même élargi son approche thérapeutique avec les esprits attachés au monde complexe des sous-personnalités et également aux présences spirituelles positives. La prise en compte de ces différentes dimensions de la personne permet, selon lui, une plus grande efficacité. Une démarche intégrative que partage Anne Deligné : quelle que soit la « présence » en question, le projet est le même : contacter ce qui est là, accompagner, libérer...

Pourquoi restent-elles ?

Dans son ouvrage *Les Esprits possessifs*, Edith Fiore raconte de multiples séances au cours desquelles, ses patients étant sous hypnose, elle peut converser avec les esprits qui se sont attachés à eux. Au fil de ces rencontres, elle découvre que les motivations sont multiples : les victimes d'une mort violente n'ont souvent pas conscience d'être mortes et peuvent rester ainsi des décennies, irrésistiblement attirées par les lieux et les êtres de leur ancienne vie. Beaucoup témoignent souffrir de ce qu'on ne les regarde plus, qu'on ne leur réponde pas, qu'on les ignore totalement... et pour cause. D'autres sont animées par la colère, la honte, la volonté de vengeance, le besoin de finir un travail inachevé... D'autres encore sont en proie aux addictions de leur vie précédente et intègrent plus facilement des corps de personnes alcooliques ou droguées pour continuer d'assouvir leurs besoins. « Presque toujours, explique-t-elle, il s'avère qu'un patient dépendant d'une drogue ou de l'alcool est possédé par plusieurs entités. »

Anick Lapratte considère⁶ que le manque d'amour peut entraver la libération du défunt et favoriser l'emprise : « *Le processus menant à l'emprise par une âme est tout à fait le même que celui qui conduit aux autres formes d'emprise. Par manque d'amour envers elle-même, l'âme errante refuse de s'élever dans*

sa lumière. Elle cherche à s'alimenter d'énergie qui lui correspond en s'installant dans des lieux ou des corps énergétiquement affaiblis par un manque d'amour. »

L'emprise peut aussi procéder d'une bonne intention : protéger, inspirer, consoler...

Pourquoi moi ?

« *Il semble que nous soyons protégés contre la possession par la force de notre aura* », explique Edith Fiore. Par conséquent, « *toute situation, émotion ou comportement qui abaisse la fréquence des vibrations de votre aura augmente le risque d'être possédé* ». Or, un rien peut affaiblir l'aura, selon la psychologue : même un comprimé antidouleur ou un plat contenant du glutamate ! Elle cite bien d'autres circonstances susceptibles de provoquer une possession involontaire : « *Un accident à la tête, une overdose ou tout événement entraînant une perte de conscience, même brève, "ouvre la porte" à une possession possible* », précise la psychologue.

Sergui Thigou, dans son livre *La Violence faite à l'esprit*⁷, mentionne la responsabilité des médicaments dans le phénomène d'emprise et, notamment, les benzodiazépines, couramment prescrites comme anxiolytiques ou somnifères, et qui altèrent profondément la conscience. Ils sont, pour lui, de véritables pousse-au-crime.

D'autres types de personnes seraient exposés au phénomène : celles qui travaillent auprès des malades ou des mourants, les sauveteurs, les policiers, les soldats... Sergui Thigou recommande même aux badauds de ne pas s'approcher trop près des accidentés.

D'autres auteurs évoquent certains lieux, comme les cimetières, les morgues et les hôpitaux, bien sûr, mais aussi les boîtes de nuit, les galeries marchandes, les églises...

Les enfants aussi

Nous verrons plus loin le cas particulier des « personnalités multiples », toutes anciennes victimes de traumatismes de l'enfance, principalement sous forme d'abus sexuel.

À ce titre, les enfants ne semblent pas échapper au phénomène d'emprise, comme en témoigne Anick Lapratte avec sa propre fille, « possédée » dès sa naissance (lire page 103). Anne Deligné fait état de cas survenus à l'issue de fausses couches ou d'avortements. « *Une grande partie des personnes qui viennent me voir sont sous emprise à cause d'avortement. Soit leur mère s'est fait avorter avant elles, soit elles-mêmes se sont fait avorter. Dans le premier cas, l'âme du fœtus peut s'être accrochée au fœtus suivant, et donc, la personne va naître avec une âme en plus de la sienne (avec tous les mal-être qui s'ensuivront); dans le deuxième cas, l'âme restera avec la mère et la hantera...* »

Toujours selon Anne Deligné, l'emprise peut même remonter à une vie antérieure où quelque chose n'a pas été résolu, entre la personne (vivante) et l'âme de la personne qu'elle a connue dans une vie antérieure.

Les lieux, les objets...

Le phénomène d'emprise concerne aussi les lieux et les objets. Les maisons hantées sont très présentes dans l'imaginaire collectif, mais l'idée que des objets puissent être parasités est moins répandue. Sergui Thigou explique que « *ces esprits peuvent [...] rester fixés dans des tableaux, des sculptures, ou des meubles* ». De fait, certaines personnes sentent instinctivement que des bijoux ou des vêtements déjà portés sont « chargés ». Cela ne signifie pas forcément que l'esprit d'une personne est dans l'objet en question, mais plutôt qu'elle y a laissé une empreinte énergétique qui peut perdurer longtemps.

Les aider, pas les chasser

Jusqu'à présent, les âmes errantes étaient mises à rude épreuve : dans les rituels d'exorcisme, elles sont chassées comme des démons, et dans les hôpitaux psychiatriques, elles sont expulsées à coups d'électrochocs ou assommées par les psychotropes ! À l'image des réseaux d'entendeurs de voix (REV)⁸, qui prennent en compte avec considération les voix qui s'expriment à l'intérieur des personnes victimes de ce phénomène, la thérapie par libération d'âmes se caractérise par un respect vis-à-vis de l'âme errante, qui est reconnue dans sa souffrance et ses besoins avant d'être guidée vers la lumière. Quelle lumière ? Celle dont parlent les grandes traditions, celle qu'ont abondamment décrite les expérimentateurs de NDE. Si l'on en croit ces innombrables témoignages, l'esprit du défunt n'est pas seul de l'autre côté. Des êtres qu'il a connus, qui l'ont aimé et qui sont morts avant lui sont là pour l'accueillir et le guider vers cette lumière. Lorsqu'elle s'adresse à un esprit possessif, Fiore lui explique qu'il est mort, qu'il doit quitter ce corps qu'il a emprunté. Si nécessaire, elle tend un miroir au patient, de sorte que l'esprit constate que ce corps n'est pas le sien. Et puis elle lui parle de ceux et celles qui sont venus l'accueillir pour l'escorter vers la lumière et qu'il n'a pas suivis. Elle l'invite à regarder autour de lui et à percevoir ces êtres toujours là pour lui. Il faut parfois plusieurs séances pour que l'esprit se décide à partir, mais le résultat est souvent spectaculaire : la personne est libérée, délivrée, et elle recouvre sa santé physique ou psychique.

À chacun sa lumière

Jean-Paul Docquir, avocat qui s'est formé à la thérapie par libération d'âmes avec Anne Deligné et David Furlong, explique que cette pratique de « mettre dans la lumière » n'est

plus aussi autant utilisée : « *Maintenant, il s'agit plutôt de l'inviter à aller là où elle doit être maintenant, soit en se rendant utile à la personne d'une autre façon, soit en se rendant dans une autre dimension de l'univers où elle sera plus utile.* »

Anick Lapratte le confirme : « *Les gens ont beaucoup répété des phrases comme : "va dans la lumière, va dans la lumière", l'âme errante ne s'en ira point, ce qui, nous en convenons, risque d'en décevoir plus d'un. La lumière n'est pas un lieu mais un état d'être, un état sain et harmonieux*⁹. » Aussi recommande-t-elle d'inviter l'âme à aller vers sa lumière.

Risques de « récurrence »

Il arrive que les âmes reviennent sur la personne ou sur le lieu et que plusieurs séances soient nécessaires pour une libération définitive. Anne Deligné explique que le retrait violent d'une entité, comme avec des électrochocs, peut laisser une sorte de trou : « *Dès qu'une ou plusieurs âmes sont parties, il est indispensable de "remplir" les espaces laissés vides avec de la Lumière, d'éliminer les mémoires, et de dissoudre les liens qui resteraient peut-être encore entre le sujet et l'entité*¹⁰. »

Comme quoi, la pratique du dégagement d'âmes ne s'improvise pas. D'ailleurs, faut-il aussi apprendre à se protéger ? « *Normalement, il n'est pas nécessaire de se protéger, car nous avons nos protections naturelles*, explique Anne Deligné. [...] *La meilleure protection est l'amour. Envoyez des pensées d'amour sans rien attendre en retour.* » Les exorcistes, eux, semblent plus exposés : « *Eux prennent beaucoup d'âmes sur eux*, explique Anne. *J'en connais un qui se fait retirer régulièrement les âmes qui se sont attachées à lui.* »

Sont à proscrire les séances de spiritisme, de type ouija, et toutes les utilisations récréatives qui attirent justement des esprits qui n'ont pas fait leur transition.

Notes

1. De nombreux scientifiques ont tout de même reconnu ces phénomènes et écrit des ouvrages remarquables sur le sujet, comme Raymond Moody, Eben Alexander, Jean-Jacques Charbonnier, Sylvie Dethiollaz, Mario Beauregard, Pim van Lommel et bien d'autres.
2. Conducteur des âmes des morts.
3. Anick Lapratte, *Se libérer des âmes errantes*, éditions Le Dauphin blanc, 2009, p. 33-34.
4. Le nombre et le nom de ces corps varient selon les traditions, mais les principaux sont les corps éthérique, astral, mental, causal.
5. *Le Dialogue intérieur*, Hal et Sidra Stone, Souffle d'Or, 1997.
6. Anick Lapratte, *Se libérer des âmes errantes*, op. cit.
7. Éditions Qetzal podi, 2002.
8. Lire à ce sujet notre dossier « À l'écoute des entendeurs de voix », paru dans *NEXUS* n° 111, juillet-août 2017.
9. Anick Lapratte, *Se libérer des âmes errantes*, op. cit.
10. *L'Emprise des âmes*, Éditions Exergue, 2013.

Des démons aux défunts

On sait que la possession démoniaque existe pour les chrétiens. Mais qu'en est-il du phénomène d'emprise « ordinaire » ? Les réponses divergent selon les chapelles.

Pas d'emprise chez les protestants. « Calvin a vidé le ciel », explique Pierrot Munch, pasteur à Périgueux. « En réaction aux dérives des indulgences imposées par les catholiques, il a supprimé toutes les pratiques, même de prières pour les morts, pour les esprits, et il est même allé plus loin encore, en supprimant le service funéraire. Son corps lui-même a été jeté dans une fosse commune, car il était convaincu qu'aucune institution humaine, aucune Église n'avait de pouvoir sur le devenir des défunts. » Au XVII^e siècle, cependant, devant le désarroi des familles endeuillées, les rituels ont été réintroduits, « mais pour les vivants, pas pour les morts ! Dans la pure tradition calviniste, le mort est accueilli directement par Dieu, sans besoin d'autre intermédiaire que Jésus-Christ. »

Le ciel est plein

Pour les orthodoxes, au contraire, le ciel est plein, et la question de l'emprise ne se pose pas. « Je suis convaincu du phénomène de parasitage, parce que je le constate régulièrement chez les personnes qui viennent vers moi, explique le père Philippe Dautais, responsable du centre Sainte-Croix à Monestier, en Dordogne. Des défunts peuvent nous parasiter soit parce qu'ils sont partis de manière dramatique ou qu'ils n'ont pas rompu les liens. Ils se manifestent soit en hantant les lieux soit en empêchant la réalisation d'une vente par exemple. Je viens de bénir une maison qui n'arrivait

pas à se vendre et qui s'est ensuite vendue très rapidement. » Pour Philippe Dautais, l'accompagnement comporte un aspect pédagogique : « Il s'agit d'aider à libérer les liens d'attachement et faire évoluer la relation du plan psychologique et affectif vers le plan spirituel. Ce que j'enseigne, c'est de faire attention à la relation avec les défunts : il convient de les laisser aller, ne pas les retenir en entretenant des liens affectifs, sentimentaux qui appartiennent à une vie passée. Car, comme ils n'ont plus de corps et ne peuvent plus participer à la vie de ce monde, c'est l'enfer pour eux d'être attachés à ce monde et de ne pas pouvoir y participer. »

Concernant les démons, il rectifie : « Pour moi, le problème n'est pas le démon, mais "les portes et les fenêtres". Quand on chasse un démon, il peut revenir avec d'autres, comme dans la parabole de l'Évangile selon Matthieu*. D'où l'importance de s'occuper des portes et des fenêtres, c'est-à-dire des complicités et des complaisances que nous entretenons à l'intérieur de nous, certains penchants... En cultivant certains états d'âme, on ouvre les portes et les fenêtres. Je pars donc d'un principe qui surprend parfois les gens : "Si vous êtes parasités, c'est que vous êtes consentants. Ce monde des esprits ne peut rien contre nous si nous ne sommes pas complices." Cela nous place devant notre responsabilité : nous sommes responsables de notre inconscient. » Ce qu'Anne Deligné appelle « résonance ».

« Clins Dieu »

Pour Gautier Mornas, prêtre à Périgueux, le phénomène d'emprise renvoie directement à la possession, et donc à l'exorcisme, qu'il ne pratique pas lui-même : « On me demande quatre à cinq fois par semaine d'effectuer des prières pour la paix des défunts, mais je n'ai pas rencontré de fidèle qui me parle du phénomène que vous décrivez. [...] je ne crois pas à l'intervention directe des défunts dans la vie sur terre, je crois qu'ils ne peuvent pas agir dans notre vie en violentant notre liberté. »

En revanche, pour Gautier Mornas, les défunts sont plus vivants que les vivants ! « Comme dit saint Augustin, les défunts ne sont pas des absents, ce sont des invisibles. Mais ils sont plus vivants que les vivants puisqu'ils sont auprès du Vivant (avec un grand V) ! Pour autant, dans la doctrine catholique, il y a la communion des saints, qui agit comme un ascenseur entre le monde terrestre et le monde spirituel. Et là, on prie pour que ceux qui ont quitté cette terre intercèdent pour nous auprès de Dieu. Ils nous envoient alors des indices, ce que j'appelle des "clins Dieu"... » Encore faut-il savoir interpréter, ces indices. « Ça, c'est l'objet du discernement spirituel, auquel peut aider le prêtre, justement. »

* « Alors il dit : Je retournerai dans ma maison d'où je suis sorti ; et, quand il arrive, il la trouve vide, balayée et ornée. Il s'en va, et il prend avec lui sept autres esprits plus méchants que lui ; ils entrent dans la maison, s'y établissent, et la dernière condition de cet homme est pire que la première. Il en sera de même pour cette génération méchante. »

Témoignages de guérison

« On est beaucoup plus gai quand on n'est que soi »

« Je suis venue voir Anne Deligné en 2009 sur les conseils d'une thérapeute jungienne avec qui j'étais en thérapie depuis un certain temps et qui la connaissait bien. Nous sentions toutes les deux, que quelque chose coïncitait, quelque chose qui ne m'appartenait pas. J'avais des comportements, des réactions qui m'empêchaient d'avancer dans la vie. Je sombrais de plus en plus dans une sorte de dépression, je n'avais plus envie de rien. Après m'avoir placée en relaxation profonde, Anne a commencé à demander si quelqu'un était là. À ce moment-là, ce n'est pas moi qui ai répondu, mais Magda, une femme allemande. Par ma bouche, Magda nous expliqua comment elle était venue en moi. Je revoyais toute la scène : c'était en 1989, je venais de me faire opérer et les choses ne se passaient pas bien, j'étais en état de mort provisoire et Magda venait de mourir juste dans la salle d'opération à côté. Elle était seule dans la pièce, nue sous un drap et elle était furieuse. C'est à ce moment-là qu'elle est entrée dans mon corps. Anne a parlé avec beaucoup d'amour et de douceur à Magda, reconnaissant que cela avait été très important pour elle à ce moment-là, mais qu'il était temps d'aller vers la lumière. Il y avait encore deux autres entités en moi. Une très ancienne, un être entre minéral et végétal datant du début de la création de notre planète, que j'avais déjà visualisé lors d'une séance avec une chamane. Lorsque Anne a pris contact avec

lui en lui demandant son nom, un son guttural est sorti de ma bouche. Anne a appliqué le même protocole avec cet être et il est parti. La troisième personne était un petit garçon mort de 8 ans, Cédric, qui s'était accroché à moi – lors d'un massage harmonisant effectué par une personne qui n'était pas très "correcte" –, car il cherchait une maman, et je suis une maman. C'est très important pour moi d'être une maman, à tel point que j'ai eu du mal à le laisser aller quand Anne l'a invité à partir. J'ai beaucoup pleuré... Après cette séance, je me suis sentie immédiatement légère et très joyeuse. Anne m'a recommandé de dire pendant une semaine un Notre Père en latin (préféré au français pour sa portée vibratoire, plus efficace d'après Anne), et également de faire l'effort de ne pas invoquer Cédric, de ne pas penser à lui, pour ne pas qu'il soit tenté de revenir. Deux ou trois jours plus tard, je me suis aperçue que j'avais perdu presque 4 kilos... Anne m'a proposé de revenir six semaines après pour vérifier que les entités étaient bien parties, et effectivement, je n'étais plus que moi ! Et c'est très gai de n'être que soi ! Depuis, je suis praticienne en massage holistique, praticienne en Reiki et accompagnatrice en soins palliatifs. Je n'ai aucune peur de la mort ou de l'au-delà. Je sais qu'il peut y avoir des âmes tout autour de nous, je les salue, c'est naturel. Je peux tout accueillir sans me sentir vulnérable. »

Une autre âme dans ma fille

Un jour de mai 1996, Anick Lapratte, mère de famille vivant au Québec, met au monde une petite fille, Marie-Claude. Des sensations étranges se manifestent aussitôt autour du bébé, qui développe progressivement des troubles du comportement impressionnants : crises de colère dévastatrices avec changement de regard et de voix, violences physiques sur son entourage... Dès que l'enfant peut parler, elle essaie de justifier ses crises par un « *c'est pas moi, maman* ». Toute la famille assiste à des scènes dignes de *L'Exorciste*¹. Orientée vers un psychiatre, la petite reçoit d'abord le diagnostic d'hyperactivité, bientôt rectifié en personnalités multiples. Trois ans plus tard,

la famille vit un enfer, car les crises sont de plus en plus fortes et rien ne semble pouvoir les prévenir ni les éviter. Une amie finit par parler à Anick d'un thérapeute qui a des compétences dans le domaine paranormal. Ce dernier procède à un rituel de dégagement au cours duquel il commande « *aux entités de quitter les corps de Marie-Claude immédiatement* ». À l'issue de ce rituel, la petite dormira 48 heures d'affilée... pour se réveiller enfin libre, son âme ayant repris les commandes de son corps de 4 ans.

1. Célèbre film de William Friedkin, sorti en 1973.

2. Anick Lapratte livre ce témoignage dans son livre *Une Autre Âme dans ma fille*, éditions du Dauphin Blanc, 2005.

Ce n'est pas moi !

Cette phrase, combien de psychiatres, psychothérapeutes, policiers, avocats, prêtres, visiteurs de prison, l'entendent-ils quotidiennement ? Une « explication » irrecevable qui conduit aux mêmes réponses : condamnation, internement, médication... Doit-on se résigner à voir les hôpitaux psychiatriques et les prisons se remplir indéfiniment ? Et si le dégagement spirituel ouvrait une alternative à la chimie et à l'internement ?

Imaginez que vous vous rendez à votre travail, ce travail que vous aimez depuis douze ans. Quand vous arrivez sur place, on vous dit que vous ne faites plus partie de la maison puisque vous avez démissionné deux semaines plus tôt ! Vous remontez dans votre voiture et vous constatez que ce n'est plus la même. Elle a été échangée entre-temps... Ce cauchemar est celui que vit quotidiennement Susan, Américaine victime du syndrome de personnalité multiple, et qui témoigne dans un documentaire sur cette maladie¹. Chacune de ses dix personnalités vit sa vie, à tour de rôle, mais en utilisant son corps. Dans les années 1970, aux États-Unis, encore peu de psychiatres déclaraient avoir rencontré de tels cas. Mais peu à peu, le phénomène a pris une ampleur considérable. Dans les années 1980, des dizaines de milliers de personnes ont été traitées pour syndrome de personnalité multiple. Des cas historiques ont même été portés au cinéma, comme *Sybil*, tiré d'un livre écrit par une jeune femme porteuse de seize personnalités, Flora Rheta Schreiber (1918-1988). Au total, une trentaine de films ont été réalisés autour de ce phénomène tragique et fascinant. Récemment, *Split* (bientôt suivi d'un *Split 2*), s'est inspiré de la vie du tristement célèbre Billy Milligan (1955-2014), porteur de 24 personnalités. En 2019, Milligan sera incarné par Leonardo DiCaprio dans *The Crowded Room*.

Personnalités multiples

Le diagnostic de personnalité multiple a fait l'objet d'un débat animé aux États-Unis après que la célèbre psychiatre Cornelia Wilbur, connue pour avoir soigné notamment *Sybil*, eut été accusée par un autre psychiatre d'avoir influencé sa patiente en l'ayant encouragée à créer ses personnalités. C'est à la suite de cette controverse que le syndrome de personnalité multiple a disparu du DSM (*Diagnostic and Statistical Manual of Mental Disorders* - Manuel diagnostique et statistique des troubles mentaux) au profit du trouble dissociatif de l'identité (TDI).

Point commun avéré entre les cas de personnalités multiples ou de TDI : de graves violences et des abus vécus dans l'enfance. Pour les psychiatres, les traumatismes

infranchis sont à l'origine de l'explosion de la psyché en multiples facettes. Dans un ouvrage récent, *Le Soi hanté*², des psychologues explorent le phénomène dissociatif à travers le syndrome post-traumatique, et choisissent de parler de personnalités émotionnelles (PE) créées au cours des traumatismes, et qui peuvent harceler la partie apparemment normale de la personnalité (PAN).

Pour Edith Fiore ou Anne Deligné, les traumatismes ont ouvert la porte à des personnes, et non des personnalités, comme l'expliquait un jour Billy Milligan à un médecin : « *Ce sont des personnes, pas des personnalités. En nous appelant ainsi, vous nous donnez l'impression que vous nous déniez toute réalité. Ce qui risque de rendre la thérapie très difficile* »³. Si l'on considère que la personne

abrite d'autres personnes, d'âge, de sexe, de nationalité différents, et que, parmi ces personnes, certaines se comportent comme des prédateurs, d'autres comme des enfants sages ou des protecteurs, comment juger les actes de cette personne ? La bataille juridique autour du cas Milligan, après treize ans d'internement, illustre cet imbroglio.

Cette question est cruciale pour Anne Deligné et a joué un rôle déterminant dans son parcours. D'ailleurs, la première version de son livre, publié au Québec, s'intitulait *Et si ce n'était pas moi ?*, en référence à toutes ces personnes « coupables » de délits – parfois même graves –, mais qui clamaient « *je ne me souviens pas... c'est comme si ce n'était pas moi... j'étais quelqu'un d'autre à ce moment-là...* ».





Sauver des vies

Dans *La Violence faite à l'esprit*⁴, Sergui Thigou consacre près de 600 pages aux personnalités multiples et à la criminalité qui leur est associée, en retraçant l'enfance, les meurtres et les procès de *serial killers* qui ont défrayé la chronique.

Selon lui, de tels drames, ainsi que de nombreux suicides, pourraient être évités si l'on prenait en compte le phénomène d'emprise. Car lui comme Anne Deligné, Edith Fiore ou Carl Wickland considèrent que les hôpitaux et les prisons sont remplis de personnes possédées. Il propose la création d'un nouveau type de structure, qui ne soit ni une prison ni un hôpital psychiatrique, « *mais un lieu de responsabilité et d'action mixte Justice et Santé [...] Un lieu où l'on puisse accueillir le bourreau et, le regardant dans les yeux, lui dire : "Nous savons que ce n'est pas vous qui avez agi. Mais cette action s'est faite par le moyen de votre corps et nous devons vous mettre en situation de sécurité. Nous vous débarrasserons de ce qui vous perturbe depuis si longtemps et nous devons reconstruire la victime que vous avez été jadis. Cela pourra prendre quelques mois ou quelques années."* »

Alternative à la chimie

Jean-Paul Docquir, avocat à Bruxelles, spécialisé dans le droit des malades mentaux, droit des étrangers et droit de l'enfant, a suivi la formation d'Anne Deligné afin de mieux accompagner ses clients. « *Ce qui m'a plu, c'est qu'elle utilise un dialogue, une médiation entre la personne et le problème qui la hante afin que la recherche de solution ne soit pas faite à l'extérieur de la personne par un médicament ou un tour de passe-passe, mais par sa participation active. Avec cette méthode, on accueille la personne*

avec sa croyance, mais on s'adresse directement à cette croyance comme s'il s'agissait d'une personne. Par exemple : "Vous avez dissocié la personne parce qu'il y avait des agresseurs, quelqu'un qui vous torturait (en droit d'asile, on rencontre des gens fort abîmés), vous vous êtes mis au plafond, vous avez essayé d'exister au minimum, et vous ne voulez plus qu'on en parle du tout. Vous avez protégé cette personne, mais maintenant, est-ce que vous seriez d'accord, et à quelle condition, pour la laisser continuer son chemin ?" La personne se sent respectée, et ça change tout. »

Grâce à cette méthode, Jean-Paul Docquir a pu empêcher ou abrégé des internements. « *Ça marche beaucoup mieux qu'une béquille chimique. Ça, c'est la raison d'être des avocats, rendre aux gens leur liberté chérie.* »

Des idées pour demain

Anne Deligné propose des mesures concrètes pour une véritable politique de bien-être de la population, qui passe par la reconnaissance du phénomène d'emprise.

- « - *Que la société accepte l'existence d'une vie après la mort (le temps n'existe pas dans l'au-delà) ;*
- *ne plus avoir peur de la mort ; aider à bien mourir, avant et après ;*
- *que la société d'aujourd'hui accepte l'hypothèse de l'existence de vies dites "antérieures" ;*
- *que les aidants (psys et autres thérapeutes et praticiens) "entrent" dans les croyances de leurs patients/analystes, et vérifient l'hypothèse d'une emprise (ou de plusieurs) ;*
- *que les parents, instituteurs, etc. écoutent et croient les enfants (et surtout plus "tais-toi, c'est ton imagination" lorsqu'un enfant parle avec un petit ami invisible) ;*
- *que le travail transgénérationnel soit reconnu dans les approches d'aide ;*
- *que les universités fassent des*

recherches plutôt en médecine psychiatrique qu'en anthropologie ;

- *que les services de justice, la police, procureurs, soient informés sur les possibilités d'emprise avant de juger et punir (cf. cette femme récemment jugée pour infanticide et qui affirmait entendre des voix⁵) ;*

- *proposer des programmes scolaires, de télévision, des émissions radio, des médias, des films et documentaires, parlant de ces sujets, pour enfants et adultes (autres bien sûr que ces "thrillers" tels que L'Exorciste).* »

Ouverture d'esprit

À l'heure où les psychiatres sont dépassés par l'essor des psychoses et des addictions, où les tragédies migratoires leur amènent des personnes traumatisées issues de cultures encore connectées à l'invisible, où la viralité des abus sexuels sur enfants est reconnue⁶, la libération d'âmes mériterait d'être étudiée sérieusement. C'est tout ce que demande le père Brune⁷ dans sa préface au livre de Carl Wickland : « *Je ne réclame pas de nos psychiatres qu'ils croient tout ceci sur parole. Je leur demande seulement d'avoir la largeur d'esprit suffisante pour bien vouloir envisager cette hypothèse et la soumettre à leurs investigations.* »

Sylvie Gojard-Gérard

Notes

1. *Mistaken identity*, <http://www.bbc.co.uk/science/horizon/1999/mpd.shtml>
2. O. Van der Hart, E. R. S. Nijenhuis, K. Steele, *Le Soi hanté, dissociation structurelle et traitement de la traumatisation chronique*, Deboeck supérieur, 2017.
3. Daniel Keyes, *Les Mille et Une Vies de Billy Milligan*, Calmann-Lévy, 2009, page 139.
4. Éditions Qetzal podi, 2002, p. 505.
5. Anne Deligné fait référence à Fabienne Kabou, cette mère qui avait laissé son enfant mourir sur la plage de Berck, et qui avait déclaré à la suite de son procès en 2017 : « *J'ai été condamnée à vingt ans de réclusion criminelle il y a un an, le procès a duré une semaine, et je ne sais toujours pas qui a tué ma fille Adélaïde.* »
6. Lire à ce sujet notre dossier « *Abus sexuels : la fin du déni ?* », NEXUS n° 91, mars-avril 2014.
7. Célèbre prêtre catholique auteur, entre autres, des *Morts nous parlent*, éditions du Félin, 1988.

Denise Kikou Gilliland

« En finir avec la peur »

Pour Denise Kikou Gilliland, les âmes errantes n'existent pas puisque, de l'autre côté, tout est amour. Dans son livre *L'Au-delà sans peur*¹, la médium s'entoure de guides spirituels pour nous réconcilier avec la mort.



nexus Comment ce désir de rassurer vos contemporains sur l'après-vie vous est-il venu ?

Denise Kikou Gilliland : Lors de la diffusion de mon film *Médiums, d'un monde à l'autre*, j'ai été surprise et touchée de voir que dans tous les débats, des questions étaient posées en lien avec la peur de l'au-delà, du type : « Depuis que j'ai déménagé, tout va de travers, croyez-vous que ma maison soit hantée ? » ou « Je sens une présence invisible vers moi, comment faire pour savoir si elle me veut du mal ? », etc. Mais ce qui m'a le plus bouleversée, ce sont les questions de mamans de suicidés, qui, même athées, se demandent si tout de même l'âme de leur enfant ne peut pas être punie de l'autre côté... Or, nous médiums¹ faisons l'expérience d'un au-delà qui est tout amour. Cela m'a suffisamment interpellée pour que j'aie envie de comprendre de quoi était fait cet écart entre croyances populaires et réalité vécue.

J'ai la chance et la particularité d'avoir deux professions : l'une intellectuelle et l'autre spirituelle. Je suis à la fois cinéaste documentariste et médium guérisseuse. Cela me donne la possibilité de mener des enquêtes rigoureuses et d'en valider par l'expérience les résultats.

C'est cette particularité qui m'a donné le sentiment d'une certaine légitimité à écrire ce livre (pour ne pas dire responsabilité ou devoir). Aucun phénomène de hantise ne résiste à une enquête approfondie à mon avis. Les manifestations de nos chers disparus et de nos guides sont des appels à la communication et non des menaces ou des attaques de l'au-delà. Bien au contraire. Ils ne demandent qu'à nous aider. L'au-delà est fait d'amour inconditionnel.

Personne n'est puni dans l'après-vie, affirmez-vous. Comment expliquez-vous que tant de traditions fassent état d'un jugement, d'un enfer et d'un paradis ?

Les notions de paradis et d'enfer sont des concepts élaborés à un moment de l'histoire où il était urgent de se doter d'une « morale de la rétribution ». Il s'agissait alors de pallier les déficiences de la justice. Il ne faut pas oublier qu'à l'époque, pouvoir et religion étaient liés dans la plupart des traditions. En France, la laïcité de l'État date de 1905. Le temps est venu d'un changement profond de paradigme. En Occident, la justice et l'état n'ont plus besoin de la religion pour faire leur travail. Aussi sommes-nous libres de ne plus accorder d'importance à ce qui, dans les Écritures, ressemble plus à des textes de lois

qu'à des inspirations spirituelles. Si les églises se vident en faveur des spiritualités laïques, c'est à mon avis parce que l'appétit spirituel de tout un chacun est bien vivant mais que nous aspirons à l'élévation, à la transcendance. Nous ne fonctionnons plus à la soumission et à la menace. Et heureusement.

Vous distinguez les âmes errantes des défunts qui viennent nous honorer de leur présence...

Dans ma représentation de l'au-delà, les âmes errantes n'existent pas. Pour mon livre *L'Au-delà sans peur*, j'ai recensé des dizaines d'histoires de « fantômes ». J'en arrive à la conclusion qu'il y a des défunts qui tardent parfois à rejoindre la lumière et à faire leur revue de vie, mais ils ne sont pas bloqués entre deux mondes ou « errants ». Ils font le choix de rester proches des vivants souvent parce qu'ils ignorent que s'ils font leur transition dans la lumière, ils pourront d'autant mieux naviguer d'un monde à l'autre. Ils ont encore quelque chose à communiquer, ou ils restent attachés à un être, un lieu et ne souhaitent pas le quitter. Mais c'est un choix de l'âme. Non pas une punition ou une fatalité. Dans de très rares cas, principalement des accidents inattendus, l'âme n'a pas conscience de ne pas pouvoir retourner dans son corps. Mais cela

ne dure jamais très longtemps. Très vite, elle s'aperçoit qu'elle est invisible pour les autres, qu'elle peut traverser la matière, bref qu'elle a changé d'état. Dans mon expérience, les défunts nous honorent de leur présence ou ont quelque chose à nous dire, c'est pourquoi ils se manifestent parfois.

Quelle attitude avoir face à des phénomènes comme des portes qui claquent et des ampoules qui explosent... ?

Rester aussi calme que possible et observer le phénomène. Une porte qui claque n'est qu'une porte qui claque. Même si c'est un défunt qui agit, il n'y a là strictement aucune agression ni raison d'avoir peur. C'est plutôt une invitation à entrer en communication. C'est ainsi que je le vis. J'en profite pour ajouter que pour nous médiums, la possession n'existe pas non plus. Elle supposerait l'existence d'une forme de négativité dans l'au-delà.

Si la vie après la vie n'est pas à redouter, pensez-vous qu'il faille quand même s'y préparer ?

Oui, bien sûr. Il y a plusieurs choses qui peuvent nous y préparer. Tout d'abord, la connaissance. Écouter des récits de NDE, lire des ouvrages sur la mort, parler avec des médiums, etc. nous aide à percevoir que tout ne se termine pas avec la mort du corps physique. La conscience d'un continuum est importante pour ne pas être surpris de l'autre côté, et bien sûr, pour donner davantage de sens à sa vie. Puis, savoir qu'on sera attiré par une intense lumière et que la pénétrer nous permettra d'accéder à un champ infini d'amour et ne nous empêchera pas de revenir vers nos proches, nous incitera sans doute à transiter rapidement. Mais la meilleure préparation pour moi est la pratique de la méditation². Une méditation qui permette l'expansion dans l'énergie universelle, faire UN avec cette source d'amour

absolu, en paix, tranquille dans sa propre présence, unifié au tout. Une méditation qui nous fasse prendre conscience que nous sommes cocréateurs du monde et nous apprenne à lâcher prise, ce qui à mon avis est la meilleure préparation possible à la mort. C'est important pour moi de permettre à tout un chacun d'être actif, car nous sommes tous profondément contagieux... et il y a vraiment urgence à sortir des peurs pour entrer dans un univers d'amour.

Propos recueillis par Sylvie Gojard-Gérard

Notes

1. *L'au-delà sans peur - Enquête, témoignages et conseils pratiques*, Éditions Favre, 2017.
2. Denise Kikou Gilliland propose une méditation guidée appelée « AMOUR » que tout un chacun peut télécharger librement sur son site www.atelier-infini.com

Pour aller plus loin

- www.spiritrelease.org
- www.presences.be
- <http://www.rev-belgium.org/>
- www.AnickLapratte.com
- <http://www.therapiefaulquemont.com/>



Nexus a lu pour VOUS

Médicaments anti-cancer peu efficaces souvent toxiques et hors de prix

Nicole Delépine, Gérard Delépine

Ne vous fiez pas trop à la couverture ! On pourrait croire que le contenu est polémique. Il ne l'est pas. Il est scientifique et rigoureux, comme il se doit. Ce livre, ainsi que l'indique le bandeau en couverture, est un inventaire par pathologie des nouveaux traitements qui posent problème... et de sérieux problèmes pouvant aller jusqu'à la diminution de la survie ! Les pathologies en question sont les cancers du côlon, de l'ovaire, de la peau, du poumon, de la prostate, du rein, du sein, de la thyroïde, de la vessie, de l'utérus, et les sarcomes. Ses 281 pages, fruit d'un travail minutieux délivré de la manière la plus claire possible, comprennent une présentation en quelques lignes et quelques chiffres du cancer étudié et de ses différents traitements, ainsi que de son pronostic, un index des drogues citées et un glossaire des termes scientifiques et juridiques qui permettent de mieux s'y retrouver.

Ce livre est à recommander et à consulter sans hésitation. Il intéressera ceux et celles qui, même s'ils ne souffrent pas des cancers cités, auraient dans leur traitement l'une des substances analysées par les auteurs.

Rappelons que Nicole Delépine est pédiatre, oncologue, ancien chef de service de cancérologie pédiatrique à l'Assistance publique-Hôpitaux de Paris, et Gérard Delépine, chirurgien orthopédique, oncologue et statisticien.



Éditions Michalon

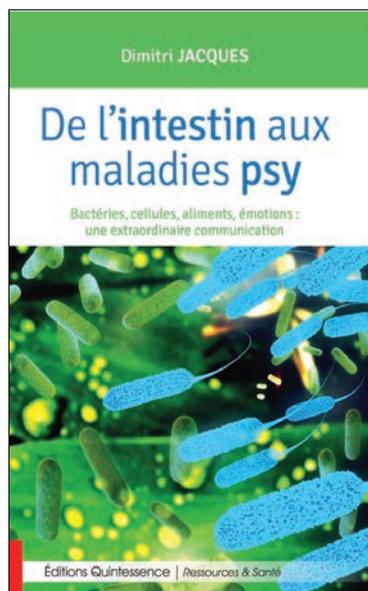
octobre 2017

20 €

De l'intestin aux maladies psy

Bactéries, cellules, aliments, émotions : une extraordinaire communication

Dimitri Jacques



Éditions Quintessence

mars 2017

18 €



« L'axe intestin-cerveau est bidirectionnel, nous explique l'auteur, qui est naturopathe et psychothérapeute, nous connaissons la communication qui descend du cerveau à l'intestin, conduisant à certains désagréments intestinaux lors d'un stress. Les découvertes de ces dernières années révèlent que la communication ascendante est infiniment plus riche. » C'est ainsi qu'on apprend que les bactéries de nos intestins dialoguent entre elles et avec nos propres cellules humaines, et surtout que nous avons la possibilité d'agir sur ce dialogue, comme l'ont prouvé de nombreuses études scientifiques. Dans cet ouvrage extrêmement riche d'informations, Dimitri Jacques parle de ce qui le passionne, à savoir l'étude des liens entre esprit et biologie. Il nous permet d'explorer différents aspects de la santé et de la maladie, et nous ouvre les portes de la guérison tout en mettant l'accent sur la prévention, le tout d'une manière très complète et accessible. Un bémol cependant, car le titre de ce livre, qui est le complément parfait d'un ouvrage dont nous avons parlé, *Le Charme discret de l'intestin* de Giulia Enders (Actes Sud, 2015), est trompeur. L'essentiel du livre n'a que peu à voir avec les « maladies psy » et s'attache surtout à ce qu'indique le sous-titre : « Bactéries, cellules, aliments, émotions : une extraordinaire communication » ; il vaut mieux le savoir.

Désobéir et Grandir

Vers une société de décroissance

Paul Ariès

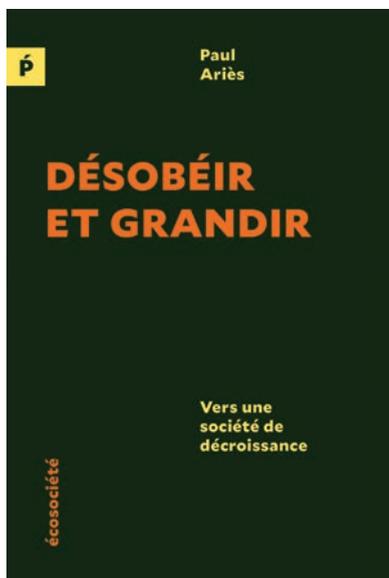


Ce livre de chroniques, édition revue et augmentée (première parution en 2009), est à lire et à relire, parce qu'il donne à réfléchir, et à beaucoup réfléchir. Il est la voix des « objecteurs de croissance » : « Être objecteur de croissance aujourd'hui, c'est se situer dans le cadre de la menace d'un effondrement écologique et environnemental global, c'est prendre conscience que, pour la première fois dans l'histoire mondiale, le temps de la nature va plus vite que le temps politique, celui de la maturation des projets et de la conquête des esprits [...] ils [les objecteurs de croissance] tentent plutôt de penser la simultanéité des crises qui affectent l'humanité (crises environnementale, sociale, politique, de la symbolique, institutionnelle, humaine, etc.). »

La décroissance dont il s'agit ici s'articule sur trois niveaux de résistance : 1) le niveau individuel (la simplicité volontaire, c'est-à-dire adopter un mode de vie qui ne nuise pas [trop] aux autres socialement ou écologiquement) ; 2) le niveau des expérimentations collectives (coopératives, maintien d'une agriculture paysanne, écoles et presses alternatives, etc.), dont l'un des dangers est le risque d'une récupération par le système. On en a un exemple avec le bio de plus en plus récupéré par la bio-industrie, d'où la nécessité du niveau suivant ; 3) le niveau politique, qui consiste en un projet autour d'un nouveau

paradigme « gratuité de l'usage/renchérissement du mésusage » (revenu minimum inconditionnel, etc.).

Comme on le voit, les pistes sont nombreuses. Elles sont brillamment étudiées et exposées ici. De plus, l'écriture est belle, ce qui ne gâche rien.



Éditions Écosociété
14 €

Homme augmenté, humanité diminuée

D'Alzheimer au transhumanisme

La science au service d'une idéologie hégémonique et mercantile

Philippe Baqué

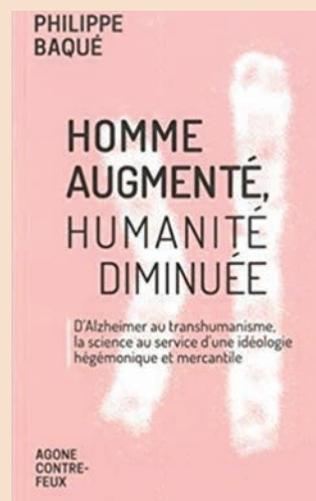


C'est un livre étonnant, récit d'une enquête journalistique de plusieurs années. Son auteur, Philippe Baqué, commence son investigation avec la maladie de sa mère, diagnostiquée alzheimer. Maladie au cours de laquelle ses interrogations se multiplient, même après son décès. Qu'il s'agisse de l'efficacité des traitements, de leur innocuité ou de la pertinence des indicateurs du diagnostic. Car s'intéresser à « l'empire Alzheimer », c'est découvrir que cette maladie pourrait bien avoir été inventée de toutes pièces, à partir de symptômes réels, dans un contexte de médicalisation artificielle et lucrative de la vieillesse. Mais les constats choquants vont au-delà.

L'auteur, dans un *new journalism* à la Truman Capote, nous associe à ses découvertes de plus en plus improbables, comme autant de portes qu'il pousse pour nous. De la « silver économie » (produits ciblant les personnes âgées) à la généralisation des diagnostics précoces (détection statistique de maladies qui ne se sont pas encore déclarées), Philippe Baqué aborde la vulgarisation de l'analyse génétique et sa dérivation sauvage, le séquençage génomique pour tous. Mais aussi la mainmise de l'industrie pharmaceutique sur la recherche publique. Sans compter la fausse révolution de la médecine personnalisée, un néologisme pour introduire en douceur un suivi sanitaire technologique de masse, asservissant et déshumanisé, qui questionne sur l'usage déréglé de ces énormes banques de données biologiques convoitées par les firmes. Derrière le grand business, les motivations idéologiques sous-jacentes se dévoilent : du fantasme d'immortalité à celui du bébé parfait, une élite semble vouloir créer – à son bénéfice – un « homme augmenté ». Dans ce délire transhumaniste et eugéniste, « l'humanité non modifiée »

deviendrait « un groupe de chimpanzés à son service »...

Malgré la densité et la complexité de cette enquête éclectique, sourcée de façon rigoureuse et factuelle, l'ouvrage se lit comme un polar. Philippe Baqué réussit le tour de force de renouveler notre curiosité au fil des chapitres de cette intrigue bien ficelée.



Éditions Agone
20 €

En vente dans les librairies indépendantes,
sur www.agone.org
et www.alterracia.com

CONSCIENCE

Âme : **106**
 Archéologie intuitive : **99, 56**
 Bio-psychokinèse : **77**
 Champignons hallucinogènes : **79**
 Clairvoyance : **92, 90**
 Cohérence cardiaque : **103**
 Communication post-mortem induite : **104, 81, 47**
 Communication animale : **73, 69**
 CNV : **99**
 Complexes : **100**
 Conscience collective : **70, 56**
 Conscience animale : **56**
 Dessin & cerveau droit : **98**
 Effet placebo : **85, 66, 52**
 Don d'organes : **100**
 EMI/NDE : **105, 104, 101, 98, 90, 86, 84, 83, 81, 72, 60, 46**
 Entendeurs de voix : **111**
 Glande pinéale : **92, 81**
 Guérison des souvenirs : **89**
 I-ther : **55**
 Hypnose : **93**
 Iboga : **98**
 Intention : **77, 70**
 Intuition : **94, 70**
 Jan Kounen : **68**
 Jean-Pierre Girard : **56**
 Lucia Light : **102**
 Lucidité terminale : **84**
 Maïeusthésie : **103**
 Matérialisme : **64**
 Mémoire quantique : **81**
 Médiumnité : **81**
 Miracles : **101**
 Neurones miroirs : **95**
 Neurosciences : **92**
 Médecine psychédélique : **71, 68**
 Méditation : **85, 83, 81, 75, 72**
 OBE : **107**
 Ombre : **112**
 Opération aurière : **92**
 Padovani Isabelle : **110**
 Phénomènes psy : **83, 75, 56, 43**
 Physique quantique : **88, 80**
 Prânisme : **88, 69**
 Prédateurs psychiques : **54**
 Psychélémentarité : **90**
 Psychogénéalogie : **64**
 Psychophysique : **40**
 Remote viewing : **99, 96, 68**
 Résonance morphique : **56**
 Rêve lucide : **97, 93, 63**
 Rêve thérapeutique : **91, 89**
 Rupert Sheldrake : **56**
 Sensations et guérison : **108**
 Syndrome savant : **84, 76**
 Subliminal : **82, 60**
 Télépathie : **102**
 Transe : **93**
 Vision à distance : **96**
 Vision au rayon X : **92**
 6^e sens : **58**

ÉNERGIES ALTERNATIVES

Accélération régénératrice : **77**
 Agrocaburants : **61**

Algues : **61**
 Antennes Tesla : **76**
 Anti-gravité : **54**
 Batterie autonome : **82**
 Bombe à hydrogène : **82**
 Innovations technologiques : **68, 66**
 Capteur sensible : **84**
 Catalyseur à hydrogène : **65**
 COP21 : **103, 102**
 Désalinisation : **65, 58**
 E-cat : **87, 80, 79**
 Économies de carburant : **76, 47**
 Effet Casimir : **82**
 Effet Dumas : **93**
 Effet Hutchinson : **45**
 Électricité laser : **82**
 Électricité terrestre : **65**
 Énergie du vide : **83, 82, 79, 74, 67**
 Éolienne domestique : **68**
 Firestorm : **53**
 Fusion froide : **79, 67**
 Fusion nucléaire : **68**
 Gaz de Brown : **48**
 GIFNET : **40**
 Générateur à eau : **65**
 Générateur électrique : **79**
 Hélice Juan : **63**
 Hydrogène solaire : **90**
 Hydroliennes : **85, 82**
 Ismaël Aviso : **79**
 Kit Hypnow : **63**
 Lentilles gravitationnelles : **66**
 Lévitacion magnétique : **65, 54**
 LLW9 : **102**
 Mégajoule : **84**
 Moteur à aimants : **60, 45**
 Moteur à eau : **108, 79, 63, 58, 57**
 Moteur à hydrogène : **46**
 Moteur Bedini : **68**
 Moteur Képpe : **67, 61**
 Moteur MYT : **65**
 Moteur Pantone : **65, 63, 52**
 Moteur Stirling : **91, 68, 60**
 Moteur universel à électropistons : **79**
 Moteur 2-temps : **77**
 Nanotubes électriques : **68**
 Neutribes supra-luminiques : **77**
 Orbo : **67**
 Photovoltaïque : **82, 68**
 Piles à combustible : **74**
 Piles à cristaux de Reid : **46**
 Propulsion relativiste : **50**
 Pseudo Direct Drive : **71**
 QM Power : **75**
 Recommandations : **65**
 Rosch : **106, 100**
 Surunité : **100, 85, 77, 75, 69, 67, 58, 50, 47**
 Score : **71**
 Steorn : **77, 67, 49, 48**
 Tesla : **81, 76, 65**
 Thermoélectronique : **59**
 Transformateurs électriques : **78**
 Viktor Schauburger : **95**
 Voiture électrique : **86, 79**
 Vol battu : **90**
 Z-machine : **73**

GÉOPOLITIQUE

Agrobusiness : **89, 88, 86**
 Al-qaïda : **45, 42**
 Antarctique 1945 : **42, 41**

Areva : **94**
 Armée : **112**
 Ateliers constituants : **92**
 Atlantisme : **74, 62, 60**
 Banques : **66, 62**
 Big Brother : **88, 80, 79, 71, 63, 60**
 Bilderberg : **105, 93, 87, 81, 75, 53, 41**
 Capital d'existence : **85**
 Capitalisme du désastre : **97, 58**
 Chouart Étienne : **96, 92**
 Crise : **61**
 Conspirationnisme : **97**
 Dette : **95, 89, 86, 74, 68, 43**
 Dollar : **66, 65**
 Démocratie : **104, 96, 92, 78, 75, 74, 72, 63**
 Économistes atterrés : **73**
 Espionnage : **86, 85, 65, 55**
 États-Unis : **63, 59**
 Fonds vautours : **108**
 Gigantisme : **103**
 Hold-up bancaire : **104**
 Hugo Chavez : **86**
 Illuminati : **58**
 Inde : **94**
 Intercommunalité : **92**
 Iran : **66, 59, 58**
 Irak : **65, 60**
 Islande : **90, 85**
 J.F. Kennedy : **76**
 Lockerbie : **53**
 Lybie : **79, 78**
 Loi martiale : **62**
 Marché transatlantique : **91, 90, 63**
 Mécanisme européen de stabilité : **80**
 Monaco : **106**
 Mondialisme : **71, 68, 62, 48, 41**
 Monnaie bio : **84**
 Monnaies locales : **84**
 Mythe de la croissance : **89**
 Narcotraffics : **47, 46**
 Nouvel ordre Mondial : **64, 62**
 Or : **66**
 Otan : **62, 60**
 Paradis fiscaux : **106, 79**
 Revenu d'existence : **101, 72**
 Suisse : **74**
 Syrie : **91, 89, 80**
 Subprimes : **61**
 Système monétaire : **61, 58**
 Terrorisme d'État : **50**
 Tirage au sort : **92, 78**
 Total : **111**
 Tribunaux d'exception : **63**
 Tueur économique : **54**
 Union européenne : **62**
 Vatican : **67, 51**
 11-Septembre : **112, 92, 85, 77, 75, 74, 71, 70, 68, 65, 62, 60, 58, 49**

HISTOIRE & ORIGINES

Anton Parks : **63, 50, 45, 44, 43**
 Archéologie intuitive : **56**
 Arkaim : **42**
 Art rupestre : **88, 85**
 Atlantide : **62**
 Bipédie : **64**
 Calendrier maya : **40**
 Christophe Colomb : **65**
 Crypto-zoologie : **65**

Crypto-archéologie : **58**
 Darwin : **107, 64**
 Exogénèse : **50, 43**
 Férons : **109**
 Gilgamesh : **88, 40**
 Göbekli Tepe : **64**
 Grande Pyramide : **85, 60, 59, 42**
 Grotte de Burrows : **47**
 Hans-Joachim Zillmer : **65**
 Homme de Flores : **40**
 Khéops : **95, 93**
 Livres de métal (Équateur) : **46**
 Nazca : **84**
 Olmèques : **55**
 Oracles naadis : **58**
 Pyramides de Bosnie : **61, 45**
 Pyramides de Chine : **82**
 Pyramides d'Égypte : **95, 93, 85**
 Sardes : **84**
 Sphinx : **66**
 Sumer : **73**
 Terre creuse : **83, 44**
 Vestiges ET : **61, 58**
 III^e Reich : **62**

INEXPLIQUÉ

Apparitions : **66**
 Baltique : **82**
 Bugarach : **73**
 Crânes de cristal : **58**
 Crâne de Paracas : **91**
 Crop circles : **65, 64, 61, 60, 52, 47, 42, 41**
 Crop circles (debunking) : **70**
 Crop d'hiver : **68**
 Fantôme de Breitenwinner : **40**
 Entendeurs de voix : **111**
 Fées : **47**
 François Schlatter : **87**
 Guérisseurs : **87, 66, 48**
 Homme de glace : **77**
 Immortalité : **40**
 Lévitacion : **44**
 Linceul de Turin : **70**
 Livres tombés du ciel : **112**
 Lourdes (miracles) : **66**
 Lune : **103, 73, 70**
 Maître Philippe de Lyon : **101, 48**
 Miracles : **66**
 Menhirs guérisseurs : **79**
 Mitar Tarabitch (prophéties) : **43**
 Némésis : **71**
 Notre-Dame de Guadalupe : **63**
 Planète X : **71, 55**
 Prânisme : **106, 88, 69**
 Starchild : **83, 80**
 Stèles de Lourdes : **98**
 Souterrains de Lyon : **105**
 Yéti : **77**

PLANÈTE

Abeilles : **110, 87, 67**
 Agent orange : **76**
 Agriculture bio : **102, 87**
 Agriculture écologiquement intensive : **104**
 Agriculture supra-quantique : **65**
 Agriculture yogique : **82**
 Agroécologie : **108**
 Armes bactériologiques :

81, 53
 Armes électro-magnétiques : **77, 68, 67, 51, 45, 44**
 Aromathérapie pour les plantes : **88**
 Big Bang Bogdanov : **102**
 Biodiversité : **105, 104**
 BP : **71**
 Champignons : **94**
 Consensus climatique : **77, 65, 56, 55, 49**
 Cristallisation sensible : **87**
 Crise alimentaire : **58, 55**
 Développement durable : **109**
 Don José Carmen : **65**
 Électro-culture : **69, 65**
 EM (compost) : **71**
 EPR : **111, 98**
 Forêt française : **110**
 Fractales : **108**
 Fukushima : **113, 93, 86, 82, 80, 79, 75**
 Gaz de schiste : **91, 88, 87, 83, 82, 78, 72**
 Géoingénierie : **92, 90, 87, 73, 72, 70**
 Greffeur fou : **80**
 Haïti : **67**
 HAARP : **92, 87, 73, 58**
 Herboristerie : **111**
 Homéopathie pour les plantes : **88**
 ITER : **94, 82, 78, 77, 75, 74**
 Kokopelli : **95, 65**
 Lune : **103, 73, 70**
 Mandala végétal : **72**
 Métal : **109**
 Miracles : **101**
 Nouvelle ère glaciaire : **60, 45**
 Nucléaire (déchets) : **110**
 (démantèlement) : **112**
 (désarmement) : **95**
 (enfouissement) : **86, 74**
 (pollution) : **109, 97**
 OGM : **88, 83, 81, 77, 75, 67, 65, 58, 56**
 Ormus (éléments) : **65, 50**
 Permaculture : **108, 96**
 Pesticides : **87, 85, 80**
 Pic pétrolier : **60, 58, 57**
 Piri Reis : **113**
 Protéodias : **110, 67, 48, 40**
 Sables bitumineux : **84**
 Sea Shepherd : **92, 86, 82**
 Séisme (détection sensitive) : **45**
 Sols vivants : **113**
 Transition énergétique : **99**
 Tsunami : **75, 59**

SANTÉ

Accidents vaccinaux : **67, 66**
 Acné : **62**
 Accouchement à domicile : **106, 98**
 Adjuvants vaccinaux : **65, 64, 47**
 Aliments irradiés : **68**
 Aluminium : **76, 72, 41**
 Alzheimer : **103, 41**
 Amibes : **82**
 André Gernez : **50, 49**
 Apithérapie : **87**
 Argile : **90, 83**
 Asthmes : **43**
 Aspirine : **89**
 Autisme : **109, 76, 73, 67**
 Auto-hémothérapie : **75**
 AZT : **80, 61**
 Bébé lotus : **88**
 Bébé secoué : **92**
 Beljanski : **96**
 Big Pharma : **113, 89, 84, 83, 72, 69, 64, 63**
 Biorésonance : **49**
 Cancer : **85, 83, 63, 62, 78, 61, 50, 49**
 Candida Albicans : **54**
 Cannabis : **113, 83, 79, 77, 68**
 Cardiopathie : **41**
 Caries : **58**
 Césariennes : **86**
 Champignons : **94**
 Chimiothérapie : **102**
 Chirurgie psychique : **93**
 Chlorure de magnésium : **65**
 Cholestérol : **72**
 Circulation sanguine : **73**
 Cohérence cardiaque : **103**
 Conflits d'intérêts : **105**
 Contraception : **88, 73**
 Corruption : **101**
 Cosmétiques : **49**
 Coupe vibratoire : **112**
 Crèmes solaires : **111, 93, 81**
 Dents dévitalisées : **82**
 Dépistage : **61**
 Dogme vaccinal : **85, 83, 74, 72, 67, 66, 65, 64, 55, 42**
 DTPolio : **113, 91, 67, 66, 54**
 Eau et pollution : **107**
 Ebola : **96**
 Échographies : **91**
 Effet 3B : **77**
 Électricité (pollution) : **109**
 Électrohypersensibles : **109, 91, 80, 76, 74**
 Enzymes : **110**
 Épigénétique : **64**
 Escherichia Coli : **75**
 Fascias : **70**
 Fibromyalgie : **52**
 Flux instinctif : **99**
 Gardasil © : **99, 95, 92, 84, 69**
 Glyphosate : **98, 94**
 Grenade : **51**
 Grippe : **78, 70**
 Grippe A : **64**
 Grippe aviaire : **62, 44**
 Grippe espagnole : **89, 83**
 Hyperactivité : **113**
 Intestin : **64**
 Jambes sans repos : **100, 99**
 Homéopathie : **72**
 Lakhovsky : **86**
 Lit incliné : **105**
 Longévité : **74**
 Lyme (maladie de) : **109, 86, 84, 81, 65**
 Magnésium : **60**
 Malaria : **58**
 Malbouffe : **44**
 Mammographies : **84, 80, 78, 71**
 Médecines ancestrales : **90**
 Médecine énergétique : **65**
 Médecine quantique : **98**
 Mercure : **72**
 Métaux lourds : **96, 93**
 Microbiote : **83**
 Moississure : **81, 46**
 Nanoparticules : **93**
 Nicotine : **90**
 Obligation vaccinale : **106, 90, 55**
 Obésité : **75**
 Ondes déphasées : **62**

Ondes EM: 105
 Orthokératologie: 89
 Ozonothérapie: 48
 Pasteur: 67
 Phagothérapie: 107, 71
 Placebo: 85, 66, 52
 Placenta: 113
 Plasma marin: 48
 Platiques (pollution): 95
 Prânisme: 69, 88
 Priore (affaire): 69
 Probiotiques: 77
 Protéodides: 110, 109, 67
 Psychiatrie: 86, 82, 78
 Radicaux libres: 45
 ROR: 68, 67
 Régimes amaigrissants: 63
 Résonance EM: 86
 Sensations et guérison: 108
 Sodas: 50
 Sono-cytologie: 45
 Stimulation transcrânienne: 93
 SV40 (vaccin): 75
 Tamiflu: 64
 TDAH: 82
 Téléphonie mobile, Wifi: 91, 87, 77, 75, 74, 62, 58, 57, 53, 42
 Transfusions: 65
 Vaccination: 113, 112, 109, 101, 90, 83, 81, 75, 74, 72, 67, 66, 65, 64, 55, 47, 42
 Vaccin polio oral (VPO): 112, 81
 Vertu des larmes: 87
 VIH-sida: 97, 80, 79, 70, 61, 59, 53, 52
 Violence médicale: 95
 Vitamine C: 43
 Vulnérabilité: 91

SCIENCE

Astrologie et statistiques: 113,
 Aura: 92, 54
 Biochamp: 58
 Bioénergie: 54
 Biologie numérique: 63
 Champs électriques: 65
 Chronologie multiple: 55
 Cosmos à expansion d'échelle: 46
 Croix planétaire: 59
 Cycle solaire: 60
 Cymatique: 44
 Dédoublément du temps:

61, 58
 Échos différés: 47
 Épigenétique: 44
 Éther: 51
 Expérimentation animale: 111, 102, 88, 87, 85, 79, 53
 Géobiologie: 65
 Herboristerie: 111
 I-ther: 55
 Intelligence cellulaire: 50
 Jacques Benveniste: 63
 Loi de Titius Bode: 55
 Magnétisme solaire: 60
 Mathématiques des abeilles: 110
 Mécanique classique exacte: 55
 Mémoire de l'eau: 87, 83, 81
 Multivers: 69
 Nassim Haramein: 89
 Ondes de formes: 83
 Ondes scalaires: 90
 Principe d'incertitude: 84
 Protéodides: 110, 67, 48, 40
 Protéomorphisme: 65
 Recherche/créativité: 110
 Rétrocausalité: 79
 Soleil: 75, 53, 41
 Synchronicité: 79, 66
 Science bioluminescente: 77, 47
 Terre en expansion: 69
 Trous noirs: 89
 Univers connectés: 89
 Univers électrique: 68

SOCIÉTÉ

Abus bancaires: 100, 95
 Abus sexuels: 91, 78
 Abus rituels: 52
 Accueil à domicile: 106, 98
 Action citoyenne: 106
 ADN synthétisé: 85
 Adulte: 108, 107
 Affaire Outreau: 99, 91
 Animal politique: 111
 Apple: 79
 Argent: 105, 100, 105
 Autosuffisance alimentaire: 79
 AZF: 70, 68, 62
 Bébés éprouvettes: 80
 Benoît XVI: 85
 Bi-Fi: 84
 Big Tobacco: 90
 Biométrie: 88, 81, 66

Blockchain: 111
 Bob vous toute la vérité: 88
 Chasse: 103
 Cigarette électronique: 90
 Circoncision: 71
 Clearstream: 98, 74, 70
 Codex alimentarius: 67
 Corrida: 100, 82
 Corruption: 82
 Droit/Bressy: 102
 Dutroux: 94
 Éducation (no-school): 109, 108, 100
 Entreprises libérées: 93
 Équitation: 93
 Excision: 88
 Expérimentation animale: 111, 102, 88, 87, 85, 79, 53
 Française des Jeux: 88
 Ferrage des chevaux: 86
 Google: 91, 84
 Grande distribution: 109
 Herboristerie: 111
 Holarchie: 93
 Hold-up bancaire: 104
 Inédie: 96
 Inégalités scolaires: 94
 Instruction en famille: 108
 Journalisme de solution: 101
 Karl Zéro: 69
 Lampes fluocompactes: 74, 64
 Langage des signes: 101
 Liberland: 100
 Li-fi: 90, 85
 Linky: 103, 99, 77
 Lobbycatie: 89
 Maisons de la presse (disparition): 112
 Médias: 100, 86, 71, 62
 Mind Control: 60, 52
 Miviludes: 82
 MK-Ultra: 52
 Monsanto: 87, 84, 65
 Nanotechnologies: 83, 41, 40
 Nestlé: 84
 No-hygiène: 111
 Nudges: 111
 Obsolescence programmée: 69
 PagesJaunes: 90
 Pédagogie(fiction): 97
 Pédocriminalité: 94, 91
 Pétitions: 109
 PISA: 94
 Placements abusifs: 94
 Prédiction linguistique: 59
 Project Censored: 72, 67,

55, 43
 Protection de l'enfance: 94
 Psychopathie & enfant: 98
 Pucés: 66, 53
 Référendum d'initiative citoyenne: 102
 Revenu de base: 101, 72
 Sécurité alimentaire: 84
 Sexualité: 111, 105, 51
 Slow sex: 111
 Suicide des patrons: 104
 Suicide des policiers: 96
 Surpopulation: 105
 Survivalisme: 95
 Théorie du genre: 105, 104
 Théorie du complot: 105
 Télédépendance: 75, 60
 Transhumanisme: 104
 Végéphobie: 83
 Végétarisme: 87, 62
 Whistleblower: 74
 Wikipédia: 101, 54
 Zoopolitique: 111
 3D: 83
 4G: 89

TRADITION & SPIRITUALITÉ

Amour: 51
 Astrologie: 113, 80
 Ayahuasca: 68
 Chamanisme: 107, 87, 56
 Christianisme païen: 54
 Cathares: 68
 Contes de fées: 98
 Dieu: 103
 Druidisme: 86
 Éveil: 92, 88, 83
 Gnostiques: 53
 Jeremy Narby: 56
 Jésus: 92, 41
 Livres tombés du ciel: 112
 Loi d'attraction: 89
 Magie et religion: 113
 Magie noire: 87
 Matière et Esprit: 64
 Maître Philippe de Lyon: 101, 48
 Meurois-Givaudan D.: 69, 56, 53
 Miracles: 101
 Non-dualité: 87
 Nouveaux éveillés: 87
 Orbits, Alex: 93
 Padovani I.: 110, 93
 Psycho-spiritualité: 66
 Réincarnation: 81, 76, 43
 Shambhala: 65

Spiritualité laïque: 80, 71
 Symbolisme: 70
 Taï Chi Chuan: 65
 Tao: 75, 52
 Tour de Saint-Bernard: 108
 Troisième œil: 92
 Qi projeté: 86
 Yi King: 84
 2012: 71

UFOLOGIE

Abductions: 84, 83, 80, 69, 64, 47
 Agence spatiale européenne: 110
 Armée de l'air: 95, 84
 Audition de Washington: 88, 87
 Bassett Stephen: 87
 Bourret J.-C.: 109, 98
 Brésil: 71, 41
 Capitole (juillet 1952): 41
 Co-évolution: 64
 Contacts rapprochés: 93, 92, 84, 83, 69, 64, 62, 55, 54, 51, 40
 Citizen hearings: 98, 87
 Civilisations ET: 73
 Clervoy, Jean-François: 89
 Chiumiento Antonio: 111
 Cnes: 94, 76, 69
 Cogeipan: 96, 95
 Cosmic Top Secret: 54
 Colares (Brésil, 1977): 83
 Cover-up: 92, 87, 86, 83, 79, 78
 Déclassification: 85, 84, 76, 48
 Dini L.: 107
 Disclosure Project: 53
 Divulgateur: 103, 98, 94, 93, 87, 71, 69, 59, 55
 Drones ou ovnis?: 97, 96
 Espèces ET: 83, 62
 Exobiologie: 84
 Exopolitique: 104, 94, 92, 87, 82, 81, 74, 54, 44
 Enquêtes: 107, 90, 86, 77, 69
 5 novembre 1990: 90
 GEIPAN: 92, 90, 77
 Golfch, 2010: 77
 Gravel M.: 88
 Greer Steven: 53
 Greslé J.-G.: 92, 89, 86, 78, 72, 59
 Guerre froide: 85
 Guerre des étoiles: 82, 81,

49, 48
 Hammaguir (1967): 75
 Hybridation: 80
 Hypothèse ET: 94, 72
 Kean L.: 92, 58
 Kisling J.: 58
 Lune: 75, 70
 McKinnon (Affaire): 46
 Mesnard J.: 107, 90
 Mexique: 41
 Mission Kimono (BD): 84
 Mitchell E.: 58
 Moselle, 1998: 84
 Mufon France: 89, 85
 Mutilations: 83
 NASA: 61
 Nucléaire: 79, 77, 76, 59, 42
 Oanis: 77
 OSPAN: 95, 94
 Ovnis (observations): 102, 94, 90, 84, 83, 77, 75, 67, 65, 63, 42
 Ovnis (art): 74
 Paris, 1994: 59
 Passot X.: 90, 77
 Patenet J.: 89
 Petit J.-P.: 109, 72
 Phoenix (congrès): 80
 Pope N.: 74
 Propulsion des ovnis: 107
 Projet Camelot: 54, 48
 Psychologie: 97, 74, 72, 69, 54, 43
 Rand Corporation: 79
 Rendlesham: 73
 Ribes J.-C.: 69
 Roswell: 82, 79, 53
 Salla M.: 54
 Secret d'État: 111, 94, 92, 83, 81, 72, 54
 SERPO (opération): 45
 Shag Harbour (1967): 77
 Sillard Y.: 73
 Swan I.: 75
 Technologies ET: 85, 62, 61
 Trans-en-Provence: 84
 3AF Sigma: 89, 78
 3AF-PAN: 63, 59, 58
 URSS: 85
 US Air Force: 81
 GEIPAN: 92, 90, 77
 Golfch, 2010: 77
 Gravel M.: 88
 Greer Steven: 53
 Greslé J.-G.: 92, 89, 86, 78, 72, 59
 Guerre froide: 85
 Guerre des étoiles: 82, 81,

DERNIERS NUMÉROS PARUS – Tous les sommaires sont en ligne sur www.nexus.fr



NEXUS N° 111 juillet-août 2017
 Blockchain: un outil de démocratie directe? • Total, superpuissance entre légalité et illégalité • Et l'homme créa la « zoopolitique » • Expérimentation animale: on persiste malgré les échecs et les alternatives • L'herboristerie, un savoir confisqué • Fini les crèmes? Le soleil, un ami perdu de vue • Manipulation ou éducation? Souriez, vous êtes nudgés! • **Slow sex: Nous faut-il réapprendre à faire l'amour?** • Une révolution en psychiatrie: à l'écoute des entendeurs de voix • No-hygiène: Et si nous étions naturellement propres? • UFOlogie: les enquêtes « extraterrestres » del Professore • Dossier ovnis: que sait le président Macron?



NEXUS N° 112 sept.-oct. 2017
 Exologie: la preuve de relations diplomatiques entre humains et extraterrestres? • Du nouveau sur la nature des ovnis? • **Rencontrer son ombre: une voie vers la complétude** • Sous l'empire des dettes illégitimes, la contestation • La France, nation guerrière • Incendie de la tour Grenfell et du WTC7: un rapprochement hasardeux? • Après Fukushima, l'Allemagne peine à sortir de l'atome • Maisons de la Presse: chronique d'une mort annoncée • Vaccins: le droit de réponse d'une maman biologiste • Vaccins polio: histoire d'un désastre médical • Coupe vibratoire: doit-on confier son âme à son coiffeur? • Spiritualité: ces livres tombés du ciel.



NEXUS N° 113 nov.-déc. 2017
 Fukushima: la fuite en avant • Sols vivants: vers une réconciliation avec la Terre • Big ou... Bad pharma? • **Obligation vaccinale: en finir avec le DTP** • Cannabis médical: la fin d'un tabou? • Isothérapie: quand le placenta soigne la mère et son enfant • Enfants hyperactifs: la génération sacrifiée • Quand les statistiques valident l'astrologie • Magie et pouvoirs surnaturels au cœur des religions • Carte de Piri Reis: le mystère élucidé.

COMMANDEZ P. 112 OU SUR WWW.NEXUS.FR

Abonnez-vous ou offrez un abonnement

À découvrir tous les deux mois,
**110 PAGES D'ENQUÊTES
INÉDITES!**

36€

POUR 1 AN
(6 NUMÉROS)
au lieu de 47,40€

68€

POUR 2 ANS
(12 NUMÉROS)
au lieu de 94,80€



BON DE COMMANDE

Tarifs port inclus valables jusqu'au 28 février 2018 - Vous pouvez également commander sur www.nexus.fr

ABONNEMENT à partir du n° 115 de mars-avril 2018

Je choisis de m'abonner pour :
(cocher les cases correspondantes)

1 an

2 ans

France.....	<input type="checkbox"/> 36 €	<input type="checkbox"/> 68 €
Dom.....	<input type="checkbox"/> 38 €	<input type="checkbox"/> 72 €
Tom.....	<input type="checkbox"/> 45 €	<input type="checkbox"/> 86 €
CE (Schengen) + Suisse.....	<input type="checkbox"/> 42 €	<input type="checkbox"/> 79 €
Autres destinations	<input type="checkbox"/> 47 €	<input type="checkbox"/> 88 €

ACHAT À L'UNITÉ

Sauf numéros épuisés : 40, 42, 45, 46, 51, 58, 69 à 83, 90, 102, 106 et 107

	n°114	Du n°100 au n°113	du n°89 au n°99	du n°40 au n°88
<input type="checkbox"/> France.....	8,40 €	7,90 €	7,50 €	5,90 €
<input type="checkbox"/> Dom.....	8,70 €	8,20 €	7,80 €	6,10 €
<input type="checkbox"/> Tom.....	9,80 €	9,00 €	8,80 €	7,10 €
<input type="checkbox"/> CE (Schengen) + Suisse.....	8,80 €	8,30 €	7,90 €	6,20 €
<input type="checkbox"/> Autres destinations.....	9,60 €	9,20 €	8,60 €	7,20 €

Numéros choisis :

COLLECTION D'ARCHIVES

Sauf numéros épuisés : 40, 42, 45, 46, 51, 58, 69 à 83, 90, 102, 106 et 107

<input type="checkbox"/> Année 2016-17 - 6 numéros du n° 102 au n° 109.....	33 €
<input type="checkbox"/> Année 2015 - 6 numéros du n° 96 au n° 101.....	30 €
<input type="checkbox"/> Année 2014 - 6 numéros du n° 89 au n° 95.....	27 €
<input type="checkbox"/> Série ARCHIVES 2005 à 2013 - Du n° 40 au n° 89.....	35 €

Dix numéros au choix

France métropolitaine - Autres destinations : nous consulter

COORDONNÉES du bénéficiaire (écrire en majuscules)

Mme Mr Société + N°TVA.....

Nom.....

Prénom.....

Adresse.....

Code Postal.....

Ville.....

Pays.....

Tél.....

Email.....

RÈGLEMENT

TOTAL..... €

PAR CHÈQUE CI-JOINT

(à l'ordre des éditions MGMP)

À renvoyer à : Magazine NEXUS - Éditions MGMP
22, rue Pasteur, 92380 Garches - France

PAR VIREMENT (uniquement SEPA en euros)

Lors de l'opération, merci d'indiquer votre nom en référence

IBAN : FR76 1820 6000 4265 0421 1133 816

BIC : AGRIFRPP882

Informations : téléphone : 01 47 41 35 61 - email : secretariat@nexus.fr



Découvrez l'actualité de notre site !

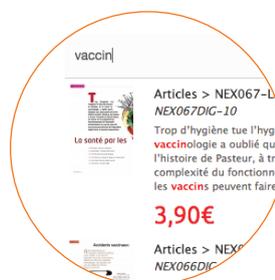


**Votre magazine
avec vous
partout, sur tous
vos écrans !**

SUR VOS ÉCRANS PRÉFÉRÉS...

Vidéos, actus, courriers des lecteurs, articles libres... Parcourez les nouveautés de notre site sur votre ordi, tablette ou téléphone mobile !

... CONSULTEZ ARTICLES, NUMÉROS ET ARCHIVES !



Recherche par mot clef instantanée

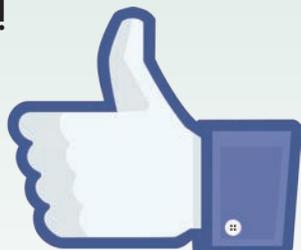
Un mot clef dans le moteur de recherche et les articles parus sur le sujet s'affichent en un clin d'œil !

Rendez-vous sur Facebook

Exprimez-vous sur notre mur Facebook, rejoignez la communauté de **NEXUS** ! Vos enthousiasmes, vos questions, vos coups de gueule ou vos étonnements... toutes informations partagées et témoignages la font grandir et évoluer. À vous de saisir votre clavier créatif !



Magazine **NEXUS**



**400 articles
de 0,90 à 3,90 €**
À vous de choisir parmi les 400 articles parus depuis le n° 66 (janv.-févr. 2010) !
À imprimer si vous le souhaitez.



4 offres d'abonnement

- Papier
- Numérique
- Papier + Numérique
- Intégral (400 articles d'archives en plus de vos abonnements papier et numérique)...

Numéro papier et/ou NUMÉRIQUE

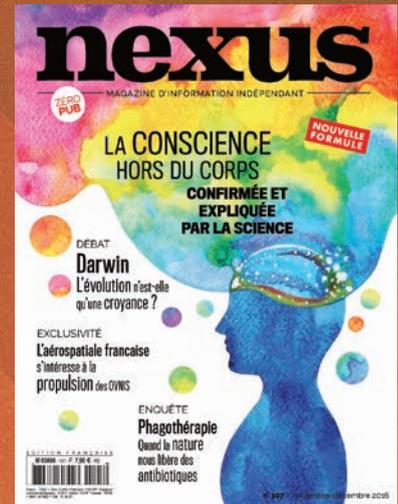
Vous pouvez acheter au numéro les magazines publiés depuis le n° 40 (sept.-oct. 2005) en version papier ou numérique (imprimable).



n° 105



n° 106



n° 107



n° 108



n° 109



n° 110



n° 111



n° 112



n° 113